DES
ASILES D'ALIÉNÉS
EN ESPAGNE

Bordeaux. — Typ. G. Gounouilhou, place Puy-Paulin, 1.

DES

ASILES D'ALIÉNÉS

EN ESPAGNE

RECHERCHES HISTORIQUES ET MÉDICALES

PAR

LE Dr DESMAISONS

Membre de la Société de Médecine de Bordeaux, Directeur Médecin du Castel d'Andorte.

PARIS

J.-B. BAILLIÈRE ET FILS,

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE,

rue Hautefeuille, 19.

LONDRES

HIPPOLYTE BAILLIÈRE

219, REGENT-STREET

MADRID

C. BAILLY-BAILLIÈRE

CALLE DEL PRINCIPE, 11.

M DCCC LIX

SOMMAIRE.

I

II

III

IV

V

VI

VII

VIII

DES

ASILES D'ALIÉNÉS

EN ESPAGNE.

I

On lisait dans les journaux français du 1er août 1859, sous la rubrique des dépêches venant d'Espagne, une note ainsi conçue : « La *Gazette* convoque les architectes na-» tionaux et étrangers à un concours pour la construction » d'un *Manicomio* modèle, destiné à la province de Ma-» drid. »

Indifférente à la majorité des lecteurs, peu versés dans l'étude des questions que cette nouvelle soulève, l'invitation du Gouvernement espagnol n'aura peut-être pas éveillé suffisamment l'attention des architectes étrangers auxquels elle semblerait adressée. Mais ce dont il est moins permis de douter, c'est de l'intérêt que lui auront porté les médecins placés à la tête du service des aliénés, dans toute l'Europe.

Depuis que ce service a pris les rapides développements qui l'ont mis aux premiers rangs des institutions de bienfaisance publique, les hommes auxquels sa direction est confiée n'ont laissé échapper aucune occasion de prouver, par d'utiles travaux, combien leur était précieux le droit d'une initiative généralement incontestée.

Les dispositions réglementaires spéciales, les mesures légales, sont, en partie, l'œuvre des médecins aliénistes. Le crayon de l'architecte a obéi, plus qu'on ne le pense communément, à leurs inspirations. La construction d'un établissement de cette nature est subordonnée aux lois qui président à l'ordonnance générale et aux conditions de salubrité de tout édifice destiné à un grand service hospitalier. Elle ne peut donc que tirer profit des connaissances techniques, du génie inventeur et de ces perfectionnements de détail que, chaque jour, l'art sait introduire jusque dans l'aménagement de nos plus modestes demeures.

Mais les exigences du traitement des nombreuses variétés de la folie sont telles, et le succès, ou pour mieux dire le choix même des méthodes curatives est si intimement lié aux dispositions architecturales adoptées dans un asile d'aliénés, qu'on arriverait plus sûrement au but en suivant l'exemple souvent donné d'établir un concours de Médecine spéciale.

L'ensemble des travaux en ce genre dus aux aliénistes est déjà considérable; cependant, on peut l'affirmer, le nombre en serait décuplé, si la moitié des projets relatifs à la construction des asiles avaient été livrés à l'impression.

Sans rêver la gloire de Perrault, il n'est pas un médecin spécial qui, se pénétrant, à chaque heure, de l'influence des distributions matérielles des asiles sur l'état des malades, ne se soit, à son insu et par le seul amour du progrès de la science, transformé en architecte.

Des circonstances particulières ont engagé dans cette voie les aliénistes de notre époque.

L'agrandissement des anciens asiles, ou les réformes partielles opérées dans leurs distributions; la reconstruction et la fondation des établissements élevés dans ce but, depuis vingt-cinq ans, ont nécessairement dirigé l'attention des chefs de service sur les questions qui les touchaient de si près.

L'éducation médicale de la plupart d'entre eux les avait d'ailleurs en quelque sorte préparés à étendre au loin leurs recherches sur la marche de la psychiâtrie.

L'utilité des voyages comme moyen de traitement dans certaines formes des affections mentales n'a pas moins favorisé ce genre d'observations, que les missions spéciales confiées par le Gouvernement aux hommes les plus dignes de son choix. Il s'est ainsi formé une école aux yeux de laquelle rien de ce qui se fait en faveur des aliénés, chez les peuples voisins, ne saurait être indifférent.

Après Pinel, dont l'œuvre est pleine de remarques empruntées aux étrangers (1), c'est Esquirol qui a le plus contribué à développer parmi nous le goût et les progrès

(1) *Traité médico-philosophique sur l'aliénation mentale*, 2e édit. Paris. 1809.

des études comparées ([1]). Jusqu'à son dernier jour, Esquirol médita le projet d'un travail d'ensemble destiné à faire connaître et à comparer entre eux les divers systèmes adoptés dans les principaux asiles d'aliénés de l'Europe. La savante publication de M. Parchappe ([2]) a heureusement réalisé, pour la gloire de la Médecine française et pour les progrès de la science, une si vaste et si utile entreprise.

Nous ne chercherons pas à cacher l'empressement avec lequel a été attendu le moment de prendre plus ample connaissance des conditions du programme espagnol.

Le journal *el Clamor público,* en reproduisant les pièces officielles, qui se composent d'un Exposé des motifs présenté par le Ministre, d'un Décret royal, et enfin d'un Programme détaillé, a satisfait quelques jours plus tard notre impatience.

La traduction textuelle de ces divers documents doit précéder l'exposé des réflexions que suggère leur lecture. Elle est la meilleure préface aux développements qui font l'objet de ce Mémoire.

([1]) *Des maladies mentales*. Paris, 1838.

([2]) *Des principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles d'aliénés*. Paris, 1853.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

EXPOSÉ A S. M.

MADAME,

Dans le but de seconder les pieuses intentions de V. M. en faveur des établissements d'aliénés classés par la loi au rang des institutions générales de bienfaisance, le Ministre soussigné pense que le moment opportun est venu de réaliser les améliorations que réclament impérieusement (*urgentemente reclaman)* les asiles consacrés à recevoir les individus privés de raison, asiles dont le principal objet doit consister dans le rétablissement, par tous les moyens que fournit la science, de l'égarement ou du trouble mental de ces infortunés.

Le nombre des asiles d'aliénés qui, aux termes de l'art. 5 du Règlement pour l'exécution de la loi de bienfaisance, devront exister avec le caractère d'établissements généraux, est fixé à six pour tout le royaume ; et si, en procédant avec une sage économie, il est possible de tirer quelque parti de ceux d'ancienne fondation, il s'en faut qu'on y trouve réunies les conditions hygiéniques et les dispositions architecturales indispensables pour remplir la destination à laquelle ils sont spécialement consacrés.

Tous ont besoin de grandes et de coûteuses réformes et de sacrifices considérables de la part de l'État ; mais aucun autant que l'asile de Sainte-Isabelle, fondé à Leganés (*pero ninguno como el de Santa Isabel fundado en Leganés*). L'exiguité de ses distributions matérielles, son manque absolu d'eau, sa situation et sa construction défectueuses, le rendent indigne de figurer comme établissement général pour les aliénés des provinces centrales de la Monarchie, « el cual por lo exíguo de su localidad, » por su absoluta carencia de aguas, por su situacion y cons- » truccion anómala, no es ciertamente digno de figurar como

» casa general para los dementes de las provincias centrales
» de la Monarquía. »

L'accroissement de la population de Madrid, l'ornement de la première capitale du royaume, si justement fière des monuments élevés aux beaux-arts et aux sciences, exigent qu'en même temps qu'elle maintiendra son renom, la fondation nouvelle serve, Dieu le veuille, à l'embellir encore et à témoigner hautement de son amour pour l'humanité. Aussi, et sans préjudice des réformes à introduire prochainement dans les autres maisons générales de l'Espagne, il est indispensable de s'occuper du point le plus en souffrance, de celui qui peut moins attendre le remède, et qui, enfin, permet le mieux d'élever une institution spéciale pouvant servir de modèle à celles que d'autres provinces seront appelées à fonder à leur tour.

Plus les progrès de la médecine dans l'étude et le traitement des maladies mentales sont remarquables; plus les résultats fournis par les établissements d'aliénés, construits suivant les idées acquises par la science moderne, sont admirables, et plus l'âme s'afflige du spectacle douloureux que présentent depuis si longtemps nos maisons de fous, dans lesquelles toute classification des malades est impossible et où on ne peut appliquer généralement d'autre méthode curative que la réclusion perpétuelle, les chatiments et l'isolement, « ni aplicar generalmente otros sistemas de cura-
» cion que la reclusion perpétua, el castigo y el aislamiento. »

L'humanité, Madame, et la civilisation s'opposent à la prolongation d'un état de choses aussi lamentable, et le Gouvernement aspire à ce que sous le règne glorieux de V. M. s'inaugure en Espagne la réforme radicale de cette classe d'établissements, afin de les placer comme il convient, à la hauteur où se trouvent les plus remarquables existant déjà en Europe.

Se fondant sur ces motifs, le Ministre soussigné, d'accord avec le Conseil des Ministres, soumet à l'approbation de V. M. le projet de décret qui suit.

Saint-Ildefonse, 28 juillet 1859.

JOSÉ DE POSADA HERRERA.

DÉCRET ROYAL.

Vu les raisons exposées par le Ministre de l'Intérieur (*de la Gobernacion*), et de l'avis du Conseil, je décrète ce qui suit :

Art. 1. — Seront convoqués à un concours public, les architectes, dans le délai de 90 jours, pour la présentation de plans d'un *Manicomio* modèle à élever sur un point désigné du territoire de la province de Madrid, en se conformant au programme que publiera le Gouvernement.

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur, après avoir entendu l'opinion de la section d'architecture de l'Académie Royale de Saint-Ferdinand, et avoir soumis les plans à l'examen de telles autres Commissions désignées par lui, fera choix du projet le plus conforme au programme et le plus propre à son objet.

Art. 3. — L'auteur du plan adopté se chargera de l'exécution des travaux, sous l'inspection de la Commission spéciale qui sera nommée à cet effet.

Art. 4. — Le Ministre de l'Intérieur veillera à l'exécution du présent décret.

Donné à Saint-Ildefonse, le vingt-huit juillet mil huit cent cinquante-neuf.

Signé de la main royale.

PROGRAMME

pour le tracé des plans d'un *Manicomio* modèle.

Un établissement d'aliénés modèle sera construit dans les environs de Madrid.

Sa population sera de 500 aliénés des deux sexes, et du nombre d'employés et de serviteurs nécessaire.

L'établissement sera divisé en deux grandes *sections (secciones)* indépendantes : l'une, pouvant contenir 250 femmes, et l'autre, pour un égal nombre d'hommes.

Chaque section se subdivisera en deux *divisions (departamentos)* :

La première, réservée aux aliénés pensionnaires de première et de seconde classe ;

La seconde, destinée aux indigents.

La division des pensionnaires aura deux *quartiers (cuarteles)* :

Le premier, pour les aliénés calmes *(para los tranquilos)* ;

Le second, destiné aux agités et aux aliénés qui salissent *(los agitados y los sucios)*.

La division des indigents aura quatre quartiers :

Le premier, pour les tranquilles ;

Le second, pour les agités et les malpropres *(sucios)* ;

Le troisième, pour les enfants et les vieillards ;

Le quatrième, pour les aliénés détenus par jugement.

Cette division sera en outre pourvue d'une infirmerie pour le traitement des maladies accidentelles ou communes.

La proportion dans laquelle seront répartis les 250 aliénés devra être calculée comme il suit :

Division des pensionnaires	de 1re classe	40	100
	de 2e classe	60	
Division des indigents	Adultes	100	150
	Enfants et vieillards	40	
	Détenus par jugement	10	
			250

La répartition des 100 pensionnaires sera établie ainsi qu'il suit :

Quartier pour les aliénés calmes	80	100
Id. pour les agités et les malpropres	20	

Les 80 aliénés calmes pourront être calculés :

Calmes de 1re classe	30	80
Id. de 2e classe	50	

Catégorie des agités et des malpropres :

Agités de 1re classe	5	20
Malpropres id.	3	
Agités de 2e classe	8	
Malpropres id.	4	
		100

Proportion des diverses catégories de la division d'aliénés indigents :

Quartier pour les tranquilles	86	150
Id. pour les agités et les malpropres	30	
Id. pour les enfants et les vieillards	24	
Id. pour les détenus légalement'	10	

Les places pour les aliénés agités et malpropres de cette division doivent être disposées pour recevoir 20 des premiers et 10 des seconds :

Divisions des pensionnaires	100	250
Id. des indigents	150	

Dépendances générales de l'Asile.

I.

Service d'entrée.

L'entrée de l'asile devra avoir :

1° Un vestibule spacieux.

2° Le logement du portier.

3° Une salle d'attente.

II.

Direction, administration et bureaux (oficinas).

Au rez-de-chaussée et près de l'entrée :

1° Logement du portier (*porteria*).

2° Les appartements (*despacho*) du médecin directeur, composés de salon de réception, cabinet, chambre à coucher et deux autres pièces au plus (*y de una o dos habitaciones mas*).

3° Autre compartiment pour l'administrateur, avec deux pièces pour les bureaux (*para las oficinas*).

III.

Salon de grandes réceptions et de la commission (y de juntas).

Une salle décorée avec soin destinée à ces réunions.

IV.

Chapelle.

Elle sera située et disposée de manière à rendre l'accès facile aux aliénés de tous les quartiers et à leur permettre d'assister aux exercices religieux à des places convenablement séparées. « Mantenerse en sitios convenientemente separados los en- » fermos pertenecientes á todos los cuarteles de ambas sec- » ciones. »

V.

Service médical.

Aussi près que possible des appartements du médecin directeur, il sera établi :

1° Une salle destinée à la bibliothèque.

2° Une seconde, servant de musée d'anatomie pathologique et de phrénologie, en même temps que de cabinet pour les instruments de physique et de chirurgie.

3° Un amphithéâtre, éclairé et aéré, capable de contenir 150 personnes.

4° Une salle de dissection pour les études anatomiques, les autopsies et les expériences *(esperimentos).*

VI.

Service pharmaceutique.

1° Pharmacie *(botica).*

2° Laboratoire de chimie.

3° Un cabinet pour le pharmacien en chef *(profesor de farmacia).*

4° Pièces pour les adjoints *(los practicantes)* durant leur assistance de chaque jour.

5° Les lieux de dépôts nécessaires *(los almacenes correspondientes.*

VII.

Service des aliments.

1° Dépense générale.

2° Caves destinées à conserver les comestibles et les liquides.

3° Une ou plusieurs basses-cours *(corrales)*.

4° Une écorcherie *(matadero)*.

5° Un moulin à blé mû par des chevaux *(tahona)*, avec ses dépendances *(con las dependencias precisas)*.

VIII.

Lingeries, vestiaires et magasins (ropas y ustensilios).

1° Un lieu de dépôt, un magasin général *(almacen)* de linge et de vêtements *(ropas)*, composé de deux pièces, outre une pièce pour l'employé.

2° Un second, pour la literie, les matelas et autres objets de même usage.

3° Une buanderie *(lavadero)* et séchoir *(tendedero)* et diverses pièces pour la lessive *(colada)* et autres dépendances.

4° Une autre buanderie pour l'usage des pensionnaires et des employés de l'établissement.

5° Pièces pour le repassage et le raccommodage de la lingerie et du vestiaire.

IX.

Gymnase.

Deux salles de gymnase médical.

X.

Dépôts de charbon et de bois à brûler.

Un pour chaque combustible, et situé de manière à éviter tout danger d'incendie.

XI.

Remises, squares *(cuadras)*, lieux ombragés *(arboledas)*, parterres, jardins potagers, promenoirs couverts *(patios)*.

XII.

Logements.

1° Habitation du médecin directeur.

2° Deux médecins adjoints.

3° Deux aumôniers.

4° Le pharmacien.

5° L'administrateur.

6° Six employés d'administration.

7° Deux infirmiers majors.

8° Quatre infirmiers en second (*practicantes*).

9° Un concierge.

10° Dix portiers.

11° Vingt surveillants des deux sexes.

12° Vingt subalternes pour le service des jardins, de la garde, de la buanderie, etc., etc.

XIII.

Un cimetière.

XIV.

La partie de l'édifice destinée aux aliénés n'aura qu'un rez-de-chaussée et un premier étage; elle pourrait être surmontée d'un second, s'il était nécessaire, pour les logements des employés et des serviteurs.

XV.

Égouts, conduits des eaux, manége à eaux (*norias*), puits, étangs, mares et réservoirs d'eaux distribués convenablement.

Dépendances des sections.

Chaque section possédera :

1° Un vestibule.

2° Salle de réception.

3° Loge pour le portier de la section.

4° Cabinet de consultation pour les médecins.

5° Logement de l'infirmier-major.

6° Cuisine avec ses dépendances nécessaires.

7° Réfectoire pour les surveillants et autres serviteurs subalternes.

8° Les jardins, les promenoirs couverts et à l'air libre, et les préaux *(patios)* correspondants à la section.

Dépendances des divisions *(departamentos).*

Dans chaque division, il y aura :

1° Salle de réception.

2° Un logement de portier.

3° Une lingerie.

4° Un local pour déposer le linge et les vêtements salis.

5° Un autre local destiné à mettre en dépôt les ustensiles et autres objets appartenant à la division.

6° Un logement pour l'employé chargé de la conservation du vestiaire et des objets mobiliers.

Division (departamento) *des pensionnaires (section des hommes).*

QUARTIER DES MALADES CALMES.

Dans ce quartier sera ménagé :

1° Salle d'admission.

2° Un parloir.

3° Trente habitations pour les pensionnaires de première classe, et cinquante pour ceux de la seconde.

Les habitations ou pavillons des pensionnaires de première classe seront composés d'un vestibule, d'un salon, d'un cabinet avec alcôve, d'une salle à manger, d'un cabinet de toilette, et d'une petite chambre à coucher pour le surveillant ou le domestique.

Celles destinées aux pensionnaires de seconde classe se composeront : d'une salle d'admission, d'une chambre à coucher à alcôve, d'une pièce pour la toilette, et d'un cabinet pour

coucher le surveillant ou le domestique *(dormitorio para un vigilante ó criado)*.

4° Un réfectoire pour ceux qui désireront prendre leurs repas en commun.

5° Une salle de réunion.

6° Une salle de billard et autres jeux permis.

7° Un cabinet de lecture.

8° Six cabinets de bains séparés.

QUARTIER DES AGITÉS ET DES MALPROPRES

Ce quartier sera subdivisé de telle sorte que les habitations destinées aux aliénés qui salissent soient distinctes de celles des agités.

Il se composera :

1° D'une salle d'admission.

2° D'un parloir.

3° Vingt habitations disposées comme celles des malades calmes *(de igual forma que las de los tranquilos)*. Sur ce nombre, 6 seront destinées aux pensionnaires de première classe, et 14 aux aliénés de la seconde classe.

4° Les logements destinés aux malpropres seront semblables pour les pensionnaires de première et de seconde classe.

5° Quatre cabinets de bains séparés.

6° Une salle de réunion près de laquelle sera une pièce pour les surveillants.

Division des pensionnaires (section des femmes).

QUARTIER DES MALADES CALMES.

Ce quartier aura :

1° Une salle d'attente.

2° Un parloir.

3° Le même nombre de logements que pour la division des hommes, et disposés de la même manière.

4° Un réfectoire pour les aliénées qui désirent manger réunies.

5° Une salle de récréation.

6° Une autre pour le travail.

7° Six cabinets de bains séparés.

QUARTIER DES ALIÉNÉES AGITÉES.

Même disposition en tout point que pour la division des hommes agités ou qui salissent.

Division des aliénés indigents (hommes et femmes).

Chaque section de cette division devra présenter les dépendances suivantes :

QUARTIER DES MALADES CALMES.

1° Une salle d'admission.

2° Un parloir.

3° Dortoirs contenant douze, huit, six et quatre aliénés de l'un ou de l'autre sexe, quelques chambres pour un seul aliéné. Les lits seront à la distance d'au moins six pieds

4° Les logements des surveillants contigus aux dortoirs des aliénés et disposés de telle sorte qu'ils puissent y demeurer le jour et la nuit, et exercer en même temps une complète surveillance.

5° Une ou plusieurs salles pour les soins de propreté.

6° Un réfectoire.

7° Une salle d'école.

8° Ateliers *(salas de trabajo ó labor)*;

9° Salle de réunion;

10° Une infirmerie composée de deux salles : une pour le service médical, à vingt lits; la seconde pour le traitement des affections chirurgicales, et pouvant contenir dix lits;

11° Un cabinet contigu pour le médecin.

12° Second cabinet grandement éclairé *(con buenas luces)* pour les opérations de chirurgie.

13° Deux chambres, pour le médecin assistant et le surveillant de garde.

14° Huit chambres à bains.

QUARTIER DES AGITÉS ET DES MALPROPRES.

Chacun des quartiers (hommes ou femmes) de cette catégorie devra avoir :

1° Une salle d'admission.

2° Un parloir.

3° Vingt cellules pour les agités et les furieux, composées chacune d'une salle et d'une alcôve disposées de manière à faciliter la surveillance *(compuesta cada una de sala y alcoba, de forma que puedan los vigilantes observar fácilmente el interior de ellas)*.

4° Dix cellules pour les aliénés malpropres, composées également d'une salle et d'une alcôve *(compuestas tambien de sala y alcoba)*.

Ces dix cellules devront être séparées autant que possible des vingt premières.

5° Habitations des surveillants, de l'intérieur desquelles ils puissent observer les aliénés agités, sans être vus.

6° Une salle pour les soins de propreté.

7° Une salle de réunion.

8° Une autre salle servant d'atelier *(otra para trabajo y labor)*.

9° Salles de bains en égal nombre que pour les malades tranquilles.

QUARTIER DES ENFANTS ET DES VIEILLARDS TRANQUILLES.

Ce quartier doit présenter des dispositions et des dépendances analogues à celles du quartier des aliénés calmes, et être en rapport avec le nombre des individus de cette catégorie désigné plus haut.

QUARTIER DES ALIÉNÉS SOUMIS A LA DÉTENTION JUDICIAIRE.

Il se composera :

1° D'un logement de portier.

2° D'un parloir.

3° De dix cellules de sûreté, sans communication entre elles, et deux logements composés de deux ou trois pièces.

4° Appartements des gardiens disposés dans le but d'une surveillance rigoureuse.

5° Une salle de réunion.

6° Une autre salle disposée pour les observations du médecin et pour recevoir les déclarations (*para observaciones del médico y recibir declaraciones*).

7° Un jardin ou préau pour la promenade des détenus.

Le *Manicomio* modèle se construira sur un terrain dont la superficie ne sera pas moindre de 100 *fanegas* (mesure de Madrid) environ.

Le concours reste ouvert pour la présentation des plans pendant le délai de 90 jours, qui commenceront à compter à partir de celui de la publication du présent programme dans la *Gazette* du Gouvernement.

Les architectes qui concourront pourront remettre leurs projets au secrétariat de l'Académie Royale de Saint Ferdinand.

On ne recevra plus de plans le lendemain du délai fixé.

Saint-Ildefonse, 28 juillet 1859.

Approuvé par S. M. :

Le Ministre de l'Intérieur,

José de Posada Herrera.

Telles sont les données dans lesquelles les concurrents ont la stricte obligation de se renfermer rigoureusement. Et nous nous efforcerons de remplir, mais seulement au point de vue de la distribution générale d'un asile spécial, les conditions du programme.

Avant d'aborder l'étude de ce difficile problème, qu'il nous soit permis, à nous qui ne pouvons avoir la préten-

tion de fournir des plans d'architecture dans la forme exigée ordinairement par des entreprises aussi considérables, de suivre la voie qui nous est plus familière, et de réunir dans un résumé les éléments divers susceptibles d'éclairer l'opinion, en signalant les écueils dont l'exposé de M. le Ministre lui-même indique le danger.

On ne peut se le dissimuler, les Espagnols se sont trop refusés à eux-mêmes la liberté d'appréciation et de critique nécessaire au progrès des institutions de bienfaisance, comme de toute autre question d'intérêt public.

Quelques-uns avouent que le service des aliénés est tombé, en Espagne, dans un état pitoyable, empirant de jour en jour, et ils disent que personne ne l'ignore. Dès lors, à quoi bon le répéter? conclut, dans un des rares écrits publiés sur ce point, l'un des aliénistes espagnols qui promettait le plus de servir utilement cette cause ([1]).

« Todo el mundo sabe que los dementes carecen en » nuestro pais de un asilo que esté en consonancia con » los adelantos de la época. Todo el mundo sabe que su » posicion va haciéndose de dia en dia mas triste y preca- » ria. ¿Pues, si todo el mundo lo sabe, à que repetir-lo? »

La tristesse d'un semblable aveu dans une bouche espagnole a altéré, ce nous semble, la justesse des conséquences qu'elle en déduit.

Ne pourrait-on pas répondre, en effet, et avec plus de raison, que loin d'être connue de tous, la situation des

([1]) Feu le Dr D. José Rodriguez Villargoitia.

institutions consacrées aux aliénés en Espagne a été pour les étrangers une source inépuisable de jugements les moins fondés?

Un écrivain de la fin du siècle dernier ([1]), représentant de la France à la cour de Madrid, bien placé pour juger, a pu dire, en faisant allusion aux idées surannées qui, de son temps, avaient cours parmi nous sur l'Espagne, « qu'on » la supposerait plutôt à l'extrémité de l'Asie qu'à celle de » l'Europe. »

Quelque exagéré qu'il paraisse, ce jugement est répété, presque dans les mêmes termes, par un économiste de notre temps.

« L'Espagne, dit M. Moreau de Jonnès, est le moins » connu de tous les pays de l'Europe. Plusieurs des îles » lointaines de l'Océanie ont été, sous différents rapports, » mieux et plus complétement explorées ([2]). »

Enfin, dès les premières lignes d'un ouvrage d'économie politique plus récent, l'auteur s'attache à faire ressortir le contraste que présentent le voisinage de l'Espagne et l'ignorance des Français sur ce qui la concerne ([3]).

J'irai plus loin encore, et à l'occasion de l'étude des questions afférentes aux aliénés, je ne puis m'empêcher de signaler le pas rétrograde qui a été fait.

[1] Bourgoing, *Tableau de l'Espagne moderne*, 1797. Avant-propos.

[2] *Statistique de l'Espagne*, par Alex. Moreau de Jonnès. Paris, 1834. Introduction.

[3] Maurice Block, *l'Espagne en 1850*, tableau des progrès les plus récents. Paris, 1851.

Tandis que le comte de Bourgoing, dont l'ouvrage aurait pu, il semble, rester étranger à ces questions, nous donne un aperçu des asiles d'aliénés espagnols les plus renommés, et qu'il en loue la tenue en termes susceptibles de piquer et de stimuler la curiosité des écrivains qui suivaient ses traces, ces derniers ont gardé sur la statistique des aliénés en Espagne et sur la situation du service en général un silence complet.

Les divers renseignements que l'on rencontre çà et là dans les ouvrages spéciaux à l'aliénation mentale publiés en France sont tous entachés des erreurs les plus manifestes.

L'insuffisance des documents espagnols est sans doute la cause principale des inexactitudes que nous signalons.

La question des aliénés a cependant marché à grands pas depuis cinquante ans : son importance est devenue telle, aujourd'hui, dans l'administration intérieure des États policés, qu'il n'est plus permis, moins à la science économique qu'à tout autre genre d'observations, de n'en pas tenir compte.

Admettre que l'état des institutions consacrées aux aliénés soit resté stationnaire, ou même qu'il ait déchu en Espagne, ne saurait excuser le délaissement profond dans lequel sont tombées les études spéciales.

Ce long sommeil des institutions en faveur des aliénés réclamait, au contraire, plus impérieusement des recherches consciencieuses.

Est-il besoin de rappeler ici, par des exemples faciles à

trouver, la part immense que la critique étrangère a prise dans l'élaboration des réformes et des perfectionnements dont le service des aliénés a été l'objet chez divers peuples de l'Europe? Est-ce trop présumer de la puissance d'un tel secours, que d'espérer atteindre les mêmes résultats en l'appliquant aux institutions spéciales de l'Espagne?

Le programme du gouvernement espagnol est la meilleure réponse. C'est un puissant encouragement aux efforts que nous tentons dans ce but. Mais combien n'est-il pas regrettable que l'appel du Gouvernement n'ait pas été fait aux hommes les plus aptes à servir les vrais besoins et les intérêts des aliénés!

Il y a déjà longtemps que les omissions de la science à cet égard méritaient d'être comblées. En me déterminant, après des hésitations que chacun comprendra, à me mêler au débat par cette publication, j'ai besoin de penser que ces travaux, s'ils ne suppléent que bien imparfaitement aux lacunes qui existent, susciteront du moins des études plus précises sur un sujet qui réclame une attention approfondie. Si la critique frappait à faux, les discussions qui ne pourraient manquer de naître rétabliraient bien vite les faits et tourneraient à l'avantage commun.

Pour notre part, nous aurons fait de notre mieux afin d'éviter les reproches de coupable indifférence, à l'égard de l'Espagne, qu'adressait à ses compatriotes en même temps qu'aux étrangers l'un des hommes de notre époque dont les travaux immenses ont le plus coopéré à dissiper l'ignorance générale : « gran pueblo, » dit D. Pascual Madoz en

parlant de l'Espagne « no conocido acaso bastante por los » naturales, ni estudiado cual sería desear por los estran- » geros ([1]). »

Au point de vue espagnol, s'il est vrai, comme on ne peut faire difficulté de le reconnaître, que le service des aliénés laissât beaucoup à désirer à l'époque (1846 et 1850) où Villargoitia donnait, en bon citoyen, cours à ses justes regrets, n'est-il pas incontestable que, depuis lors, les conditions sont devenues meilleures?

L'administration a donné des preuves de l'intérêt que lui inspirait une situation aussi pénible.

Et si le succès n'a pas répondu aux vœux et aux espérances des juges compétents, si Villargoitia et tous ceux qu'animaient les mêmes sentiments n'ont éprouvé que des mécomptes, à quoi les attribuer?

N'est-ce pas, avant tout, à l'abstention de ces écrivains, qui ont vu le mal et n'ont pas essayé d'y porter remède en présentant un plan étudié de réformes applicables aux divers asiles de l'Espagne? N'est-ce pas à l'absence de discussion dans la presse libre de ce pays, au silence érigé en système, sous le vain prétexte de ne pas étaler au grand jour des plaies nationales, silence préconisé par les médecins qui, par leur position, avaient cependant plus que tous les autres le droit de le rompre?

Le jugement sévère porté par l'organe du Gouvernement

([1]) Pascual Madoz, *Diccionario geográfico estadistico histórico de España* (vaste encyclopédie des sciences économiques relatives à l'Espagne). Madrid. 17 vol. : de 1843 à 1848.

sur les conditions de l'asile récent de Leganés, est la condamnation la plus éclatante de l'administration précédente, qui, loin de tenir compte des vues du médecin spécial espagnol dont les conseils avaient été réclamés, lui suscita des obstacles, en changeant les dispositions qu'il croyait les plus avantageuses.

« La junta provincial de beneficencia de Madrid le co-
» misionó (Villargoitia) para dirigir las obras que fuesen
» nécessarias para convertir en hospital de dementes unas
» casas existentes en Leganés, comision que le proporcionó
» algunos disgustos al ver que personas agenas á la cien-
» cia cambiaban sus mejores disposiciones [1]. »

Et pourtant, les exemples d'une étude approfondie des conditions exigées par les institutions charitables, celles entre autres destinées à l'extinction du vagabondage, à l'œuvre des enfants trouvés et de la plupart des misères humaines, abondent dans l'histoire du glorieux passé de l'Espagne. Ce fut sans doute le tort de ce passé d'avoir adopté exclusivement le système des constructions hospitalières trop vastes, système que les auteurs auxquels je viens de faire allusion ont soutenu et propagé avec d'autant plus d'ardeur et de succès, qu'il flattait à la fois leur amour-propre et le génie naturel de la nation.

On verra dans la suite de ces recherches quel coup funeste une pareille tendance a porté au développement des institutions espagnoles en faveur des aliénés.

[1] *Cronica de los hospitales*, 8 octobre 1854, p. 605.

D'après les termes du programme officiel, la question n'est-elle pas encore la même, et le même danger n'existe-t-il pas aujourd'hui comme autrefois?

Plus un projet a de l'ampleur, et mieux l'architecte y déploie les ressources de son talent.

Au point de vue de la science spéciale, c'est plutôt l'inverse qui aurait lieu. On peut douter, si elle eût été consultée, qu'elle aurait accepté comme une donnée favorable la fondation d'un établissement modèle devant contenir 500 aliénés des deux sexes et de toutes les conditions sociales, depuis la grandesse jusqu'à l'indigence, et servir à la réclusion d'aliénés frappés d'une condamnation légale.

Cette première et grave difficulté ne retardera-t-elle pas le jour où la psychiâtrie espagnole aura repris, après tant de vicissitudes, le rang qu'elle a perdu?

L'influence de l'Espagne dans le mouvement réformateur de la situation des aliénés n'a pas été, en effet, aussi bornée que semble le dire un écrivain chargé tout récemment d'apprécier les titres scientifiques d'un studieux aliéniste de Barcelonne, revendiquant pour son pays la gloire d'avoir élevé les premiers asiles d'aliénés.

« Il est très-naturel, sans doute, dit cet écrivain, de ré-
» clamer pour sa patrie la priorité d'une création; mais
» une distinction importante doit cependant être faite en
» pareil cas.

» Lorsque l'invention est restée inféconde entre les mains
» de son auteur, qu'elle n'a pas profité à l'humanité, elle est

» à l'état d'embryon, et celui qui la fait passer dans le do-
» maine public comme vulgarisateur et souvent même com-
» me créateur, a droit à la reconnaissance de la société;
» et lorsqu'elle lui donne gloire, honneurs, fortune, il n'y
» a là rien que d'équitable (1). »

C'est pour démontrer le rôle véritable de l'Espagne que nous n'avons pas reculé devant de longs développements. Les recherches arides auxquelles il a fallu nous livrer nous ont cependant récompensé par quelques découvertes historiques qui assignent à ce pays une part importante, tant par l'ancienneté de ses fondations spéciales en faveur des aliénés, que par l'action qu'il a exercée au dehors.

L'un des reproches le plus souvent adressés aux travaux des aliénistes est de manquer des considérations synthétiques nécessaires pour relier entre eux les faits divers dont la science est en possession. C'est surtout quand il s'agit de l'étude de la folie en général, chez les peuples étrangers, que cette critique est fondée.

Dans l'état actuel de la science, une théorie systématique de la folie comparée offrirait de grandes difficultés. En Espagne, principalement, par l'absence des matériaux statistiques, les obstacles seraient insurmontables. Mais au point de vue des institutions spéciales, la seule question que nous ayons à examiner dans le moment, on recon-

(1) Rapport à la Société médico-psychologique, par M. Brierre de Boismont, sur la candidature de M. le Dr Emilio Pi y Molist au titre de membre correspondant. (*Annales médico-psychologiques*, numéro de juillet 1859, page 459.)

naîtra, nous l'espérons, que nous n'avons pas ménagé nos peines pour montrer l'enchaînement des faits, et pour tirer de ces documents les conséquences qui en découlent. — Les études rétrospectives sur les asiles d'aliénés espagnols paraîtront sans doute tenir trop de place dans un Mémoire publié à l'occasion d'un concours. Pour justifier leur étendue, il est nécessaire de rappeler que, par leur intérêt général au point de vue de l'histoire de la psychiâtrie, ces documents exigent un certain développement; ils ne pouvaient être tronqués sans laisser pour longtemps encore dans l'obscurité des faits et des considérations jusqu'à présent à peine entrevus; enfin, il n'est pas un de ces détails sur le passé qui n'ait son côté pratique et ne porte avec lui un enseignement pour le présent et l'avenir de ces institutions dans le pays qui nous occupe.

Le paragraphe suivant est un exposé de ce que contient, sur ce sujet, notre littérature, et une appréciation des erreurs et des lacunes qu'elle présente.

II

On a déjà dit, je crois, et avec juste raison, en parlant de Pinel, qu'on devrait toujours citer en première ligne son nom et ses travaux, quel que soit le point de vue où l'on se place dans l'étude des diverses questions qui se

rattachent à l'aliénation mentale. Pinel est, en effet, le premier qui, se soustrayant à la tendance exclusive des esprits de son temps, à la fois trop enclins à tourner toujours leurs regards vers le Nord et trop oublieux des services que nous devons au Midi de l'Europe, ait fait entrevoir l'importance de l'Espagne dans le mouvement réformateur du sort des aliénés.

C'est par le côté pratique, en signalant un perfectionnement qui, alors exceptionnel, deviendra sans doute bientôt la règle générale, que le patriarche des médecins aliénistes français a soulevé le coin du voile. Tout le monde a lu dans son immortel ouvrage, tous les hommes spéciaux savent par cœur, les pages que je ne peux cependant omettre de reproduire.

« Nous avons à envier à une nation voisine, dit Pinel, » un exemple qu'on ne saurait trop faire connaître. Cet » exemple, ce n'est pas l'Angleterre ni l'Allemagne qui » nous le donnent, c'est l'Espagne [1].

» Dans une ville de ce royaume existe un asile ouvert » aux malades, et surtout aux aliénés de tous les pays, de » tous les gouvernements, de tous les cultes, avec cette » inscription simple : *Urbis et orbis*. Un travail mécani- » que n'a pas été l'objet de la sollicitude des fondateurs de » cet établissement. Ils ont voulu retrouver une sorte de » contre-poids aux égarements de l'esprit, par l'attrait et » le charme qu'inspire la culture des champs, par l'instinct

[1] Pinel, *Op. cit.*, p. 238.

» naturel qui porte l'homme à féconder la terre et à pour-
» voir à ses besoins par les fruits de son industrie. »

Non content de ces indications sommaires, Pinel revient, deux pages plus loin, sur les moyens d'exécution usités pour l'organisation du travail à l'hôpital de Saragosse.

« Les aliénés propres au travail sont, dit-il, divisés dès
» l'aurore en diverses bandes séparées; un guide est à leur
» tête pour leur départir l'objet du travail, les diriger et les
» surveiller. La journée se passe dans une activité conti-
» nuelle, ou seulement interrompue par des intervalles de
» relâche, et la fatigue amène pour la nuit le sommeil et
» le calme. Rien n'est plus ordinaire que les guérisons
» opérées par cette vie active, pendant que l'aliénation des
» nobles, qui rougiraient du travail des mains, est presque
» toujours incurable ([1]). »

Les lignes qui précèdent ont souvent été reproduites; plus souvent encore on y a fait allusion sans qu'on ait songé à tirer des progrès qu'elles signalent aucune induction sur l'état de la psychiâtrie; on ne s'est pas même donné la peine d'en vérifier l'exactitude.

Que Pinel s'en soit tenu à indiquer le fait et à le proposer, à le recommander comme un exemple à suivre, rien de si naturel.

Lorsque, sous son influence, la réforme du régime des aliénés fit ses premiers pas en France, on comprend sans peine qu'en l'absence de traditions locales et dans l'état de

([1]) Pinel, *Op. cit.*, p. 245.

désarroi où se trouvait ce service, la préoccupation la plus sérieuse des hommes placés à sa tête se bornât à chercher à l'étranger le modèle de ce qui nous manquait, et se soit peu inquiétée d'investigations minutieuses soit en histoire, soit au point de vue de la science spéculative.

Telle a été partout, telle sera toujours la marche des connaissances humaines. A leur point de départ, les études sont toutes de pratique, même les études comparées. A mesure que la science fait des progrès, et que les difficultés spéciales se dégagent, le goût des recherches de tout genre s'associe au besoin des améliorations qui a ouvert la voie. Les raffinements dans la vie des peuples et des hommes ne se montrent que chez ceux qui ont déjà plus que le nécessaire. On ne s'est vraiment intéressé aux questions historiques sur l'origine des premiers essais en faveur des aliénés, on n'étudie sérieusement les humbles commencements de leur assistance, après un si long abandon, que depuis l'époque où des établissements grandioses leur ont été destinés, que des lois protectrices les ont mis à l'abri des dangers de toute sorte qui les entourent, surtout depuis qu'une classe de médecins, en se vouant à leur traitement, a trouvé dans la position qui lui a été faite, le goût et l'obligation de ces recherches.

Si l'on se reporte au temps où parut cette œuvre, alors que dans les hôpitaux d'aliénés des capitales réputées les plus avancées en civilisation, ces malheureux croupissaient dans une oisiveté meurtrière, en entendant Pinel célébrer les bienfaits du système de traitement mis en pratique à

Saragosse, on est tellement frappé du contraste, qu'on serait tenté de supposer qu'à l'exemple de Fénelon, il peignait un tableau dont son imagination seule lui fournissait les couleurs.

Ce n'est peut-être pas ici le lieu de dire combien de désenchantements attendent ceux qui, sur la foi du maître, seraient curieux de s'assurer aujourd'hui par eux-mêmes de la réalité des faits; mais si on l'eût tenté alors, le jour que Pinel avait entr'ouvert sur l'Espagne aurait montré combien ce pays a droit à la reconnaissance des amis de l'humanité.

En s'en préoccupant davantage, peut-être la critique étrangère eût-elle sauvé ces institutions de la décadence dont elles ont été frappées, et qui est aujourd'hui d'autant plus sensible, que l'amélioration des asiles de l'étranger s'est étendue à leurs moindres détails. Les réflexions qui précèdent sur le côté pratique des observations de Pinel s'appliquent également à celles-ci, que nous empruntons à son contemporain.

« On compte deux principales maisons de fous en Es-
» pagne, dit le comte Bourgoing, l'une à Tolède, l'au-
» tre à Saragosse. J'ai été étonné, édifié de la propreté et
» de l'ordre qui y règnent; et, me rappelant beaucoup d'au-
» tres établissements semblables qui sont dans le même
» cas, j'ai souvent admiré comment cette dévotion, cette
» charité chrétienne que, de nos jours, on a cru traiter
» avec indulgence en ne la couvrant que de ridicule, com-
» ment, dis-je, elle peut rendre les hommes si différents
» d'eux-mêmes et les arracher à leurs défauts les plus fa-

» miliers. Lorsqu'on parcourt les fondations pieuses des » Espagnols, on oublie cette apathique indolence et cette » malpropreté qu'on s'obstine à leur reprocher. On devrait » au moins pardonner à la religion quand elle n'aurait » fait que ce bien aux hommes. »

Au point de vue philosophique, il est intéressant de suivre dans les jugements portés à diverses époques sur des faits spéciaux l'empreinte des opinions qui prévalent. On reconnaît au langage de cet écrivain l'influence d'une réaction religieuse qui s'opérait alors en France, sortant d'une période traversée d'agitations en sens contraire.

Quelque incomplet que soit ce passage à l'endroit des détails qu'on désirerait y trouver, l'idée qu'on peut aujourd'hui se faire des conditions des asiles d'aliénés espagnols d'après ces témoignages, les place bien au-dessus de la plupart de ceux de l'étranger, à la même époque.

L'hôpital de Saragosse offrait alors l'unique exemple de l'organisation du travail agricole en commun, sous la surveillance de ceux-là mêmes auxquels était confié le traitement médical des aliénés. La tenue de cet établissement et de celui de Tolède étaient parfaites.

Comment les écrivains qui parcouraient l'Espagne vers le même temps et qui avaient toute autorité pour décider de la valeur des améliorations signalées à leur attention, n'ont-ils laissé aucune trace? A qui s'en prendre, si ce n'est à la fatalité, qui s'est apesantie sur tout ce qui était de nature à servir le progrès de ces institutions en Espagne?

Les observations du docteur Thiéry ne renferment aucun

éclaircissement à ce sujet [1]. Cependant, l'attention qu'il a portée à l'étude du délire en Castille comme complication des affections aiguës et l'espèce d'immunité dont il gratifie ses populations, lesquelles, selon lui, vivaient dans les conditions hygiéniques les plus propres à les prémunir contre tout dérangement de l'esprit, aurait dû appeler son attention de ce côté. Thiéry, revenant plusieurs fois à cette idée, en cherche l'explication scientifique dans les prétendues conditions physiques et morales des habitants du centre de l'Espagne, et il néglige de diriger ses investigations vers les asiles d'aliénés, dans lesquels se rencontraient plus sûrement les preuves dont il aurait dû se pourvoir pour la solution du problème.

A la fin du XVIIIe siècle, il était presque de mode chez nous de nier que la folie pût loger dans des têtes aussi flegmatiques. On oubliait le mot prêté à Charles-Quint parlant de ses sujets d'Espagne, qui, selon le grand empereur, sont plus fous qu'ils n'en ont l'air : « parecen sabios y no lo son. » Les plaisanteries de l'auteur des *Lettres persanes* étaient prises au sérieux. C'est dans la bouche d'un espagnol que le malin et spirituel écrivain imagine, en effet, de mettre une boutade, si souvent rappelée depuis, et qui laisserait supposer qu'aux yeux d'un hidalgo, une maison de fous devait être chose nouvelle. Qu'importent à nos études ces railleries des beaux esprits que chaque nation

[1] *Observations de physique et de médecine faites en différents lieux de l'Espagne*, par M. Thiéry, docteur régent de la Faculté de Médecine de Paris. 2 vol. in-8°. Paris, MDCCXCI.

se renvoie! Lorsque notre Le Sage empruntait aux œuvres de la littérature espagnole le cadre, les détails et ce qu'on est convenu d'appeler la couleur locale de ses portraits, serait-ce que Paris n'aurait pu lui offrir, comme Madrid, les modèles des hôtes d'une *casa de los locos?*

Dans un tout autre ordre d'idées, l'ouvrage de John Howard (1), qui traite des questions hospitalières et pénitentiaires à l'époque dont nous nous occupons en ce moment, est celui que nous avons consulté le premier, non sans l'espoir d'y découvrir des renseignements précieux.

La fidélité des observations du célèbre philanthrope anglais sur les hôpitaux d'aliénés de sa patrie et ceux de la France, de l'Italie et même de l'Orient, contraste singulièrement avec l'absence de toute indication sur ceux de la Péninsule. Il semble que sous le rapport de ces utiles institutions, Howard ait pris pour devise le mot du poète à l'égard de l'Espagne :

Spain? Faith! I saw it not (2).

Howard, ne parle, en effet, que de « quelques chambres pour renfermer les fous » à l'hôpital général de Madrid et à celui de Cadix.

Ce laconisme s'expliquerait si l'observateur s'était borné

(1) *Etat des Prisons, des Hôpitaux et des Maisons de force;* traduction française. Paris, 1788.

(2) L'Espagne? ma foi! je ne la voyais pas.

(Shakespeare; *The comedy of Errors.*)

à visiter la capitale. En effet, à Madrid moins qu'en d'autres villes importantes de l'Espagne, se trouvaient réunies à cette époque (1783) les conditions indispensables à l'assistance normale des aliénés. Mais Howard recueillit ses observations dans les diverses provinces du royaume.

Le fait exceptionnel qu'a présenté, jusqu'à ces dernières années, la métropole, mérite à tous égards les efforts tentés en ce moment pour réparer un si fâcheux état de choses.

Au point de vue de la science spéculative, le manque d'asile dans cette capitale n'est pas moins digne d'être étudié dans les causes qui l'ont produit il y a plusieurs siècles et qui l'ont maintenu si longtemps.

Un autre voyageur anglais, le Dr Joseph Townsend, suivit, à quelques années de distance, les traces d'Howard en Espagne. Même silence de la part de Townsend sur les asiles d'aliénés. Nul auteur n'a cependant mieux rendu compte de l'administration des grands hospices *(casas de misericordia, hospicios, albergues)* dans lesquels la règle du travail était observée (1).

Les données statistiques très-curieuses pour le temps, et depuis lors tombées dans l'oubli, que nous avons extraites de son œuvre, ont leur place marquée dans l'histoire de l'aliénation mentale en Espagne. Nous les reproduisons en entier et nous y joindrons quelques remarques.

« En causant avec les médecins, je fus frappé, dit Town-

(1) *Voyage en Espagne fait dans les années 1786 et 1787*, par Joseph Townsend, traduit de l'anglais sur la 2e édition, par J. Pictet-Mallet, de Genève. Paris. 1809.

» send, du nombre des fous enfermés dans les différentes » provinces d'Espagne, et lorsque je fus de retour en An- » gleterre, je comparai les rapports de la Catalogne et ceux » faits au gouvernement, par lesquels il paraissait qu'en » Aragon le nombre des fous se monte à 244; en Cata- » logne, à 114; à Valence, à 121; en Andalousie, à 99; » dans la province de Léon, à 2; à Grenade, à 41; à To- » lède, à 42, et à Avila, à 1.

» Dans les autres provinces de l'intérieur, on n'en fait » aucune mention : voilà le fait; mais quant à la diffé- » rence entre les provinces maritimes et celles de l'inté- » rieur, c'est sur quoi les médecins, ni aucune personne » avec qui j'en ai parlé, n'ont pu me suggérer aucune » idée digne de remarque. Je dois donc me contenter » de rapporter le fait, et je m'abstiens de toute ré- » flexion (1). »

Ainsi, Townsend constate, en 1786, l'existence de 664 aliénés séquestrés dans les diverses provinces désignées plus haut.

Trente ans après, à la fin de 1817, si l'on s'en rapporte aux relevés envoyés à Esquirol par le Dr Luzuriaga, il n'existait dans les hospices espagnols que 509 aliénés (2).

En les publiant, Esquirol exprime l'opinion que des renseignements plus nombreux modifieront sans doute ce résultat. Pourquoi cette sage réserve n'a-t-elle pas guidé dans ses conclusions l'aliéniste français qui a formulé une

(1) Townsend, *Op. cit.*, t. III, p. 359.

(2) *Annales d'Hygiene publique et de Médecine légale*, t. I, p. 110

théorie générale sur les causes comparées de la folie, sans posséder les éléments statistiques nécessaires.

En partant de données qui établissent le rapport du chiffre total des aliénés à la population générale comme 1 est à 7,181, on est arrivé à des appréciations sur l'état de civilisation de l'Espagne moderne qui n'ont pu que blesser la susceptibilité légitime de nos voisins.

Dans un travail officiel sur la statistique des aliénés en Espagne (1), le Dr D. Pedro Maria Rubio évalue à 6,851 individus des deux sexes le chiffre approximatif des aliénés en Espagne.

A ce compte, la proportion des aliénés en Espagne serait d'un aliéné par 1,667 habitants.

Sur les 6,851 aliénés dont l'existence est constatée par D. P. Rubio, il y a :

	Hommes.	Femmes.
Aliénés admis dans les établissements publics.	912	714
Demeurés dans leurs familles...............	3,148	2,077
	4,060	2,791

Ces évaluations sont reproduites dans l'ouvrage récent et non encore traduit que M. le Dr Julius von Minutoli a consacré à l'étude des *Conditions présentes de l'Espagne et de ses plus modernes progrès, avec des remarques particulières pour l'année 1851* (2).

(1) *Estadistica de los dementes que existen en España é islas adjacentes, desde 1846 á 1847, formada por el Excelentisimo Señor Don Pedro Maria Rubio, con los datos oficiales que se le han facilitado por el Ministerio de la Gobernacion del Reino*. Madrid, 1848.

(2) *Spanien und seine fortschreitende entwickelung mit besonderer berucksichtigung des Jahres 1851*. Von Dr Julius Freyherrn von Minutoli; 1 vol. grand in-8o. Berlin, 1852.

Elles disent assez haut combien il importe de pourvoir par de nouveaux asiles aux nécessités du service. Les perfectionnements dont l'administration actuelle s'occupe de les doter, changeront sans doute l'assiette de ce nombre considérable d'aliénés. On doit féliciter le Gouvernement espagnol d'avoir, en principe, décidé la fondation d'un nombre d'établissements spéciaux supérieur au chiffre indiqué par Villargoitia ([1]). « ..... Segun mis particulares » observaciones, me atrevo á calcular que los tres asilos » propuestos en este escrito, pudiendo cada uno de ellos con- » tener quinientos dementes entre ámbos sexos, bastarán » á satisfacer todas las necesidades. La conservacion de » algunos de los que hoy existen, convenientemente refor- » mados y mejorados, pudiera llenar el hueco que resul- » tase de cualquier error en este cálculo ([2]). »

Les prévisions de l'administration seront-elles dépassées par les besoins du service, comme l'ont été, dans les conseils de l'État, celles de l'aliéniste espagnol?

Il est probable que l'Espagne présentera, dans la statistique générale des asiles spéciaux, le fait qui s'est produit invariablement dans toute l'Europe : je veux parler de l'accroissement continu du nombre des aliénés traités dans les établissements, depuis que ces derniers ont réa-

([1]) *De los medios de mejorar en España la suerte de los enagenados, memoria ajustada á las reglas establecidas por los manigrafos mas distinguidos para la situacion, construccion y distribucion de los asilos, presentada al Exmo Sr Ministro de la Gobernacion de la Peninsula.* Madrid, 1846.

([2]) P. 22.

lisé les principales améliorations dont ils sont susceptibles.

Dans les appréciations statistiques sur l'aliénation mentale, on s'est trop souvent laissé abuser par les apparences.

L'étrangeté des résultats qu'a fournis à cet égard l'Espagne, n'a pas été la moindre des causes d'erreur. Mais ici le remède est près du mal.

Par le double fait simultané de la décadence des conditions hospitalières que nous avons signalée dès les premières lignes de ce mémoire : « su posicion va haciéndose de dia » en dia mas triste y precaria [1] » et de la diminution du nombre des aliénés admis dans les établissements espagnols en 1786 et en 1817, il est facile de se rendre compte du lien étroit qui unit le premier de ces faits au second.

C'est à ce titre que les indications historiques et statistiques que nous avons puisées dans les ouvrages du siècle dernier et dans les écrits modernes, offrent un véritable intérêt scientifique. Elles peuvent mettre sur la voie des nécessités de l'avenir.

Un mouvement ascensionnel a déjà lieu dans la population des asiles d'aliénés de l'Espagne. Lorsque je visitai ces établissements, j'y trouvai un nombre plus considérable que celui indiqué dans la statistique du Dr D. P. Rubio, publiée cinq ans auparavant. Cette augmentation de la population des asiles était en raison directe des améliorations introduites dans leurs conditions matérielles.

(1) Voir plus haut, page 18.

A Valladolid, par exemple, l'asile contenait, en 1846, 57 aliénés ([1]). A la fin de 1852, sa population s'élevait à 213. Cette progression, en relation avec les changements apportés aux conditions matérielles de l'asile de Valladolid, ne pourrait pas être expliquée par les considérations générales sur le degré de civilisation de l'Espagne de nos jours; elle ne réclame pas davantage un parallèle entre son état social et celui des divers peuples de l'Europe; comparaisons dont quelques auteurs modernes se sont montrés prodigues.

Il faut bien le dire, ce mode d'argumentation n'est pas nouveau.

Lorsque Foderé, après avoir rapporté l'opinion de Pinel sur l'ancien hôpital de Saragosse, attribue à la fréquence de l'aliénation mentale en Aragon la fondation de cet établissement, il a donné l'exemple de ces raisonnements, plus propres à servir chaque système qu'à faire avancer la science.

« Le pays des Cantabres et des Celtibériens, dit-il ([2]),
» peuples dont l'énergie ne s'est jamais démentie dès les
» temps les plus reculés jusqu'à nos jours, a dû souvent
» fournir des maniaques, car nous verrons ailleurs qu'en
» général les montagnes en fournissent plus que les plaines.
» Cet état de choses a sans doute donné lieu de s'occuper
» plus spécialement de la folie, et a provoqué la fondation
» à Saragosse d'un grand établissement que M. Bourgoing

([1]) D. P. Rubio, *Op. cit.*, p. 11.
([2]) *Traité du Délire*, t. I, p. 172. Paris, 1807.

» et d'autres voyageurs nous présentent comme le chef-
» d'œuvre de la philanthropie la mieux éclairée. »

Nous ne faisons que remplir un engagement déjà pris en arrêtant l'attention du lecteur sur les origines des institutions consacrées par l'Espagne, dès le XVe siècle, au service spécial des aliénés. Les diverses opinions hasardées à ce sujet et l'importance du fait en lui-même exigent plus qu'une simple rectification.

III

La séquestration des aliénés furieux est une mesure dont la nécessité fit de tout temps une loi.

Que la pensée de réunir un certain nombre de ces infortunés, afin de pourvoir à leurs besoins et d'améliorer leur situation, en un mot que la fondation d'asiles spéciaux ait mis tant de lenteur à se produire dans le monde chrétien, c'est là un sujet de tristes réflexions. Presque toutes les infirmités étaient secourues alors que la plus digne d'assistance n'obtenait pas même un regard de compassion !

L'origine du premier établissement espagnol exclusivement consacré aux aliénés remonte à l'an 1409. Cette date constitue un fait historique dont l'importance n'a pas besoin sans doute d'être démontrée; cette importance ressort

d'autant plus vivement, que l'on calcule le temps écoulé entre l'époque dont nous venons de parler et celle où l'exemple de l'Espagne trouvera des imitateurs.

Le mouvement qui, de Valence, où il débute au commencement du XVe siècle, s'étend, pendant toute sa durée, aux principales villes de la Péninsule, prouve que la nécessité d'ouvrir à ces malheureux des lieux de refuge fut comprise à cette époque par les Espagnols de toutes les classes.

Après Valence, en effet, vient le tour de Saragosse, qui fonde son célèbre hôpital en 1425.

Dans une même année, 1436, Séville et Valladolid ouvrent un asile spécial aux aliénés.

La fameuse maison du Nonce, à Tolède, est également une création de ce siècle. Elle fut affectée, en 1483, au service des aliénés.

La simultanéité d'un élan que l'on pourrait appeler national, et qui promettait alors de si beaux fruits, dut avoir sa cause.

Quand on réfléchit à l'absence de centralisation politique de l'Espagne au XVe siècle, on ne peut attribuer cet ensemble si remarquable qu'à une force assez puissante pour l'imprimer à la fois aux diverses fractions encore disjointes et souvent ennemies d'un grand peuple. Le lecteur a déjà nommé le catholicisme.

C'est lui, en effet, que l'histoire va nous montrer à mesure que nous pénétrerons dans l'étude des premières institutions spéciales de l'Espagne, les animant de son souffle et présidant à leurs destinées pendant plusieurs siècles.

L'ancienneté de ces asiles en Espagne, dont Foderé cherchait la cause, à l'occasion de l'hôpital de Saragosse, dans la fréquence plus grande de l'aliénation mentale chez les populations aragonaises, a fixé récemment encore l'attention des aliénistes français. L'honorable Rapporteur de la Société médico-psychologique s'est rallié aux vues du médecin espagnol, D. Antonio Morejon, ou plutôt le système adopté par celui-ci n'est qu'un développement nouveau d'une idée qui a été soutenue avec une grande persévérance dans les divers écrits de M. Brierre de Boismont (1).

Morejon (2) considère les malheurs de toute sorte qu'au-

(1) *De l'influence de la civilisation sur le développement de la folie. Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. XXI, 2e partie.

(2) *Historia bibliográfica de la Medicina española*, obra póstuma de Don Antonio Hernandez Morejon. Madrid, 1842 à 1846.

Nous aurons tant d'occasions d'invoquer le témoignage de cet auteur, qu'il y aurait de notre part plus que de l'oubli à ne pas rendre à Morejon l'hommage qu'il mérite pour ses savantes considérations sur la bibliographie de la médecine espagnole, alors même que nous ne pouvons entièrement partager ses idées sur quelques points spéciaux.

Antonio Hernandez Morejon, né à Alaejos, en Castille, est mort en 1836, dans un âge avancé, professeur à la Faculté de médecine de Madrid, inspecteur du service de santé militaire et médecin de la Cour.

Le travail le plus étendu de Morejon sur la folie est une analyse, au point de vue pratique, de l'œuvre de Cervantes, et dont le titre, *Bellezas de medicina práctica descubiertas en la obra de Cervantes*, a piqué la curiosité d'un écrivain auquel nous devons d'intéressantes études sur l'Espagne.

Grâce à la plume élégante de M. Antoine de Latour (1), notre

(1) *Études sur l'Espagne*. Paris, 1855.

raient enfanté dans le royaume de Valence les guerres civiles, comme la cause de l'accroissement du nombre des fous vers 1409, et selon lui l'excès de leur misère aurait déterminé la fondation spéciale qui leur fut alors destinée.

« No hay duda que las guerras intestinas, que por tantos » años tuvo que sufrir la España, los trastornos de fami- » lias, y pérdidas de intereses que les son consiguientes, » unido á las pestes y carestías, debieron ser todas ellas » causas muy poderosas que influyeron para que, por los » años 1409, presentase Valencia el triste espectáculo de » verse correr por sus calles á un *crecido número de de- » mentes* [1]. »

Si l'on examine le fait en lui-même, il est naturel de se demander quelle part d'influence exercèrent ces révolutions, ainsi que l'avance notre auteur, sur l'augmentation

littérature possède une appréciation des vues de Morejon écrivant sous le charme de l'admirable peinture des folies du héros manchois. Le *Don Quichotte*, si diversement jugé, par les uns comme un livre frivole [1], par les autres comme une œuvre de morale et de réforme, n'était pas, du moins on doit le croire, conçu dans le but de servir aux médecins de traité clinique de l'aliénation mentale, quelle que soit d'ailleurs la fidélité des observations qu'il renferme.

Entre l'opinion de l'illustre écrivain [2], qui « tient son héros » pour le plus noble, le plus aimable et le moins fou des mortels, » et celle qu'a professée gravement le médecin de Madrid, n'y a-t-il pas un juste milieu à prendre ?

(1) Morejon, *Op. cit.*, t. I, p. 245.

(1) Voltaire, *Éloge de Mme Duchâtelet.*
(2) Châteaubriand, *Itinéraire.*

du nombre des aliénés à Valence en 1409. L'histoire donne à cette explication un démenti formel, en assignant comme point de départ des sanglantes dissensions et des calamités qui en sont la suite, la date de 1410, époque de la mort du roi D. Martin I.

Les événements politiques antérieurs n'offrent rien qui ne soit ordinaire dans la vie de ce peuple, prédestiné à de longues luttes avant de conquérir, au prix de tant de sang versé, le calme et la paix dont il jouit.

Rien ne prouve donc que le nombre des fous ait pu s'accroître par ces bouleversements, à l'époque de la fondation du premier asile; au contraire, celle-ci les aurait précédés.

Même dans les temps modernes, l'exemple des révolutions de l'Espagne a été invoqué par la science, et les faits ont paru répondre négativement.

« Quel royaume a été plus horriblement tourmenté par » le déchaînement de toutes les passions que l'Espagne, » depuis la première invasion des Français », dit Esquirol, qui, en oubliant les épreuves des autres nations, assombrit outre mesure les teintes de son tableau? « Cependant, » ajoute-t-il, s'apercevait-on en 1817 que le nombre des » fous eût augmenté (1)? »

Quelle que soit la vérité, on peut, sans encourir le blâme d'une exagération systématique, prévoir qu'avant peu, dès que les projets actuellement à l'étude auront été

(1) Esquirol, *Op. cit.*, t. II, p. 723.

réalisés, comme nous en avons l'espoir, la population des asiles espagnols suivra un accroissement rapide. Prendre les résultats statistiques actuels comme une sorte de moyenne et comme une limite, ce serait s'engager dans une voie funeste. Il est difficile d'admettre qu'un seul asile, même de 500 aliénés, suffise aux besoins de la capitale dans un avenir prochain.

Revenons vers le passé et voyons si, en second lieu, la théorie de Morejon, sur les effets de l'abandon des aliénés à ces époques calamiteuses, n'est pas en opposition absolue avec l'expérience.

L'historique de l'asile de Valence que nous a donné D. P. Madoz diffère essentiellement sur ce point des explications précédentes.

Valence, dit ce dernier ([1]), comptait divers établissements de bienfaisance depuis les premiers temps de la conquête; seuls, les aliénés étaient restés sans asile, en butte aux insultes et aux outrages de la populace. Ces malheureux, exposés à toutes les intempéries, périssaient dans l'abandon. « Y no pudiendo por su estado ni socorrerse ni » conservarse, perecian al rigor de las inclemencias. »

On ne saurait conclure ni comprendre qu'il en fût autrement; car cet abandon, au lieu d'accroître le nombre des insensés, ne pouvait, on le prévoit sans peine, qu'aggraver parmi eux les chances de mortalité déjà si nombreuses.

([1]) D. Pascual Madoz. *Op. cit.*, t. XV, p. 384.

Il est un point sur lequel l'opinion des deux écrivains espagnols est unanime. Elle ne nous a cependant pas convaincu.

En empruntant à l'historien de Valence, Gaspar Escolano (1), une relation fidèle de la part que prit un religieux à cette œuvre, mais en conservant à leur récit sa forme légendaire, ils ont omis d'y ajouter des réflexions d'un autre ordre et que nous prendrons la liberté de soumettre à la critique. Après avoir retracé sommairement le triste état dans lequel gémissaient les aliénés à Valence, D. P. Madoz raconte que le frère Juan Gilaberto Joffre, de l'ordre de la Merci, en se rendant à l'église le 24 février 1409, pour y prêcher, rencontra sur son passage une bande d'enfants du peuple qui insultaient un insensé. Ému par les outrages auxquels ce malheureux était en butte, le moine aurait conçu l'idée d'exhorter les fidèles à fonder un hospice dans lequel seraient reçus ces infortunés. « Lo cual » le movió á exortar à los oyentes, al fin del sermon, para » que se tratase de fundar un hospicio donde fuesen reco- » gidos aquellos desgraciados. » Sans être aussi précis dans les détails, Morejon exprime la même idée.

La situation des aliénés telle qu'elle nous est représentée avant qu'aucun moyen d'assistance existât, les insultes ajoutées à leur infortune, et dont on nous les montre accablés, parlaient assez haut sans doute à toute âme compatissante, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'une manière

(1) *Decada primera de la historia de Valencia.*

absolue de s'occuper à découvrir ailleurs que dans l'excès même de leurs misères le germe des premières améliorations.

Mais si l'on envisage dans leur origine les institutions charitables en général, il est rare qu'on n'y retrouve pas l'empreinte d'une influence extérieure souvent à demi cachée, et plus puissante cependant sur l'esprit du fondateur que la vue des souffrances qu'elles sont destinées à soulager.

Il est une condition indispensable à tout progrès réel, et que Dieu même a imposée à l'humanité pour lui rendre plus sacré le dépôt de ses acquisitions. La réponse de Newton à ceux qui lui demandaient le secret de ses découvertes : « En y pensant toujours », est la loi première des améliorations, à quelque point de vue que l'on se place.

En ce qui touche l'origine de l'asile de Valence, est-il probable qu'une institution jusqu'alors sans précédent, et qui, par sa destination, est plus complexe qu'on ne le suppose au premier abord, fut en quelque sorte improvisée? N'est-elle que le résultat d'une vive émotion, d'une circonstance fortuite? Il est difficile de l'admettre.

Après avoir consulté, souvent sans succès, les biographies dans lesquelles il était permis d'espérer trouver quelques détails sur la vie du fondateur du premier asile d'aliénés espagnols, j'ai eu le bonheur de rencontrer enfin la preuve de ce que je supposais.

Un moine de la Merci, « el maestro Fray Marcos Salmeron, » a consigné en un in-folio, les « Souvenirs histori-

» ques et politiques des services que les membres illus-
» tres de sa corporation ont rendus au royaume d'Espa-
» gne (1). »

Dans la notice relative au frère Juan Gilaberto Joffre, aussi éminent par ses vertus que par sa grande éloquence, un passage nous représente son cœur charitable, « ému » surtout à la vue des infortunés qui, par suite d'infirmité » ou par la volonté divine, étaient privés de raison, errants » dans les rues de Valence, en butte aux risées de la popu- » lace; et il aspirait sans cesse au moment où ils auraient » un refuge dans lequel on s'occuperait du soulagement et » de la guérison de leur triste maladie, et son zèle cher- » chait ardemment les moyens de réaliser ce projet par la » charité. » « Pero lo que mas le movía el corazon era ver » andar por las calles de Valencia, hechos fábola del pue- » blo, los que por enfermedad o por otra disposicion divina » estavan faltos de juizio, y deseava çon grandes ansias » verlos reducidos adonde se tratase de su remedio y del » reparo de tan grave enfermedad, y así proponia en su » corazon buscar para unos y otros el remedio conve- » niente. »

L'historien espagnol (2), en faisant de la fondation du frère Juan l'objet de ses méditations constantes, me paraît

(1) *Recuerdos históricos y politicos de los servicios que los generales y varones illustres de la Religion de Nª Señora de la Merced han hecho á los Reyes de España;* por el maestro Fray Marcos Salmeron. En Valencia, año 1646.

(2) F. Marcos Salmeron.

beaucoup plus près de la vérité que ceux qui nous représentent cette conception comme le résultat d'une rencontre et d'un simple mouvement du cœur.

Mais en conservant le souvenir de l'ordre auquel appartenait le fondateur du plus ancien asile spécial de l'Espagne catholique, l'histoire semble vouloir mettre sur la trace d'un enchaînement de faits qui, pour n'avoir été indiqués nulle part, n'en sont pas moins, ce me semble, dignes d'un examen sérieux.

On sait quelle était la mission principale des Frères de la Merci. Cet ordre religieux et militaire, fondé à la Cour des rois d'Aragon par un Français, s'occupait du rachat des prisonniers chrétiens tombés au pouvoir des infidèles. A ce noble emploi qui poétisera leur ordre jusque dans l'avenir le plus reculé, les Frères de la Merci joignaient le privilége d'exercer la médecine, qu'ils conservèrent en dehors du sacerdoce, et qu'ils partagèrent avec les Frères de Saint-Jean de Dieu, longtemps après qu'on l'eut retiré aux autres corporations religieuses : « Por último el ejercicio » de la medicina y cirurgía quedó vinculado en España » á ciertas religiones, como la de San Juan de Dios, de la » Merced, y absolutamente separado del sacerdocio (1). »

Sans cesse en contact avec les populations musulmanes de l'Espagne et de l'Afrique, les frères de la Merci se trouvaient, par la nature de leurs doubles attributions, plus que toute autre corporation charitable, à même d'observer

(1) D. Anastasio Chinchilla. *Historia de la medicina española*. Valencia, 1843, t. I, p. 29.

de près l'organisation des institutions hospitalières spécialement destinées aux aliénés, dont l'Orient était en possession depuis des siècles.

Plus on y réfléchit, et mieux on reconnaît comment leur ordre devait être, dès lors, par une suite de circonstances faciles à saisir, l'initiateur providentiel de ces institutions en Espagne.

Mais ce qui donne plus de poids à cette conjecture, c'est de rencontrer une seconde fois les mêmes résultats dans des conditions analogues.

« Nulle part je ne vois qu'on se soit assez intéressé au » sort de cette classe d'infortunés, » disait à la fin du siècle dernier l'un des médecins de la Savoie, auquel, à défaut de génie, le cœur sut dicter les plus nobles pensées en faveur des aliénés,. « Il faut néanmoins rendre justice, » ajoutait Daquin [1], à l'ordre hospitalier de Malte : il » existe dans cette île un hôpital dont la fondation se trouve » être la seule peut-être sur la terre qui embrasse l'huma- » nité dans le système d'une bienveillance universelle. »

Évidemment, le langage suranné du médecin auquel nous empruntons les lignes qui précèdent veut être traduit. De son temps, les aliénés recevaient des secours dans l'hôpital fondé par les chevaliers de Malte, tandis que dans presque toute l'Europe ils étaient ou exclus des hôpitaux, ou bien ils n'y trouvaient le plus souvent que d'indignes traitements.

(1) *La Philosophie de la folie,* par Joseph Daquin. Chambéry, 2e édit., an XII; *Avant-propos,* p. 19.

Dans le fait que Daquin considère à tort, sans contredit, comme une exception unique en son temps, le point qui nous paraît important à noter c'est précisément le témoignage du zèle dont usait envers ces malheureux l'ordre militaire et hospitalier qui, comme celui de la Merci, entretenant avec l'Orient les relations les plus fréquentes, avait pu emprunter à l'ennemi contre lequel il s'armait un perfectionnement de la charite.

Après avoir rappelé l'usage général des cérémonies religieuses employées, de temps immémorial, pour combattre la folie, Esquirol ajoute : « Les documents qui précèdent » ne nous disent pas si les fous étaient renfermés; ils ne » nous apprennent pas comment ces malheureux étaient » logés, servis et traités. Ce n'est qu'en Orient qu'on ren- » contre les premières notions sur la séquestration des » aliénés.

» Dans Léon l'Africain se trouve la nomenclature des » divers hôpitaux qui existaient dans la ville de Feez, en » Afrique, pendant le VII[e] siècle. On lit dans cette nomen- » clature qu'il existait à Feez un quartier spécial pour les » fous, qui étaient contenus par des chaînes; il ne reste » point d'autres traces à cet égard ni dans les temps anti- » ques ni dans les temps modernes, et ce n'est que vers le » commencement du XVII[e] siècle qu'on s'occupe de ces » infortunés d'une manière toute particulière [1]. »

Les dates précédentes sur l'époque de la fondation d'asi-

[1] Esquirol, *Des Maisons d'Aliénés*, t. II, p. 436.

les spéciaux en Espagne, dès les premières années du XV[e] siècle, les détails dans lesquels nous allons entrer, ne permettent pas d'accepter entièrement cette conclusion, qui reste vraie cependant sur le point principal.

Entre tous les établissements hospitaliers de Constantinople, Howard avait remarqué les asiles destinés spécialement aux aliénés. « Les hôpitaux que les Turcs ont pour » les lunatiques sont réellement construits, dit-il, d'une » manière admirable; mais la tenue en est négligée. »

Un médecin français de la même époque, Thouvenel, insistant sur la disposition des populations du Midi à l'exaltation intellectuelle, cite à l'appui l'exemple suivant : « En » Afrique, il y a un très-grand nombre de maisons publi- » ques pour y renfermer ceux qui sont atteints de fureur. » La partie de l'Espagne qui est la plus voisine est encore » très-fertile en furieux (1). »

Antiquité des hôpitaux pour les aliénés en Orient, constructions spéciales grandioses, proportion relativement considérable d'établissements destinés à la séquestration des furieux dans les contrées soumises à l'islamisme, voilà trois points établis par des témoignages d'écrivains respectables, et que la science a, depuis, confirmés (2).

(1) *Traité sur le climat de l'Italie considéré dans ses rapports physiques, météorologiques et médicaux*, par le D[r] Thouvenel, ancien inspecteur des hôpitaux et des eaux minérales de France. Vérone, le 1[er] vol. en 1797, et le 2[e] en 1798.

(2) Voir la description qu'a donnée de l'asile de Constantinople M. J. Moreau (de Tours). *Annales médico psycologiques*, t. I, p. 113.

« La disposition architecturale de l'établissement destiné aux

Si l'asile des aliénés de Constantinople, dont Howard avait admiré la beauté architecturale, ne compte qu'environ trois siècles, les fondements de celui du Caire, connu sous le nom de *Moristan*, furent jetés l'an 682 de l'hégire, correspondant à l'an 1304. Ce dernier aurait donc précédé d'au moins un siècle la fondation de l'asile de Valence, et il ne passe pas pour être très-ancien en Orient.

L'aspect imposant des édifices consacrés à un service

» aliénés musulmans de Constantinople est des plus simples, dit » M. Moreau, et, chose digne de remarque, presque en tout conforme à celle que conseille M. Esquirol dans la construction des » asiles. Ce sont trois galeries d'égale dimension, enfermant sur » ses trois côtés une cour carrée, au milieu de laquelle est un jet » d'eau ombragé par de hauts platanes. Il y a deux cours sembla- » bles divisées par une muraille, avec une porte de communication. » Ces galeries, dont le toit ondulé de coupoles est supporté par » des colonnes élancées ; de larges arcades toutes festonnées d'ara- » besques qui les séparent ; ces arbres, ces eaux jaillissantes, ont » un caractère vraiment oriental. Il y a là comme un beau souvenir » de l'antique civilisation islamique. »

Un de nos compatriotes qui a résidé quelques années dans le Levant, le docteur Brayer, confirme cette description, qui pourrait peut-être paraître embellie.

« L'asile des aliénés de Teniat-Khané est on ne peut mieux situé, » dit cet écrivain (1) : les rues voisines sont larges et propres, et » l'air y circule librement. Il est construit en pierres de taille, n'a » qu'un étage, et occupe par conséquent une grande superficie. Il » renferme deux cours, dont une est ornée d'une fontaine à formes » très-gracieuses. Ces cours sont entourées de portiques soutenus » par des colonnes en marbre, sur lesquelles s'ouvrent les fenêtres » des chambres qu'occupent les aliénés. Ces chambres sont voûtées » et plus spacieuses que dans nos établissements de ce genre. »

(1) *Neuf années de séjour à Constantinople.*

public frappe d'autant plus vivement l'imagination, que leur destination est moins connue. A ces deux titres, l'impression que les religieux hospitaliers durent rapporter de la fréquentation des asiles musulmans dépassa l'étonnement que le nombre et la magnificence des institutions charitables des infidèles exercèrent sur l'esprit des Croisés ([1]). La fondation des asiles d'aliénés de la Péninsule, de même que certains usages introduits jadis, et dont l'empreinte n'est pas effacée, montrent une fois de plus combien les Espagnols, pour nous servir des paroles d'un éloquent professeur ([2]), ont été « subjugués au dedans » par l'esprit de l'Islamisme, dans le moment même où ils » lui livraient au dehors une guerre acharnée. Ils le maudissaient et le copiaient en même temps. »

En rapprochant ces faits, on est obligé de reconnaître qu'au lieu d'obéir à un simple mouvement de compassion, le frère Juan réalisait une pensée mûrie, si ce n'est par lui, du moins par quelques-uns de ses compagnons, après avoir, dans l'accomplissement de leur tâche, visité les asiles musulmans.

La déplorable situation dans laquelle ils sont tombés aujourd'hui, sous le rapport de leur tenue, rend plus frappant le contraste qu'elle présente avec le luxe des constructions premières et les dépenses vraiment extraordinaires qui on longtemps soutenu leur renommée : dans la pensée

([1]) Voir à ce sujet l'ouvrage de M. Alex. Monnier : *Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes*. Paris, 1856.

([2]) Edgard Quinet, *Œuvres completes*, t. X, p. 222. Paris, 1857.

des premiers fondateurs, il n'entra jamais sans doute que des édifices aussi somptueux ne seraient un jour destinés qu'à un aussi triste emploi.

Plus que toute autre corporation hospitalière, l'ordre de la Merci devait, par l'esprit même de sa règle, entreprendre d'adoucir le sort des aliénés; chaque religieux ou chevalier ayant l'obligation de réciter deux fois par jour, et d'avoir sans cesse présentes à la mémoire, les invocations parmi lesquelles se trouve la prière pour la rédemption des captifs : « Ut catenas et gravia eorum vincula disrumpere » digneris : ut captivos omni solatio et medicinâ destitu- » tos sanare digneris, te rogamus. » Quelles chaînes plus lourdes, quelle captivité plus dénuée de tout secours et de toute consolation!

L'éloquence du frère Juan Gilaberto Joffre eut un plein succès, et sous son active influence, la congrégation de citoyens charitables qu'il réussit à enrôler sous sa bannière, obtint, le 29 novembre 1409, un privilége du roi D. Martin Ier, et dans l'année suivante, des lettres apostoliques délivrées à Barcelone, en date du 26 février, par Benoît XIII (1), autorisant la construction de la chapelle, du cimetière et des dépendances de l'asile. On utilisa à cet usage une maison et un jardin achetés près de la porte Torrent, qui, depuis lors, fut appelée la *Porte des Fous*.

En voyant un pape aragonais favoriser, au commence-

(1) L'antipape Benoît, le fougueux cardinal Pierre de Luna, relaps de notre roi Charles VI, dont le souvenir est inséparable de l'histoire de la folie.

ment du XVe siècle, une association exclusivement valencienne, il ne peut venir à l'esprit de personne de contester à l'Espagne l'honneur d'avoir réalisé le plus ancien asile spécial d'aliénés de l'Europe; mais l'inscription en dialecte limousin gravée sur l'entrée : *Spital de Nostra-Dona Sancta Maria dels Innocents,* rappelle à la mémoire les intimes relations existant alors entre le midi de la France et l'Espagne (1). Le nom même de Joffre, dont la véritable orthographe est restée indécise (2), l'incertitude des historiens sur l'origine de ce moine, ses succès d'éloquence dans les contrées du nord de la France, où il porta la parole évangélique, autoriseraient à supposer, du moins nous aimons à le croire, qu'en cette circonstance notre pays a donné à l'Espagne, dans le frère *Jean Gilbert Joffre,* un digne successeur du Français Pierre Nolasque, fondateur de l'ordre de la Merci.

A peine quelques années s'étaient-elles écoulées depuis l'organisation de la confrérie valencienne vouée à l'œuvre spéciale de l'assistance des aliénés, que le cercle de ses attributions tend à s'agrandir. En 1414, sur sa demande, un nouveau bref est délivré par le pape Benoît XIII, et

(1) L'ouvrage de M. E. Baret, *Espagne et Provence,* Paris, 1857, contient, au point de vue littéraire, d'ingénieux rapprochements.

(2) Le Dr D. Emilio Pi y Molist, dans ses observations sur la colonie de Gheel (*Colonia de orates de Gheel.* Barcelona, 1857), renvoie à l'autorité du professeur D. Pedro Felipe Monlau pour trancher la difficulté.

F. Marcos Salmeron dit ignorer son lieu de naissance et la condition de sa famille.

en 1414 et 1416 des priviléges des rois d'Aragon D. Fernand I et D. Alonso V sont accordés pour l'autoriser, de concert avec d'autres membres de congrégations charitables qui s'y étaient affiliées, à pratiquer des œuvres pies très-méritoires, telles que le soin de donner la sépulture aux cadavres abandonnés et d'accompagner les condamnés sur le lieu du supplice. Ces œuvres représentent parfaitement l'époque désastreuse qui les rendait nécessaires; mais en se vouant à les remplir, au milieu des luttes civiles et des sanglants déchirements de leur patrie, les disciples du frère Juan ne pouvaient qu'être détournés de l'accomplissement de la mission spéciale qui, à son début, réclamait l'union de tous ses coopérateurs.

Ainsi, dans le lieu même où elle a pris naissance, à Valence, l'œuvre des aliénés est frappée de stérilité dès son origine. En perdant son caractère d'asile spécial, la fondation nouvelle est entravée dans son avenir. En effet, en 1512, l'ancien spital dels Innocents est annexé à l'hôpital général de Valence, après qu'un incendie a dévoré les constructions primitives.

Depuis ce moment, les conditions de vie indépendante nécessaires au développement des institutions de ce genre lui font défaut, et son progrès est arrêté.

L'administration de l'hôpital général de Valence était anciennement partagée entre le chapitre et la municipalité de cette ville. Jaloux de leurs priviléges politiques, les Aragonais ont de tout temps résisté à cette substitution de l'Église au pouvoir civil, même dans les attributions hospitalières.

En 1785, le roi Charles III, en accordant de la prépondérance au personnel laïque dans le comité de surveillance de l'hôpital général, ne fit sans doute que se rendre à des vœux exprimés, en même temps qu'il suivait la voie qu'il s'était tracée.

Cette mesure, l'une des premières en faveur de la sécularisation administrative des asiles, aurait tourné entièrement à leur avantage, si, d'un autre côté, elle n'avait affermi le système de concentration des divers services hospitaliers, tendance fâcheuse vers laquelle les municipalités, en tout lieu, semblent être portées instinctivement, au préjudice des aliénés.

L'état actuel de ce service à Valence nous en offre plus d'un exemple.

En vertu des nouvelles lois sur la bienfaisance (1), analogues à celles qui sont en vigueur dans les autres États de l'Europe, la direction supérieure des asiles spéciaux appartient de droit au pouvoir central; aussi, les inconvénients en deviennent-ils plus sensibles aujourd'hui qu'à l'époque pendant laquelle les autorités provinciales s'en réservaient l'administration.

Ainsi, le quartier des aliénés de Valence, *departamento de los dementes,* serait, en principe, du ressort de la junte générale de bienfaisance dont le siége est à Madrid, et les autres divisions du même hôpital dépendent de comités locaux.

(1) *Ley de beneficencia de 20 de junio de 1849.*

La réputation dont jouit en Espagne l'asile de Valence, son importance et son avenir, ne peuvent que perdre à une pareille confusion de pouvoirs. Le vice radical que nous signalons, et qui existe ailleurs, par suite de la non exécution de la loi fondamentale sur la bienfaisance, ne serait cependant pas le seul côté défectueux que présente cet asile.

S'il faut en croire un écrivain étranger (1), qui nous paraît d'autant plus digne de foi, dans ses critiques, que ses appréciations sur les progrès récents de l'Espagne sont en général empreintes d'un cachet de bienveillance marquée, cet établissement laisserait beaucoup à désirer, sous le rapport des conditions générales de sa construction, par suite de son annexion à un grand et populeux hospice.

M. le Dr J. von Minutoli signale principalement l'oisiveté dans laquelle y vivent les aliénés, faute de terrains d'une certaine étendue destinés à leur procurer du travail. Il fait également ressortir l'étroitesse des cours et des bâtiments, exiguïté presque inséparable de l'annexion à des établissements mixtes situés dans l'enceinte des villes.

IV

Le nombre relativement considérable d'asiles spéciaux fondés en Espagne pendant le XVe siècle, si on le compare

(1) M. le Dr J. von Minutoli.

à l'absence complète d'établissements semblables dans les autres contrées de l'Europe, pourrait peut-être faire supposer qu'ils suffisaient aux besoins des populations; ainsi s'expliquerait l'arrêt qu'ils subissent immédiatement après cette époque. Mais l'examen des dispositions matérielles de la plupart des établissements primitifs, et leur propre histoire, ne permettent pas d'accepter cette interprétation. Ni l'étendue de ceux dont nous allons nous occuper, ni l'ordonnance de leurs constructions, ne répondent aux idées que rappelle la puissance sans égale qui les a sinon créés, du moins inspirés. Dès leur origine, quelques-uns réclamaient même, au point de vue de l'hygiène, des réformes indispensables.

L'hôpital de SS. Cosmo et Damian, à Séville, fondé par un personnage charitable, D. Marcos Sanchez de Contraras, en 1436, se ressent encore, d'après un écrivain espagnol, de cette absence d'une appropriation convenable au but qu'il devait remplir et des vices de son origine : « Desgra-
» ciadamente esta casa se reciente todavía de la falta de
» una buena distribucion, dit Morejon [1], en sus departa-
» mentos, y carece de reglas higiénicas, pudiéndose decir
» que mas que hospital es una reunion de casas, de la
» informe construccion de su primitiva orígen destinadas
» para aquel objeto. »

Telle était l'insuffisance des constructions des premiers asiles, qu'on voit le fondateur de celui de Valladolid, qui

(1) Morejon, *Op. cit.*, t. I, p. 247.

fut établi la même année, se préoccuper d'en restreindre, dès le début, autant que possible, les cas d'admission.

Le testament d'un magistrat de cette dernière ville, D. Sanche Velasquez de Cuellar, en date du 13 février 1436, nous fournit une preuve curieuse de cette préoccupation du donateur.

En léguant aux aliénés de Valladolid, « los pobres innocentes faltos de judicio de la ciudad, » sa demeure et ses biens, le testateur exprime formellement la volonté de réserver cet asile aux individus privés de raison par suite d'infirmités ou autre cause, à l'exception de la démence résultat de l'âge avancé. « Sea hecha hospital, » dit-il en parlant de sa maison, « para que en él se recojen personas » que carecen de senso ó juicio natural por enfermedad ú » otra causa, pero no por vejez. » Ne serait-on pas induit à penser, à la lecture de ces lignes, que la question souvent agitée de nos jours, à savoir s'il y a inconvénient ou avantage à admettre la démence sénile dans les asiles spéciaux, avait été tranchée en Espagne depuis plus de quatre siècles dans le sens de son exclusion absolue, si le testateur n'avait motivé son intention en ajoutant : « pues para esta ya están fundadas otras casas de misericordia. » On voit dans cette nation, bien avant que les idées sur l'organisation des asiles aient passé dans le domaine de la discussion théorique, la nécessité de préserver les asiles spéciaux de l'encombrement qui résulte de l'admission d'une population d'incurables, au détriment de ceux qu'un traitement rationnel et appliqué à temps peut ramener à la santé

et à la raison, cette nécessité, dis-je, être déjà sentie et proclamée.

Les restrictions que suggère au fondateur de l'asile de Valladolid la prévision de l'encombrement, prouvent combien, à ses yeux, il importait de le réserver exclusivement au but auquel il l'avait destiné. Elles indiquent un autre fait, l'usage plus anciennement établi, en Castille, de placer les individus atteints de démence sénile dans les hospices généraux *(casas de misericordia)*.

Cet usage, perpétué jusqu'à nos jours, et dont j'ai compté plus d'un exemple, n'a pas été la moindre des causes d'erreurs dans les calculs de la statistique comparée; il a, en effet, empêché de tenir compte d'un élément notable de la population des asiles d'aliénés. Il n'a pas été, et avec juste raison, consacré par le programme officiel. Si l'on en juge par la faible proportion des places réservées à la vieillesse dans le Manicomio modèle, places qui seraient partagées par l'enfance, on doit penser qu'une succursale permettra de recueillir les vieillards tombés dans la démence. En affectant un quartier aux enfants et aux vieillards, dans l'asile projeté (1), l'administration actuelle a eu sans doute en vue une question de convenances morales en même temps qu'un but de compléter, en les réunissant, les divers éléments du traitement et de la clinique, mais sans pouvoir espérer suffire à toutes les exigences du service.

(1) Voir plus haut, p. 8 et 9. La répartition de ces catégories est fixée dans le programme d'une manière différente : en premier lieu à 40, en second lieu à 24.

Des motifs d'un autre ordre conseillaient au fondateur de l'ancien « hôpital des indigents privés de raison de la » ville de Valladolid » les mesures que la nécessité aurait bientôt imposées, s'il ne les eût lui-même sagement prescrites.

Tant que les asiles conservèrent leur premier caractère d'établissements charitables, ils furent dans l'obligation de suppléer à l'insuffisance des revenus fixes, trop faibles, au moyen de l'aumône, et même de la mendicité pratiquée par les aliénés. Guevarra [1], qui, au XVIIe siècle, a tracé, dans une intention de censure morale, la description d'une maison de fous, n'a pas omis ce trait caractéristique : Il nous dépeint, « dans le vestibule, les visiteurs entourés » des fous en convalescence, qui leur demandent l'aumône » pour ceux qui sont furieux. » « Si entraron los dos, uno » tras otro, pasando un zaguan donde estaban los convales- » cientes pidiendo limosna para los que estaban furiosos. »

Tolérée dans les asiles de l'Espagne, la mendicité ne fut nulle part moins fructueuse que dans l'ancienne capitale castillane. Aussi dut-on nécessairement songer à accroître des ressources aussi éventuelles, en sollicitant le droit de faire des quêtes dans les diverses localités.

J'ai en ce moment sous les yeux l'autorisation royale, *Real Cedula*, de Ferdinand VII, en date de 1815, par laquelle est prorogé pour trente ans un décret semblable

[1] *La Casa de los locos*. — D. Luis Velez de Guevarra, l'un des plus célèbres poëtes dramatiques de l'Espagne au XVIIe siècle, l'auteur du *Diablo cojuelo*.

du roi Charles II en faveur des aliénés indigents de l'hôpital de Valladolid, et dont le terme venait d'expirer. La supplique adressée au roi Ferdinand VII, par le Chapitre de la cathédrale de Valladolid, patron perpétuel dudit hôpital, en vertu des volontés du fondateur, motive sa demande sur les besoins devenus plus impérieux au sortir des guerres de l'indépendance.

Le pouvoir royal, en autorisant de nouveau les quêtes faites précédemment à cet effet dans les diocèses du royaume de Léon et d'une grande partie de la Nouvelle-Castille, stipule que toutes les localités qui contribuent par leurs aumônes auront droit au bénéfice de l'institution, « aplicando » su producto en alivio de dichos enfermos, y con la precisa » calidad y circonstancia de que se reciben en el mencio- » nado hospital á los pobres inocentes de aquellos lugares » que anualmente le contribuyen con limosnas. »

Le revenu de ces quêtes ne s'élevait pas, en 1845, c'est-à-dire à l'expiration du délai accordé par le décret de Ferdinand VII, à plus de 2,000 fr. de notre monnaie.

Il devenait urgent que l'ancien mode de subvention fît place au système aujourd'hui en vigueur.

Actuellement, chaque province contribue pour ses aliénés indigents, au moyen d'une pension dont le montant est prélevé sur les fonds généraux du budget de la bienfaisance publique.

Parmi les modifications présentées à cet égard dans les contrats passés avec les administrations provinciales par la direction des établissements, j'ai remarqué une disposition

particulière, je crois, à l'asile des aliénés de Valladolid et qui mérite d'être signalée.

Autant que mes souvenirs sont fidèles, les provinces paient 5 réaux par jour pour chaque aliéné indigent. Mais à mesure que le nombre des aliénés d'une province s'accroît, le prix de journée éprouve une diminution. Ainsi, au-delà de six aliénés de même provenance, le prix de journée tombe à 4 réaux pour chaque individu, et même 3 réaux, minimum de la contribution.

Il en résulte, comme on l'a compris, un encouragement au placement des indigents dont l'état mental réclame la séquestration, et de la sorte, sont en partie levées les difficultés qu'y opposent souvent, dans d'autres pays, les administrations municipales trop économes des deniers publics.

Sous plus d'un rapport, cette mesure est digne d'approbation, principalement dans l'intérêt des malheureux auxquels des soins efficaces auraient peut-être manqué, et qui, devenus plus tard incurables, auraient, en grevant les charges publiques, été une source de trouble et de dangers.

Nous avons dit plus haut que l'asile fondé, en 1436, par le testament de D. Sancho Velasquez de Cuellar, avait été placé sous le patronage du chapitre de Valladolid.

Quatre siècles plus tard, en 1836, la nouvelle loi sur la bienfaisance ayant décrété l'abolition de cette coutume, les patronages de famille continuant seuls à exister, le Chapitre de l'église diocésaine de Valladolid se trouva dépossédé de toute gestion; l'administration et les charges de l'asile incombèrent à la municipalité.

En 1840, la direction en fut confiée à D. Victor Laza Barraza, chanoine et professeur de théologie à l'université de Valladolid.

C'est en 1845, lorsque les conditions sur le pied desquelles avait subsisté l'établissement de Valladolid vinrent à changer, par le motif que nous avons indiqué, à l'expiration du délai concédé par le roi Ferdinand VII, que D. V. Laza Barraza s'attacha à faire ressortir la nécessité d'un changement radical.

Il exposa combien était insuffisant l'asile primitif, qui, d'ailleurs, ne contenait en 1840 que vingt-huit aliénés des deux sexes. Sa situation au milieu de la ville, l'insalubrité du local rendant impossible tout projet d'amélioration ou d'agrandissement; le choix de la municipalité se porta sur une maison de belle apparence, entourée de jardins d'une étendue assez considérable, et qui, après avoir servi à la résidence du célèbre Alvaro de Luna (car l'Espagne, et Valladolid en particulier, fourmillent de souvenirs historiques), était alors la propriété du duc d'Abrantès y Senarès, débiteur d'une somme importante à l'hôpital.

La vente de l'ancien refuge et cette créance, qui facilita l'achat d'un immeuble considérable, ont suffi, avec le travail des aliénés, à établir un asile déjà important, et dont les économies permettront d'améliorer sans cesse les conditions matérielles.

C'est le 24 juin 1849 que les aliénés furent transférés dans l'asile actuel; l'acquisition en avait été faite en 1847. Les deux années d'intervalle avaient été employées aux

constructions nouvelles et à l'aménagement nécessaires à sa destination.

En 1849, le nombre des aliénés des deux sexes était de cent environ. Il avait plus que doublé à la fin de 1852.

Cet accroissement de la population de l'asile de Valladolid atteste l'opportunité d'établir une institution spéciale dans cette ville, sur des bases plus larges, et témoigne de sa bonne administration.

L'état ci-joint donnera une idée de son mouvement :

EXISTANTS au 1er janv. 1852		ADMIS pendant l'année.		SORTIS.		MORTS.		RESTANTS au 31 déc. 1852.	
hommes	femmes	hommes.	femmes	hommes	femmes.	hommes	femmes.	hommes.	femmes.
123	63	62	29	29	19	10	16	147	66
186		101		48		26		213	

Des motifs d'économie, faciles à comprendre, car la loi sur la bienfaisance publique n'a été promulguée que postérieurement à l'acquisition du nouvel asile de Valladolid, ont empêché de lui donner, dès le commencement, toute l'étendue désirable. Il s'en faut, en effet, que les constructions destinées aux aliénés répondent, par leur ampleur, à ce qu'on doit attendre d'un établissement public appelé à rendre, dans l'avenir, des services toujours plus nombreux, et qui est déjà arrivé à la prospérité. Cet amour des constructions immenses, que je reprochais aux Espagnols des siècles passés, a été sans doute ici vivement contrarié;

mais il saura prendre sa revanche. L'ordonnance architecturale de l'habitation d'Alvaro de Luna, dans sa transformation, a reçu quelques atteintes qu'il importe d'effacer.

J'ai dit plus haut que la situation et l'étendue de l'établissement actuel des aliénés de Valladolid ne méritaient aucun blâme : à la rigueur, elles suffisent, en effet, pour la population actuelle. Quand on envisage l'avenir, il est impossible de ne pas regretter que des circonstances particulières aient fait pencher la balance en faveur de la ville.

Tous ceux qui ont réfléchi aux conditions qu'exige un établissement d'aliénés destiné à recevoir un grand nombre de malades, surtout quand la majorité est composée d'indigents ou d'individus appartenant aux classes inférieures, ne sauraient mettre un moment en doute l'avantage que présente la campagne.

On n'en a pas apprécié peut-être toute l'utilité, à Valladolid, pendant que les travaux de construction ont occupé les bras des aliénés valides de cette catégorie; mais lorsque les bâtiments sont terminés, les jardins plantés, et que la population des aliénés s'accroît chaque année, le défaut de terrains à cultiver se fait alors vivement sentir.

Déjà, pour y suppléer, la direction de l'asile de Valladolid, qui possède, à quelque distance de cette ville, une maison de campagne, envoie et tient habituellement sur ses terres trois ou quatre travailleurs, choisis parmi les convalescents.

Dans la saison des vendanges, on y fait conduire une

trentaine d'aliénés qui, le premier jour, mangent le raisin, mais qui, une fois rassasiés, travaillent mieux que des ouvriers mercenaires. Ils ont bien vite compensé la perte occasionnée au propriétaire par leur gloutonnerie. Comment donc se fait-il qu'en voyant un tel résultat, l'administration ne tire aucun parti des travailleurs existant dans l'asile? En laissant échapper une si belle et si honorable occasion de diminuer ses charges, l'administration des asiles d'aliénés perd surtout, on ne doit pas le taire, l'une des chances de guérison les plus avantageuses.

L'attrait que les Espagnols, comme tous les méridionaux, éprouvent pour l'habitation des villes menace de faire tomber bien souvent dans la même faute, et a, par conséquent, besoin d'être sans cesse combattu.

Les moyens de classer les malades et les autres éléments du traitement spécial laissaient beaucoup à désirer à cette époque. « En un establecimiento naciente come es este » faltan aun varios elementos esencialmente necesarios » para el debido tratamiento de esta especialidad de enfer- » medades. » Un mal si franchement avoué par celui qui avait eu le plus à s'en préoccuper ne peut pas longtemps attendre d'être corrigé.

On est d'autant plus autorisé à l'espérer, que D. Victor Laza, qui, en sa qualité de directeur, a dû également s'en rendre compte, possède les ressources d'un esprit pratique, versé dans les études spéciales; il a déjà beaucoup fait et n'a pas cru pouvoir mieux préluder aux améliorations dont il est l'instigateur infatigable, que par des voyages en France

et en Angleterre, dans le but d'y étudier les établissements spéciaux et d'en comparer les législations.

Il ne saurait donc entrer dans ma pensée rien qui puisse atteindre la personne d'un administrateur aussi habile, lorsque j'aurai occasion de signaler la tendance trop générale en Espagne de confier à des hommes étrangers à la science médicale, et principalement à des ecclésiastiques, la direction des asiles d'aliénés [1].

Qu'il me soit permis, en terminant ces observations sommaires sur celui de Valladolid, de faire remarquer combien l'intervention médicale y est annulée.

Dans cet établissement, dont l'organisation est récente, le médecin ne réside pas.

C'était, à l'époque où je séjournais à Valladolid, l'un des praticiens les plus distingués qui remplissait ce poste, le docteur D. José Gallego. Quel temps pouvait-il dérober à sa clientèle pour le consacrer aux deux cents aliénés de l'asile, lorsque ses émoluments ne s'élevaient qu'à 3,300 réaux annuellement, environ 800 fr. ?

L'amour de la science peut passer sur ces questions d'intérêt; mais lorsque, entravés par des devoirs non moins

[1] Depuis que ces notes de voyage ont été écrites, la direction de l'asile de Valladolid a passé en d'autres mains.

Ce qui est plus important, les vœux exprimés ici en faveur d'un asile à la campagne sont écoutés, et, si j'en crois une heureuse nouvelle, près d'être réalisés.

On ne peut qu'applaudir à cette décision, qui sera un grand exemple, et qui servira non moins les intérêts de l'administration que l'amélioration du sort des malades.

impérieux, les mille détails du service échappent forcément à sa connaissance, quel est le médecin qui ne sente son zèle se refroidir? Il est, en effet, à peu près réduit à l'impuissance. Telle est la réflexion que m'inspiraient mes visites à l'asile des aliénés de Valladolid, et qui se mêlait amèrement aux sentiments de sympathie que je conserve pour les deux hommes honorables dont j'ai parlé.

V

Si, à Valladolid et à Séville, les premiers asiles consacrés aux aliénés n'étaient que des fondations pieuses dues à de simples particuliers, et si à l'insuffisance des revenus vint se joindre l'instabilité des ressources éventuelles de l'aumône, on s'explique, sans peine, les obstacles qui s'opposèrent au progrès de ces établissements, restés de nos jours à peu près comme ils étaient il y a quatre siècles.

Il en devait être autrement de l'asile de Saragosse, fondé, en 1425, par le roi don Alonzo V et par les jurats de sa capitale, et doté de rentes considérables, sans cesse accrues par de nouvelles libéralités.

Qui aurait osé concevoir un doute à cet égard, en se rappelant les éloges donnés à l'admirable progrès offert par cet asile que ses fondateurs consacrèrent aux aliénés de tous les pays et de tous les cultes, *urbis et orbis?*

Il n'est pas un écrivain spécial qui n'ait voulu payer un tribut d'hommage à sa renommée. Foderé, en 1817, formait le vœu « qu'un établissement si honorable pour l'Aragon ne dégénérât jamais et servît d'exemple et d'encouragement à toutes les contrées limitrophes (1). »

Une note des *Annales médico-psycologiques* (2) comparant l'asile des aliénés de Saragosse à la maison de Charenton, rendait plus vif, par ce nouveau témoignage, le désir bien naturel de visiter un asile dont il a été si souvent parlé, et auquel le passage qui le concerne, dans le document que je viens de rapporter, laissait penser que des améliorations, empruntées de nos jours à la maison de Charenton, avaient ajouté un nouveau lustre.

(1) Foderé, op. cit., t. I, p. 173.

(2) *Annales médico-psychol.*, t. IX, p. 470, année 1847.

Il n'existe en Espagne, dit l'auteur anonyme, que deux établissements spéciaux pour les aliénés : l'un à Tolède, l'autre à Saragosse; encore ce dernier, en partie construit sur le plan de la maison de Charenton, n'est-il pour ainsi dire qu'un quartier du grand hôpital de cette ville.

L'asile de Tolède, fondé par un cardinal dans le XVIIIe siècle, renferme de quatre à cinq cents malades. Le médecin en est en même temps le directeur; il est secondé par des prêtres et des sœurs hospitalières, dont l'autorité ne peut jamais contrebalancer la sienne.

Dans les autres parties de l'Espagne, ajoute le rédacteur, les aliénés sont placés dans les hôpitaux ordinaires. Il y a en outre, près de Madrid, quelques établissements privés, mais peu importants. Outre l'hôpital modèle pour les aliénés, que l'on construit actuellement dans cette dernière ville, d'après une ordonnance royale du 13 novembre dernier (1847), on doit en établir un second en Andalousie et un troisième dans le nord de l'Espagne.

Je traversai rapidement la Navarre espagnole et l'Aragon, n'accordant que deux jours à Pampelune, ville dont l'air de propreté et de bien-être ne prépare pas le voyageur à l'aspect de délabrement qui afflige et poursuit l'étranger, pendant tout le trajet par Tudela. Au milieu d'un pays fertile, les tristes bourgades et les villes de cette partie de l'Espagne présentent avec la richesse de la nature qui les environne un contraste des plus désolants.

L'héroïque Saragosse conserve, aujourd'hui, un caractère de grandeur déchue tout à fait en harmonie avec l'histoire de cette cité. Les vastes proportions des édifices publics et des demeures seigneuriales, les destinations plus humbles auxquelles sont affectés, de nos jours, la plupart de ces monuments, dont l'architecture est si remarquable, disent le passé et le présent.

Quel fut mon désappointement lorsqu'après avoir franchi la grille de l'hôpital de Nuestra Señora de Gracia, dont le portail est toujours surmonté par l'inscription fameuse : *Domus infirmorum urbis et orbis*, je me trouvai en face d'un bâtiment de construction moderne de la plus triste apparence, indigne du voisinage des monuments dont les artistes aragonais ont embelli leur ville, non moins que de la renommée qui a porté, si haut et si loin, cet hôpital célèbre.

Telle est l'impression qui saisit à l'aspect de cet asile, lequel a remplacé l'ancien hôpital dont Bourgoing et Pinel nous ont dit les merveilles et auquel Foderé souhaitait de longs jours de prospérité, dix ans après sa destruction complète.

L'ancien hôpital des aliénés de Saragosse a péri par l'incendie, pendant la nuit du 4 août 1808, lors du siége de cette ville. Les archives ont été dévorées par les flammes, et les documents nombreux qu'elles contenaient n'existent plus. On peut se faire une idée de la perte; un écrivain dont l'exactitude n'est pas suspecte l'évalue à 5 millions de francs au moins. « Efecto de esto fue la pérdida de 25,000,000 » reales lo menos que sufriera el hospital referido, cuando » fue incendiado su estenso edificio, en 4 de agosto de » 1808 [1]. »

Construit en 1819, le nouveau quartier des aliénés *(departamento de dementes)* frappe dès l'abord, par ses imperfections matérielles, les yeux les moins exercés à l'étude de ces asiles.

On ne s'explique pas en quoi il pourrait être comparé à la maison de Charenton : il n'y aurait du vrai dans ce rapprochement que si l'on parlait des conditions, en effet assez tristes, de Charenton tel qu'il était en 1819; et dans ces termes, la critique de l'asile actuel des aliénés de Saragosse n'est certainement pas amoindrie.

Les nombreuses imperfections de cet établissement dépendent : les unes, de l'économie forcée qui a dû présider à la reconstruction d'un asile considérable, aux frais d'une province épuisée par la guerre; les autres tiennent à l'absence des notions élémentaires, sans lesquelles la construction des établissements spéciaux est toujours vicieuse.

[1] Pascual Madoz, *Op. cit.*, tom. XVI, p. 608.

Ces dernières imperfections sont les plus graves, on le comprend; ce sont les seules dont la critique soit permise. Car si le manque de fonds oblige, parfois, à sacrifier tout ce qui est du ressort artistique, et à se borner au plus strict nécessaire, dans les constructions spéciales, jamais les plus modiques ressources n'ont été des obstacles au bien que poursuivent les administrations charitables, quand l'emploi de ces fonds a été dirigé par la science.

Dans la construction de l'asile actuel, ses conseils ont fait défaut, ou, ce qui est pire, ils n'ont pas été écoutés.

C'est probablement des imperfections de l'hôpital des aliénés de Saragosse, dont il avait brigué, au concours, la direction, que Villargoitia voulait parler, lorsque, signalant, en 1846, la nécessité urgente de créer des asiles, il déclarait que ceux que l'Espagne possède, non-seulement ne remplissent par leur but, mais lui sont contraires; et il ajoutait que ce serait méconnaître toutes les règles et entrer dans le gaspillage des ressources publiques que de vouloir corriger des défauts sans remède.

« Digo que es apremiante (1) la necesidad de crear asi-

(1) Le Dr D. Jose Rodriguez Villargoitia, décédé à Madrid en 1854, à peine âgé de quarante ans, était né dans le Guipuzcoa. Il appartenait à la médecine militaire, qui a produit, dans ces derniers temps, plusieurs célébrités médicales, et qui, pour le dire en passant jouit chez nos voisins de prérogatives auxquelles ses services lui donnent des droits que le gouvernement espagnol s'est empressé de reconnaître. Une vocation décidée l'entraîna vers l'étude des maladies mentales, auxquelles il dévoua sa trop courte carrière.

Le concours pour le poste de médecin-directeur de l'asile de Sa-

» los, aunque, en la actualidad, existen algunos en diversas » provincias, porque todos los que yo conosco, y de los » que tengo noticia, no se contentan con ser impropios, » sino que son contrarios á su objeto. Proponer reformar- » los sería desconocer de todo punto las reglas mas sen- » cillas, ó llevar un engaño hasta el perjudicial estremo de » comprometer á gastos mayores tal vez, ó incapaces de » corregir defectos que no tienen compostura. »

Les réflexions de l'aliéniste espagnol s'appliquent par malheur trop bien à l'asile des aliénés de Saragosse. Après en avoir parcouru les diverses parties, le visiteur reste convaincu qu'elles ne remplissent en général que bien im-

ragosse, dont il soutint les épreuves avec talent, en l'obligeant à des travaux approfondis sur la matière, n'avait pas été sans fruit pour son instruction spéciale, qui était aussi variée que solide. On pourrait peut-être lui reprocher de s'être trop laissé diriger par les inspirations des aliénistes étrangers, et d'avoir perdu de vue, dans les projets d'amélioration qu'il eut occasion d'émettre, les conditions particulieres de l'Espagne, tant à l'égard des besoins du service et de la statistique, que sous le rapport des écrits des anciens médecins de ce pays qui ont traité de l'aliénation mentale. Une analyse de ces auteurs par Villargoitia aurait offert d'autant plus d'intérêt, que trop généralement délaissés en Espagne, leurs ouvrages et jusqu'à leurs noms sont inconnus à l'étranger.

Son œuvre se compose du mémoire *De los medios de mejorar en España la suerte de los enagenados*, et d'une série d'articles publiés dans le journal *Repertorio de higiena pública y medicina legal* et dans la feuille périodique *el Èco de la medicina*. Ces derniers dénotent des progrès de l'auteur, qui, trop accessible au découragement, rêvait cependant d'autres travaux, au plus fort de la maladie qui a enlevé à la science et à ses amis un médecin honorable auquel était réservé un noble avenir.

parfaitement leur destination, et beaucoup d'entre elles méritent le blâme énergique que leur inflige Villargoitia.

Toutefois, le conseil de délaisser absolument les anciens asiles réputés trop défectueux pour remplir convenablement leur destination, même en y consacrant de grandes dépenses, et l'insistance des hommes de l'art à proclamer cette nécessité, ont produit un résultat contraire au but qu'on s'était proposé d'atteindre.

Des projets dé réorganisation complète sont plus aisés à concevoir qu'à exécuter; l'espérance de réformes prochaines et la crainte exagérée de mal appliquer les ressources publiques n'ont-elles pas maintenu l'administration provinciale dans une abstention systématique? et, en paralysant les efforts des hommes plus modestes qui auraient borné leur ambition à réaliser des améliorations partielles, n'ont-elles pas contribué à faire subsister, depuis longues années, un état de choses déplorable?

S'il fallait appuyer de témoignages puisés dans les ouvrages espagnols contemporains la critique des conditions matérielles de l'asile actuel de Saragosse, le Mémoire du médecin D. Antonio Vieta [1], qui en a été directeur en 1842, fournirait des arguments nombreux et sans réplique; mieux qu'un autre il en connaissait les défauts, et dans tout son travail perce le vif désir de tirer cet établissement de l'état d'agonie dans lequel il languit par le fait

[1] *Memoria médico-manicómica, ó sean observaciones médicas acerca los dementes del hospital real y general de la ciudad de Zaragoza*, por D. Antonio Vieta, director del departamento. Madrid, 1843.

de son annexion à l'hôpital général : « para sacarlo del estado » agonizante en que se halla, junto con el hospital general. »

Placé dans l'enceinte de l'hôpital général, dont il est une dépendance, l'asile des aliénés de Saragosse manque, dans sa distribution générale, des conditions les plus essentielles. Il serait à peu près impossible d'en faire comprendre l'ensemble.

La section des pensionnaires est une véritable geôle, « es una inquisicion modificada, » dont toute distraction est bannie. Les malades appartenant aux classes élevées manquent non-seulement de moyens de travail, mais de surveillants chargés de les conduire à la promenade : « Ni » hay criados encargados de llevarlos á paseo. » Il n'y a pas de préau à leur usage exclusif : « Interin, no tengamos » jardines. » Enfin, ce qui donnera une idée de l'inefficacité des moyens de surveillance d'une manière générale, le directeur avoue que, des aliénés sortis sans guérison, une moitié est réclamée par les familles, l'autre s'évade de l'asile. « De los salidos sin curar, la mitad résultan fugados » y la otra reclamados por sus familias [1]. »

De ce qui précède, le lecteur peut se faire une idée des vices de cet établissement, vices que l'on doit malheureusement imputer à l'oubli ou à l'ignorance non-seulement des principes qui doivent régir les constructions spéciales, mais des règles de l'hygiène et des mesures d'humanité. Je n'en citerai qu'un exemple.

[1] D. Antonio Vieta, *Op. cit.*, p. 24.

Les cellules destinées aux agités ou aux aliénés dangereux n'ont pour prendre jour qu'une sorte de guichet pratiqué à la partie inférieure de la porte, à moins de 0m50 de hauteur. C'est par cette ouverture qu'on passe les aliments aux malades. J'ai vu un de ces malheureux accroupi contre ce guichet, lisant, en tenant son livre exposé au jour du corridor sur lequel s'ouvre la cellule, car il ne pénètre pas assez de lumière en dedans. Le surveillant me fit remarquer un canal qui passe sous les cellules, et dont l'eau est destinée à entraîner les immondices. L'eau provient des bains, bassins en pierre de 2 mètres sur 3, et qui, par toutes leurs dispositions, offrent plus de dangers qu'ils ne peuvent rendre de services. Établis au niveau du sol, sans rebord ni sailies, ces bassins sont, en outre, dépourvus des moyens nécessaires de contention : l'eau qui s'en écoule pour passer dans les cellules entretient dans ces dernières une cause de mortalité que l'absence de tout système de chauffage et d'aération solaire aggravait encore. Le froid, condition si fâcheuse pour les aliénés, a exercé une influence funeste sur les agités placés dans ces divisions. On a dernièrement pratiqué des croisées qui, du moins, procurent du jour. Une refonte complète de ce quartier devrait avoir lieu, et jamais dépense n'aurait mieux été employée.

Lorsque je visitai l'asile de Saragosse, la direction n'en était plus dans les mains d'un médecin; l'administration de l'hôpital général en était investie; j'ignore les obstacles qui y ont fait échouer la tentative à laquelle tous les aliénistes auraient sans doute donné leurs préférences.

Mais, si le fait n'existait plus, le nom en était encore conservé. Le règlement intérieur désigne sous le nom de *médecins-directeurs* des diverses sections des aliénés, les trois médecins de l'hôpital général chargés concurremment du service spécial ([1]).

La démarcation de leur compétence est tracée avec un soin qui témoigne des intentions bien arrêtées de l'administration municipale de ne leur accorder aucune initiative, ni aucune participation dans les projets d'améliorations générales. Ils doivent se renfermer dans les attributions purement médicales, et ne sont appelés à se réunir que pour des cas et dans des circonstances qui intéressent la santé des aliénés ou la constatation de leur état mental et des guérisons.

Non-seulement le chapitre VIII, relatif aux fonctions des *médecins-directeurs,* ne permet pas le moindre doute à cet égard, mais les considérations placées en forme d'introduction, aux premières pages du règlement, semblent jeter un véritable anathème contre toute aspiration médicale vers les réformes que réclame l'asile de Saragosse.

Voici ce singulier paragraphe, qui a, du moins, le mérite de la franchise : « La parte facultativa tan importante en » este reglamento ni debia ceñirsi mas que á lo puramente » ordinativo ni cabe estenderse á otra cosa en el estado » lamentable de este Sto. Hospital privado de recursos hasta

([1]) *Reglamento interior para el departamento de dementes de ambos sexos del hospital general de Nuestra Señora de Gracia.* Zaragoza, 1844.

» un estremo doloroso, es inútil que los facultativos que lo » dirigen eleven su pensamiento á planos grandiosos dignos » del objeto que los ocupa. La mayor dificultad en el dia » está en haberse de ceñir á lo poco con que puede con» tarse : y esto compromete sobre manera al que tiene so» bre sí la responsabilidad para con Dios y para con los » hombres. »

Contester, refuser catégoriquement au médecin le droit d'exprimer des vœux, est une mesure administrative difficile à qualifier et plus difficile encore à légitimer. Les révelations contenues dans le mémoire de D. A. Vieta auraient-elles eu pour résultat d'éveiller les défiances, et, en portant ombrage à la Junte municipale, de provoquer ses rigueurs? Il n'en faudrait tirer d'autres conclusions que celle-ci, à savoir : qu'en Espagne, tout a semblé conspirer, pendant longtemps, pour aggraver la situation des asiles d'aliénés, déjà si compromise.

Quels ont été les effets de cette absence de toute discussion?

En 1786, Townsend comptait 244 aliénés, traités dans le royaume d'Aragon, c'est-à-dire, selon toute probabilité, à Saragosse.

Il faut tenir compte, sans doute, de la perturbation produite dans ce service par l'incendie de l'ancien hôpital : ce malheur a dû entrainer momentanément une grande diminution dans le nombre des aliénés traités.

En 1842, d'après les relevés de D. A. Vieta, il n'est que de 249 individus des deux sexes.

En 1846, la statistique de D. P. Rubio donne le chiffre inférieur de 242.

En 1849, D P. Madoz constate sur ce dernier une légère augmentation, 248.

En 1852, la population de l'asile était, suivant les documents officiels qui m'ont été communiqués de 273, chiffre qui exprime exactement celle de la fin de juin dernier (1859) :

Pour rendre compte de la différence que présente la statistique de l'asile de Sarragosse, comparée à celle de Valladolid par exemple, il est utile de faire observer que l'exécution des mesures financières décrétées par la loi de 1849 sur la bienfaisance n'y est pas étrangère; car, au lieu d'être gratuite comme autrefois, l'admission des aliénés des diverses provinces a été soumise à une rétribution qui non-seulement a diminué les entrées, mais encore a fait retirer de l'asile une certaine proportion d'anciens malades.

Toutefois, l'effet de ces mesures eût été largement compensé, la progression dans le nombre des aliénés traités aurait été, à Saragosse, plus prononcée que dans les autres asiles, par le seul développement des constructions spéciales, et par les réformes de tout genre, dont les médecins auraient provoqué et facilité l'introduction s'ils en avaient eu la liberté.

Sous l'influence de ces deux circonstances, une tendance fâcheuse se manifeste dans les provinces limitrophes : Huesca et Teruel, au lieu d'envoyer, comme par le passé, les aliénés de leur ressort à l'asile de Saragosse, les gardent

dans des hôpitaux dépourvus de tous les moyens de traitement spécial.

Tels sont les fruits d'un pareil système : de tous les côtés, le mal s'aggrave.

J'ai relevé un état du mouvement de la population de l'asile de Saragosse en 1849 et en 1851 : il pourra fournir quelques données à la statistique.

ANNÉES.	EXISTENCE au 1er janvier.	ENTRÉS.	SORTIS.	MORTS.	RESTANT au 31 décembre.
1849....	217	104	39	34	248
1851....	246	94	41	26	273

La proportion entre les deux sexes montre un peu moins de femmes que d'hommes.

Dépendant de l'hôpital général, le quartier des aliénés est placé sous son administration. La Junte municipale désigne un de ses membres chargé de la direction ; il la représente et lui rend compte dans les cas importants. Sous ses ordres se trouve placé l'Inspecteur de la section des aliénés ; il est obligé à la résidence. Cet agent responsable exerce la véritable autorité dans les diverses parties du service.

Dans chaque section des hommes, il y a un infirmier en chef « padre primero. » Il est assisté par des surveillants qu'on nomme *pères ;* et je ne veux pas omettre de rappeler ici, après avoir fait une si triste peinture des conditions matérielles de l'asile de Saragosse, l'heureuse influence

qu'exerçaient sur l'esprit des malades et sur la proportion beaucoup plus forte de guérisons, dans la section des hommes, le caractère bienveillant et les attentions du père Juan. « En proporcion salen mas curados que curadas, lo » que opino se debe en gran parte al carácter dócil y mo- » derador del padre Juan (1). »

La section des femmes est confiée à une Sœur de charité, ayant sous ses ordres des surveillantes qui portent le nom de *mères*.

Cette congrégation n'est pas celle de Saint-Vincent-de-Paule, si répandue en Espagne. Les Sœurs de charité de l'hôpital de Saragosse composent une confrérie de personnes charitables qu'aucun vœu ne lie, qui est particulière à l'Aragon et à la Catalogne. Elles remplissent, dans les hôpitaux de ces provinces, avec le même zèle, les fonctions pieuses dont s'acquittent, en France, les Sœurs de charité.

L'hôpital de Nuestra Señora de Gracia compte parmi ses serviteurs une autre confrérie (*Seglares Sierros*), vouée aux actes les plus humbles de la fraternité chrétienne. Mais j'ignore si cette institution s'occupe d'assister également les aliénés. Jamais plus pressante occasion ne s'est offerte au dévouement qui ne recule pas devant tout ce que l'indigence et la maladie réunies ont de pénible. Cette association date du siècle dernier.

Le sentiment religieux est resté empreint dans tout

(1) Don Antonio Vieta, *Op. cit.*, p. 9.

ce qui émane de l'institution des aliénés de Saragosse.

Dans le prospectus que l'administration municipale de bienfaisance a publié, la Junte vantant la célébrité de cet établissement, que « les étrangers eux-mêmes reconnaissent, » (reconocida hasta por los estrangeros), l'attribue au nombre considérable des guérisons obtenues. Sans se prononcer sur les causes de ces heureux résultats, soit qu'elles proviennent de l'influence du climat, du système de traitement mis en usage, ou de toute autre circonstance inconnue, la Junte croit devoir tenir compte de la confiance que la sainte protection sous laquelle est placé l'hôpital inspire aux familles et aux aliénés, « en la pia-
» dosa creencia de que su poderosa intercesion es muy
» especial á favor de tales desgraciados, y que á ella se
» debe muy particularmente la curacion de esta clase de
» enfermos [1]. »

Certainement, la foi est une force immense pour le succès : elle est le grand ressort du génie, de la gloire, de la vertu; elle aide même à guérir, et lorsqu'elle n'y parvient pas, elle console.

C'est surtout dans l'étude des institutions destinées à soulager les maladies de l'âme qu'il est naturel d'en rencontrer la vive expression.

L'idée religieuse, pendant des siècles, a dominé la science en Espagne; nous en examinerons ailleurs les conséquences générales; mais à Saragosse, en particulier, elle

[1] Prospectus par ordre de « la Junta municipal de beneficencia.
» Zaragoza. 1848. »

a consacré et perpétué des coutumes qu'il est bien difficile de légitimer sous le régime administratif actuel.

Tel est l'usage d'envoyer un cortége d'aliénés de l'hôpital aux grandes solennités religieuses.

M. A. de Laborde avait déjà déploré l'inconvenance d'une pareille exhibition dans les processions de Valence. Il n'avait vu, avec raison, qu'un mélange indécent des choses sacrées et profanes, plus propre à provoquer le rire ou la pitié qu'à exciter un sentiment d'édification, dans la présence à ces fêtes religieuses « des imbéciles ou demi-» fous de l'hôpital, en grands habits variés de jaune et de » bleu, avec un fichu au cou et un bâton à la main, qu'ils » tiennent avec une serviette [1]. »

A l'époque de mon passage à Saragosse, cet usage n'était pas aboli. Un habile dessinateur voulut bien copier, à ma demande, le costume, partie vert et brun, complété par une bavette, et qui sert aux aliénés envoyés à la procession.

On a cherché, dans les souvenirs héraldiques de la maison royale d'Aragon, l'explication du choix de ces couleurs. Sans nul doute, l'ajustement dont nous parlons est aussi ancien que l'asile; mais il n'est pas destiné, ce me semble, à perpétuer la mémoire de ses illustres fondateurs.

Dans le langage emblématique des couleurs, le vert était jadis le blason des fous : associé au brun, sa signification,

[1] *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, par M. le comte A. de Laborde. Paris, 1809, t. II, p. 319.

d'après les Orientaux et les peuples qui adoptèrent leurs symboles, signifie *rire et pleurer.*

Les folles de l'asile de Saragosse assistent aussi aux processions, qu'elles suivent dans le costume traditionnel, avec le rabat, signe de leur dégradation intellectuelle. Elles doivent tenir un bouquet de fleurs à la main.

Pour que rien ne manque à une pompe si pénible à contempler, c'est au son du tambour que s'avance la députation, précédée par sa bannière, dont les couleurs, bleu bordé de brun, renferment aussi une allusion : bleu et tanné, dans le langage symbolique, signifie *patience en l'adversité* (1).

Les habitudes du passé, si puissantes chez nos voisins, survivent encore dans la liberté accordée à quelques-uns des aliénés de l'asile de quêter dans la ville. L'achat du tabac nécessaire à la consommation de l'asile se faisait en partie, me disait un habitant de Saragosse, au moyen de ces aumônes. Souvent les serviteurs revêtent le costume, et de là mille sujets de les confondre avec les aliénés, qu'ils remplacent le plus souvent, je crois, dans l'accomplissement de cette fonction.

La singulière tolérance des mœurs aragonaises, à cet égard, ne se borne pas à la personne des malheureux, qui méritent en effet toutes les sympathies; elle s'étend encore à tout ce qui les concerne. Qu'un troupeau appartenant à l'hôpital commette quelque accident ou dégât, il est sans

(1) *Des couleurs symboliques dans l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes*, par Fréd. Portal. Paris, 1837.

exemple qu'une réparation soit faite, et même qu'une plainte soit portée.

Si, fidèles à leurs anciennes coutumes, les Aragonais exhibent encore en spectacle les victimes de la folie dans les solennités religieuses, comment ont-ils oublié l'exemple souvent admiré de leurs prédécesseurs?

Villargoitia, pénétré de l'importance du travail et surtout des occupations agricoles dans un établissement d'aliénés, occupations qu'il place, comme moyen de guérir, immédiatement après l'isolement : « Immediatamente despues del » aislamiento siguen como medios de curacion de un valor » y aprovechamiento puestos fuera de todo duda la ocupa- » cion de los dementes y su direccion moral [1], » Villargoitia, dans la lettre très-remarquable qu'il eut occasion d'adresser à la commission administrative de l'hôpital royal et général de Madrid, pour les améliorations sur lesquelles il avait été consulté, a écrit à ce sujet un excellent commentaire du mot de Celse : *Ignaria corpus hebetat, labor firmat,* et dans lequel tout révèle l'aliéniste expérimenté. L'écrivain espagnol ne pouvait omettre l'exemple donné à Saragosse « en tiempos mas felices » (en des temps plus heureux); les traditions du passé sont, à cet égard, aujourd'hui, à peu près oubliées. Il se plaint du manque de moyens nécessaires pour adonner les malades aux travaux agricoles, et fait observer que les guérisons n'ont lieu que parmi ceux qui sont occupés à la maçonnerie et aux divers services de la

[1] *El Eco de la Medicina, periódico de ciencias médicas y sus auxiliares.* Madrid, dia 25 de junio 1850.

maison; il constate une fois de plus l'influence pernicieuse de l'oisiveté sur les affections mentales des pensionnaires.

« Hoy mismo, á pesar de no hallarse este hospital en » proporcion de ocupar á los enagenados en el cultivo y » demás faenas agrícolas, se observa que solo se ven cura- » ciones entre los enfermos dedicados à la albanilería y al » servicio mecánico de la casa, permaneciendo en perpetual » incurabilitad las pensionistas que por una mal entendida » consideracion viven en el ocio y en la soledad. »

Ce médecin insiste sur la défaveur que le travail manuel rencontre dans les familles aisées qui paient une pension pour les malades, et il se préoccupe avec raison des meilleurs moyens à mettre en usage pour vaincre cette répugnance.

D. Antonio Vieta a stigmatisé comme elle le mérite cette véritable incarcération, *encierro*, des malades pensionnaires, qui, selon l'expression de Pinel, « rougiraient du travail de leurs mains. » Mais ce n'est pas à l'Espagne seule qu'on doit adresser le reproche des ménagements mal entendus à leur égard.

Sans doute, dans les établissements qui admettent à la fois des indigents et des aliénés appartenant aux classes élevées, il doit exister entre les deux catégories une séparation complète; les occupations serviles auxquelles peuvent être adonnés quelques-uns des premiers sont incompatibles avec les habitudes sociales des seconds. Dans ces établissements, la séparation n'existerait plus si le travail des champs réunissait, chaque jour, tous les aliénés vali-

des auxquels il conviendrait. Établir deux chantiers, l'un pour les indigents, l'autre pour les pensionnaires, est à peu près impraticable; il en résulte qu'en effet, dans ces conditions, les pensionnaires ne peuvent ordinairement se livrer à des travaux agricoles qui, dans bien des cas, seraient le meilleur moyen à employer pour obtenir leur guérison.

Mais cet obstacle, qui prouve que les classes élevées réclament, à ce point de vue comme à beaucoup d'autres, des asiles distincts, n'a plus de force dès que le fait est acquis, c'est-à-dire lorsque cette catégorie d'aliénés occupe seule un établissement spécial.

Qu'il me soit permis, puisque l'occasion s'en présente ici, de réclamer contre la prétendue impossibilité « de mettre en usage de pareils moyens dans les classes élevées, » d'après le jugement de Georget (1).

En exagérant les difficultés que rencontre le médecin d'un asile qui ne renferme que des aliénés appartenant aux classes au-dessus du niveau moyen de la société, les écrivains spéciaux ont, peut-être, paralysé des efforts dont le succès est plus facile à obtenir qu'on ne pense.

L'observation de Pinel à l'occasion de l'oisiveté volontaire des aliénés de cette classe à Saragosse a été maintes fois reproduite, et la fausse interprétation de la parole du maître est devenue, en quelque sorte, un article de foi scientifique, contre lequel cependant des voix autorisées ont fait entendre des protestations.

(1) *De la Folie*, par Georget. Paris, 1820, p. 289.

M. Ferrus [1] déplorait que, dans les maisons destinées aux indigents, cet usage ne soit pas en vigueur, par le manque des ressources nécessaires et des localités convenables pour favoriser les travaux agricoles. « Dans celles » où sont placés les aliénés qui appartiennent aux familles » opulentes, les ressources abondent; mais le défaut d'habitude pour les travaux manuels, et surtout la morgue » vaniteuse de cette classe de malades, ont rendu infructueuses jusqu'à présent toutes les tentatives de ce genre. » Je pense, ajoute M. Ferrus, qu'elles doivent être répétées » avec persévérance dans le traitement d'une maladie souvent incurable, et qui place dans les mêmes conditions » le riche et le pauvre, et que l'on devrait y employer tous » les ressorts de la persuasion, même de la sévérité si elle » était nécessaire. Un moyen de guérison reconnu efficace » pour les uns ne peut pas, sur des motifs frivoles, être » dédaigné pour les autres. »

Encouragé par ce conseil, j'ai tenté l'expérience d'introduire les travaux agricoles au Castel d'Andorte. Par ces mots d'occupations agricoles, nous ne voulons point parler de travaux directement productifs, ni de ces essais aussitôt quittés qu'entrepris, que le médecin conseille et que la paresse calculée des surveillants fait abandonner. Il ne s'agit pas non plus, seulement, de ces individus nés dans l'opulence, et auxquels la nature, « qui se plait aux contrastes, » selon le mot du philosophe, a infusé le goût des oc-

[1] *Des Aliénés*, par G. Ferrus. Paris, 1834, p. 260.

cupations rustiques, et qui les recherchent instinctivement, mais d'un travail réglementé, de deux heures par jour, lorsque l'état de la température ne s'y oppose pas, et qui exige la mise en jeu de toute la puissance musculaire. Deux ou trois hectares de terrain, dût-on les retourner cent fois, suffiront, avec quelques brouettes légères et les autres instruments aratoires, proportionnés à la force de ceux qui doivent s'en servir. Tracer des allées, élever des massifs ou des monticules, utiliserait plusieurs années.

En présentant aux aliénés en voie de convalescence le travail pour ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un exercice salutaire et l'acheminement à la guérison ; en faisant jouer les ressorts et les moyens de persuasion qu'un médecin d'asile tient toujours dans ses mains, il n'est guère de malades valides qui soient réfractaires. Le bon exemple est contagieux comme le mauvais ; l'imitation entraîne autant que les conseils : l'habitude en fait bien vite un besoin pour ceux même que leur position sociale et leurs habitudes semblaient devoir en éloigner invinciblement. Voilà ce que j'ai vu : un tiers environ des malades confiés à mes soins a été constamment occupé à des travaux de ce genre, et, pour ne citer qu'un exemple de l'influence qu'exerce l'imitation, je dirai qu'un des hommes qui a exercé en Espagne les premières charges de l'État, a désiré souvent, pendant le cours d'une longue maladie, s'associer aux travailleurs.

Lorsque je visitai l'asile de Saragosse, sur environ 300 malades, à part les aliénés employés dans l'établissement en qualité d'aides à différents services domestiques, 10 seu-

lement étaient occupés aux travaux agricoles dans une des propriétés de l'hôpital. Un petit nombre exerce les métiers de cordonnier et de tailleur. On occupe également, à ce que j'ai pu voir, des aliénés pour l'exploitation de fours à plâtre, substance très-employée dans les constructions du pays; mais cette industrie doit être considérée, ce me semble, comme incompatible avec la situation physique et morale des aliénés.

Des deux propriétés rurales de l'hôpital dans lesquelles il serait utile d'occuper les aliénés, l'une, désignée sous le nom de « Torre de Gallego, » ancienne maison de campagne de la couronne d'Aragon, présenterait quelques inconvénients à cause du voisinage du fleuve et de l'insalubrité qui en résulte. Les fièvres intermittentes y sont endémiques.

L'autre, placée dans des conditions hygiéniques meilleures, se refuse par la nature trop sèche du sol à une exploitation agricole.

Au lieu de lutter contre ces difficultés, ne serait-il pas plus avantageux d'employer les fonds actuellement à la disposition de l'administration de l'asile en achats de terres sur un point convenable et en constructions de fermes nécessaires à la réorganisation du travail par les aliénés, dans les lieux mêmes qui en ont donné le premier exemple?

Mais il est un obstacle plus difficile à vaincre que les dangers d'un fleuve, l'aridité du sol ou l'acquisition d'une ferme. Cet obstacle n'est autre que l'erreur que nous avons combattue dans les pages précédentes.

En repoussant les améliorations partielles, en mettant pour clause expresse de l'autorisation nécessaire l'exécution de projets de réforme complète sur la présentation de plans d'un nouvel asile, et dont le gouvernement se réserve l'approbation, on court le risque de n'arriver que bien tard à utiliser les ressources qui suffiraient sinon à flatter par de grands édifices la noble ambition des administrateurs, du moins à améliorer notablement le sort des malheureux dont la tutelle leur est confiée.

La réserve qui doit toujours présider aux critiques des institutions publiques de l'étranger, et d'autres circonstances [1], nous ont rendu pénible l'accomplissement du devoir que nous venons de remplir.

Eussions-nous mieux fait d'éviter de dévoiler les causes qui nous paraissent empêcher le service des aliénés à Saragosse de sortir de l'ornière où il est engagé?

En jetant les yeux sur ce qui se passe dans une province espagnole voisine, nous nous sommes senti plus à l'aise; le spectacle que présente à cet égard la Catalogne est la justification la plus complète des jugements sévères que nous avons portés.

A Barcelone, la marche que suit l'administration chargée

(¹) L'incendie de l'ancien hôpital dont parlent les divers historiens, survenu pendant le siége de 1808, est encore pour nos voisins un souvenir plein d'amertume.

Cet édifice, placé près de la porte Santa Engracia, qui soutint la principale attaque, a été détruit de fond en comble. Une promenade plantée d'arbres est établie sur l'emplacement qu'il occupait.

Le nouvel asile est situé dans un quartier assez éloigné.

du soin des aliénés est aussi libérale et féconde en heureux résultats que celle d'autres provinces est rétrograde en même temps que funeste aux malheureux dont le sort est dans ses mains.

L'industrieuse cité de la Catalogne se propose également d'élever un asile digne, par ses conditions spéciales, de notre époque et de la destination qu'il est appelé à remplir. Cependant, les hommes éclairés auxquels incombe une si noble entreprise ont jugé avec raison que les plus beaux projets d'avenir ne devaient pas avoir pour conséquence d'étouffer tout germe d'amélioration dans le présent.

Ils soutiennent, ils encouragent le médecin qu'ils ont honoré de leur confiance en le plaçant à la tête du service spécial; ils considèrent comme l'une de ses plus précieuses prérogatives le mandat de présenter tous les plans que l'expérience lui suggère, et c'est par ce moyen qu'ils introduisent dans les limites du possible les améliorations partielles susceptibles de régénérer un hôpital privé trop longtemps des lumières de la science.

Ce sont les idées que nous aurions désiré faire prévaloir. Nous ne partageons pas les craintes manifestées à propos des inconvénients qui résultent d'améliorations insuffisantes entraînant, dans certains cas, des difficultés plus grandes lorsqu'il s'agit d'abandonner entièrement des établissements dont la réputation dépasse de beaucoup les services qu'ils peuvent rendre.

En Espagne, ce danger n'existerait que si le degré de perfectionnement des asiles autorisait un pareil doute. L'é-

tude de la situation des asiles existants, les tendances des hommes qui représentent la science et les vues nettement exprimées par le gouvernement en maintes circonstances, dissipent à cet égard les craintes qu'on pourrait concevoir.

L'exemple de Barcelone nous montre par des faits irrécusables qu'il est possible de concilier parfaitement l'adoption des réformes les plus urgentes dans des conditions jugées transitoires, avec le projet d'un changement radical à une époque plus ou moins prochaine. Elle est plutôt l'acheminement naturel vers un but toujours difficile à atteindre.

Non-seulement le médecin chargé du service des aliénés à Barcelone publie les résultats statistiques et médicaux, mais il complète ses observations par l'exposé des améliorations matérielles « mejoras materiales [1] » réalisées pendant une période déterminée, ou qui sont en voie d'exécution, aussi bien que celles qui mériteraient d'être introduites dans l'hôpital qu'il dirige.

C'est par ce double travail que le docteur D. E. Pi y Molist a signalé son entrée en fonctions dans le service des aliénés à l'hôpital Sancta Cruz de Barcelone, et qu'il s'est acquis des droits à une place toute particulière dans l'estime de la médecine espagnole et étrangère [2].

[1] *Estadistica de los departamentos de locos del hospital Santa Cruz de Barcelona, correspondiente al segundo semestre de 1855. Memoria que presenta á la M. I. Administracion de dicho hospital D. Emilio Pi y Molist, médico mayor del mismo establecimiento, encargado de sus departamentos de locos.* Barcelone, 1856.

[2] D. E. Pi y Molist a été nommé membre correspondant de la Société médico-psychologique de Paris.

Il n'est pas indifférent à notre sujet de résumer les motifs qui ont engagé le chef du service des aliénés de Santa Cruz à suivre l'exemple des directeurs-médecins des principaux asiles de l'Europe « á seguir la utilísima práctica » de aquellos profesores. »

Fournir à l'administration un témoignage du soin qu'il apporte à l'accomplissement de la tâche qu'elle lui a confiée; réunir des matériaux pour l'histoire de l'aliénation mentale en Espagne, « acopiar observaciones prácticas para » la historia médica en las enfermedades mentales de nuestro pais, » travail à peine ébauché et auquel l'auteur convie les efforts de tous les médecins, ses compatriotes, qui, dans cette branche de la science, sont jaloux des progrès et de la gloire nationale; rechercher dans les documents statistiques un guide sûr pour la construction d'un nouvel asile, projet dont s'occupe la sollicitude de l'administration, « para la ereccion del nuevo manicomio, proyecto » favorito de V. S.; » enfin, exposer les progrès qui s'opèrent chaque jour dans l'hôpital des aliénés, et par ce moyen détruire les préventions de toute sorte dont il a été l'objet, telles sont les raisons qui ont engagé le médecin de Barcelone dans la ligne de conduite qu'on ne saurait trop recommander à tous les médecins placés à la tête du service des aliénés en Espagne.

Un accord non moins digne d'éloges, le mutuel appui du médecin et des administrateurs, ont produit en peu de temps, dans les sections de l'hôpital Santa Cruz destinées aux aliénés, les plus heureux changements.

Des bains établis dans chaque division, sur le modèle de ceux en usage dans les meilleurs asiles de l'étranger, des dortoirs aérés pour vingt lits, des salles servant d'école et pourvues des divers moyens que réclament l'enseignement à divers degrés et l'instruction morale et religieuse, des plantations d'arbres destinés à ombrager les préaux, des fenêtres vitrées abritant les ateliers, une chapelle, des salles séparées pour les épileptiques, les agités et les malpropres, des parloirs d'un aspect décent, un vêtement uniforme et propre fourni aux indigents, voilà les conquêtes d'un premier semestre. Sans doute elles ont produit depuis lors (1856) les résultats qu'on en devait attendre, c'est-à-dire une transformation à peu près complète, et, selon le vœu du médecin, l'hôpital de Santa Cruz n'est plus un simple dépôt de fous « depósito de orates, » mais une maison de traitement et de guérison, « establecimiento de curacion. »

Les sections consacrées aux aliénés dans cet hôpital contenaient, au 31 décembre 1855, selon les renseignements de l'auteur, 202 aliénés, dont 109 hommes et 93 femmes.

Un asile privé *(el manicomio particular de San Baudilio de Llobregat)* avait à la même époque 35 pensionnaires, dont 20 hommes et 15 femmes.

En outre, l'hospice provincial *(Casa de Caridad)* admet les idiots tranquilles et un certain nombre de déments. D. P. Rubio [1] porte à 286 le chiffre de cette catégorie d'a-

[1] D. P. Rubio, *Op. cit.*, p. 9.

liénés existant en 1846 dans la Maison de Charité. Il ne paraît pas que ce chiffre soit exagéré; on doit donc comprendre l'importance d'un ou de plusieurs asiles spéciaux, afin d'établir le service des aliénés sur une base plus convenable, tout en continuant à utiliser ceux qui existent déjà.

Mais le seul fait statistique sur lequel nous désirons fixer l'attention est le suivant : pendant que les quartiers de Santa Cruz s'amélioraient, la population des aliénés présentait de l'accroissement.

A Saragosse, le chiffre des aliénés existant dans l'asile est le même en 1853 et en 1859. A Barcelone, un semestre signalé par des améliorations matérielles et par les réformes non moins utiles du traitement moral, suffit pour entraîner une augmentation sensible.

Les idées théoriques sur la prétendue rareté de l'aliénation mentale en Espagne ne seront-elles pas renversées lorsque le progrès des institutions spéciales de ce pays, en le plaçant dans des conditions générales analogues à ce qui existe dans le reste de l'Europe, aura produit les conséquences dont nous retrouvons déjà les indices à chaque pas?

Les anciens asiles seront donc appelés à rendre longtemps encore des services, du moins pour certaines catégories d'aliénés, et dès lors s'évanouissent tous les arguments sur lesquels se sont appuyés les adversaires d'un système d'améliorations partielles.

VI

La destruction complète de l'ancien hôpital de Saragosse, et la perte de tous les documents écrits, qu'il eût été si intéressant de connaître jusque dans leurs moindres détails, pour décider avec certitude de l'état de la science dans le passé, nous ont conduit à nous occuper principalement, dans le précédent paragraphe, des conditions présentes du service des aliénés en Aragon et en Catalogne.

Avant de commencer l'étude de l'asile de Tolède, qui, pour d'autres raisons, nous éloignera des recherches relatives au XVe siècle, tout en nous montrant sous un nouveau jour la prééminence de nos voisins dans cette branche de la bienfaisance publique, à une époque plus rapprochée de nous, il importe de se demander à quelles causes il faut attribuer le singulier phénomène d'une impulsion qui anime alors l'Espagne entière et qui bientôt après se change en une longue léthargie.

Est-il nécessaire de le répéter, dans cette revue rétrospective, nous n'obéissons pas seulement à l'inclination qui, selon le mot d'un ancien écrivain espagnol, entraîne l'esprit humain vers la connaissance du passé « por la inclinacion » natural que tenemos todos a saber las cosas pasadas [1]. »

[1] D. C. Perez de Herrera.

Une autre pensée nous guide : le désir d'apprécier comme il convient la situation actuelle, et d'arriver ainsi aux meilleures indications pour l'avenir.

Il serait sans doute très-naturel de mettre sur le compte des événements politiques auxquels les historiens rapportent la décadence de ce trop vaste empire, le brusque changement qu'il présente dès la fin du XV[e] siècle, en ce qui concerne les fondations spéciales aux aliénés.

Mais l'étude attentive des établissements de bienfaisance espagnols se refuse à une telle solution. L'Espagne était encore dans tout l'éclat de sa prospérité : d'ailleurs, elle n'a pas discontinué, pendant les périodes les plus tristes de son histoire, d'améliorer le sort des classes souffrantes; il suffit de parcourir ses provinces et de consulter les auteurs les plus dignes de foi, pour être étonné des résultats auxquels elle était parvenue. Quelle que soit l'opinion des contemporains, on ne peut récuser le jugement que portait, à la fin du siècle dernier, un philanthrope dont le nom est si souvent venu se placer sous notre plume : « L'Espagne, » dit Howard, « abonde en institutions charitables; on y trouve à présent peu ou point de mendiants (1). »

L'anomalie que présentait le service des aliénés a donc une autre source.

Si, au point de vue général, on recherche les causes qui, en Espagne, arrêtèrent, pendant près de quatre cents

(1) Howard, *Op cit.* C'est par cette réflexion que l'auteur débute dans le chapitre consacré aux établissements de bienfaisance espagnols.

ans, les fondations spéciales, on doit mettre au premier rang l'influence des décrets du Concile de Trente au XVI[e] siècle. Les divers abus résultant de la multiplicité exagérée des hôpitaux et des fondations particulières, la difficulté d'une surveillance efficace, inspirèrent aux pouvoirs ecclésiastiques, souverains dispensateurs des ressources de la charité, une décision qui, en diminuant le nombre trop considérable des hôpitaux, devait remédier au mal.

Au lieu de réprimer seulement des abus, les décrets eurent une tout autre portée. Ils engendrèrent ces hôpitaux généraux, constructions immenses qui, principalement depuis la fin du XVI[e] siècle, se sont élevées sur tous les points de la Péninsule.

Les doctrines du célèbre Cristóbal Perez de Herrera, écrivain, homme de guerre, médecin (1), auquel Philippe II donna la surintendance générale de tous les établissements charitables et pénitentiaires du royaume, n'y contribuèrent pas faiblement.

En déclarant obligatoire pour les hospices et les hôpitaux généraux l'admission de tout indigent incapable de

(1) L'unique pensée de Herrera, pendant trente ans, peut se résumer en peu de mots : « Amparo de los légitimos pobres y reduccion de los vagabundos. — Assistance à la pauvreté, extinction du » vagabondage. » Il employa le crédit acquis par ses services, son talent et sa naissance, au triomphe des idées qui prirent à tort pour un progrès les dimensions colossales des établissements charitables. Ce système n'offrit qu'une utilité douteuse, au point de vue des hospices généraux ; il ne put être que préjudiciable au service spécial des aliénés.

travailler, alors même que l'incapacité était le résultat de la démence, les règlements proposés par ce réformateur des institutions hospitalières de l'Espagne, introduisaient dans leur sein non-seulement une cause de confusion déjà signalée au sujet de la statistique, mais encore ils opposaient un obstacle aux fondations spéciales. Ils ont exercé sans doute la plus funeste influence sur le développement et les réformes de celles qui existaient déjà.

Portant dans les détails des moindres affaires l'attention et la persévérance que réclament les grands intérêts des États, son protecteur, le monarque auquel l'Espagne doit l'Escurial, ne pouvait non plus rester indifférent aux questions qui touchaient à la fois par tant de points à la mission royale telle que Philippe II l'avait comprise; il devait les résoudre en centralisant davantage les services dans un établissement unique.

La construction d'un hôpital général, destiné à réunir les malades répartis dans les nombreuses maisons hospitalières de Madrid, est un projet qui paraît avoir été formé, en 1566, par Philippe II lui-même, et sur la convenance duquel il voulut avoir l'opinion de son conseil, assisté dans cette circonstance des lumières et de l'expérience des hommes les plus versés dans l'étude de ces matières.

Il n'est guère probable qu'en présence des sommes considérables qu'allait entraîner l'exécution des volontés toutes puissantes, une voix se soit élevée en faveur du principe de la séparation du service des aliénés, et qu'une fondation spéciale à leur usage ait été proposée. Il est même douteux

qu'il soit entré dans l'esprit du fondateur, de réserver dans l'hôpital général un quartier affecté à cette classe de malades.

La destination première des salles qu'ont occupé les aliénés, fut de permettre l'isolement des malades qui, au milieu de plus de 1,300 individus en traitement à l'hôpital général de Madrid, lorsque je le visitai, étaient atteints de délire de diverse nature, et troublaient le repos des infirmeries.

Mais si tel fut l'objet de l'installation première de ce quartier, l'absence d'établissement spécial dans Madrid a nécessité l'admission des aliénés du dehors, et en 1853, le nombre exprimant l'admission de ces derniers, comparé à celui des délirants provenant des salles de l'hôpital général, était de 100 pour 20.

Ainsi était interverti le rôle de cette infirmerie, et de la manière la plus fâcheuse, puisque tous les aliénés indigents et dangereux de la capitale, étant considérés comme de simples malades, y étaient admis, le plus souvent, en cette qualité et sans aucune formalité.

Le prétendu séjour provisoire qu'y devaient faire ces derniers, durait souvent des mois et des années; il ne saurait excuser d'ailleurs l'absence complète des moyens les plus indispensables d'isolement. Les salles de S. Isidoro, souterrains du fastueux édifice, réunissaient un assez grand nombre d'aliénés, qui, faute de cellules, étaient presque tous liés sur leur lit.

Personne ne souffrait plus vivement d'un aussi triste spec-

tacle que celui qui m'introduisait au milieu de ces infortunés, le Dr D.-J. M. de Llanos, jeune homme d'une rare instruction, à l'âme ardente et généreuse sous les dehors de la plus aimable modestie. Chargé, en qualité de médecin de l'hôpital général, du service temporaire de ces salles, car le renouvellement du médecin a lieu à des époques déterminées par le règlement, D. Jacobo de Llanos avait cependant obtenu, dans la courte période de son exercice, diverses réformes du mobilier et des dispositions les plus défectueuses. Il n'aurait pas cessé d'en provoquer, si la mort, conséquence d'une fièvre typhoïde contractée dans l'hôpital, n'était venue, peu de temps après, mettre un terme au dévouement sans bornes qu'il portait à l'accomplissement de ses devoirs.

C'est avec une satisfaction bien réelle qu'en payant un juste hommage à sa mémoire nous constatons de nouveau la sollicitude des médecins espagnols envers cette classe de déshérités.

Précédemment, dans ces mêmes quartiers, un autre médecin dont le nom est souvent rappelé dans ces pages (1) et qui devait suivre de près Llanos dans la tombe, était venu puiser des connaissances cliniques. L'amour de la science l'avait porté à solliciter de l'administration, non comme un titre, mais comme une faveur ou plutôt en récompense de ses travaux, la permission de pénétrer chaque jour dans leur triste enceinte.

(1) Villargoitia.

Il n'est que trop fréquent dans l'étude des établissements mixtes de voir les aliénés sacrifiés aux autres malades, jamais toutefois plus complètement qu'à Madrid; et l'absence de tout établissement spécial dans la métropole n'est pas seulement regrettable au point de vue dont nous venons de parler. Cette lacune est sans doute la cause la plus puissante de l'arrêt des institutions espagnoles en faveur des aliénés, dans toute l'étendue du royaume. Les conséquences qu'elle entraîna dans l'enseignement ne furent pas moins préjudiciables aux progrès de la science.

Pour expliquer comment la capitale est restée à cet égard en arrière des autres cités espagnoles, devons-nous invoquer la date de sa transformation en métropole par décret royal de 1560, époque postérieure à la fondation des anciens asiles spéciaux dont nous avons retracé plus haut l'historique? ou bien est-ce à cette particularité qu'après avoir acquis la suprématie attachée dans les états monarchiques au siége de la royauté, Madrid n'obtint pas en même temps d'être séparée au point de vue ecclésiastique de l'archevêché de Tolède?

Il faut bien accorder quelque créance à ces suppositions, à moins d'admettre que les conseillers de Philippe II, par un oubli volontaire, en ne prenant aucune disposition pour l'assistance des aliénés dans l'hôpital général, aient évité de réveiller dans l'esprit du monarque les souvenirs les plus pénibles. Nulle race royale ne paya un plus large tribut aux infirmités de l'esprit. Issue de Jeanne-la-Folle, elle eut à supporter les égarements de Don Carlos; elle était,

il semble, prédestinée à s'éteindre dans un roi tel que Charles II.

Les Bourbons d'Espagne héritèrent du goût de leurs prédécesseurs, et en ont laissé des traces en Italie : l'*Albergo reale de' Poveri*, de Naples, commencé en 1757 par Charles III, et non encore terminé, en est un des exemples les plus imposants. C'est à ce prince que l'Espagne doit une grande partie des vastes édifices consacrés à un but d'utilité et de bienfaisance publiques, et parmi lesquels on est étonné de ne rencontrer aucune fondation spéciale aux aliénés.

Mais bien avant son règne, l'influence de l'Espagne sur l'Italie s'était exercée d'une manière qui mérite toute l'attention de la critique spéciale, car elle démontre, par un remarquable exemple, que le zèle de cette nation pour l'assistance des aliénés, loin de s'être refroidi, n'attendait pour éclater que des occasions plus favorables.

A l'époque où les fondations consacrées aux aliénés cessent de se produire au delà des Pyrénées, c'est-à-dire dès le XVIe siècle, par une sorte de compensation et comme pour soutenir l'honneur de leurs devanciers, des Espagnols s'associent, afin de déposer en d'autres contrées le germe des institutions dont le développement s'arrêtait dans leur patrie.

Rome est le lieu choisi par une nouvelle association, qui va nous rappeler, en 1548, celle de Valence, à plus d'un siècle d'intervalle.

Si le passage de l'œuvre de Pinel devait éveiller dans l'esprit de tout médecin spécial l'idée de rechercher, plus

soigneusement qu'on ne l'a fait avant nous, quel pouvait être, dans le passé, le degré de perfectionnement de la psychiâtrie en Espagne, il est facile d'imaginer combien nous affermit dans ce projet, quelles qu'en soient les difficultés, l'historique suivant de l'origine du premier asile d'aliénés dans la ville éternelle.

Monsignor C. Morichini, élevé depuis la publication de son ouvrage aux éminentes dignités de cardinal, rapporte en ces termes les circonstances de la fondation à Rome de l'hôpital de *Santa Maria della Pietà de' poveri pazzi* (¹) :

« Fernando Ruiz, chapelain de Sainte-Catherine *dé Funari*, et Diego et Angelo Bruno, Espagnols, s'étaient voués
» vers 1548 à l'œuvre hospitalière de recevoir dans une
» maison située à la place Colonna les pèlerins qui venaient
» à Rome. Voyant que la confrérie de la Sainte Trinité,
» instituée à peu près à la même époque par S. Philippe
» Neri, avait le même objet, ces Espagnols destinèrent leur
» maison à recueillir les aliénés, qui n'avaient pas de refuge à Rome (rivolsero la loro pia opera a racchiudere
» i pazzi che nella citta non aveano ricovero). »

Le même auteur nous apprend qu'une dame pieuse, Faustine Francolinis, étant morte cette même année 1548, laissa par testament une habitation à quatre prêtres pauvres, et désigna pour l'exécution de ses volontés Donna Giulia Colonna. Celle-ci en chargea le père Lainez, se-

(¹) *Degl'Istituti di pubblica carita e d'istruzione primaria in Roma, saggio storico e statistico di* Monsig. D. Carlo Luigi Morichini. Roma, 1835, pag. 55.

cond général des Jésuites. Lainez jugea qu'il serait plus utile d'affecter cette demeure aux aliénés que l'on avait commencé à recueillir, et dont le nombre s'élevait déjà à quatre-vingts. « Questi si avvisò che sarebbe stata più util » cosa dare l'abitazione a que' pazzarelli che si erano co- » minciati a raccogliere e giungevano già gli ottanta. » Lainez obtint qu'elle leur fût concédée par un acte régulier.

Le cardinal Queva, Espagnol, fut le premier protecteur de l'asile, et saint Charles Borromée l'un de ses principaux bienfaiteurs, en lui assignant une rente de dix écus par mois. Une confrérie sous le vocable de *Santa Maria della Pietà de' Pazzarelli* dirigeait l'institution.

Tels sont les renseignements fournis par l'illustre écrivain.

Un pareil concours, la réunion de noms qui, depuis les plus hauts personnages jusqu'aux plus humbles apôtres de la charité, ont la même origine, montrent mieux que de longues considérations combien, dans le progrès des institutions en faveur des aliénés, l'influence de l'Espagne fut active et puissante, même à l'étranger.

Un écrivain italien a reproduit, en l'abrégeant, cet historique; mais ni l'auteur auquel il est dû, ni celui qui le copie [1], n'ont essayé de nous éclairer d'une manière générale sur la prééminence incontestable de l'Espagne dans cette branche des institutions charitables.

Les auteurs espagnols qui ont revendiqué avec le plus

[1] Def. Sacchi, *Annali universali di Statistica.* Milano, settembre 1840.

de chaleur la priorité des fondations spéciales pour leur patrie, ont ignoré ce fait d'une si grande importance dans la cause qu'ils ont plaidée. Comme les descendants d'une illustre lignée, oublieuse de la gloire héréditaire, ces écrivains ne savent plus tous les titres de leurs pères à la reconnaissance de la postérité; il est du devoir de l'histoire de les leur restituer.

Le résultat de cette ignorance a été l'opinion généralement professée, à tort, et consistant à regarder l'Italie comme le berceau de ces institutions. L'unanimité de la science à cet égard rend d'autant plus nécessaires les explications suivantes. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs que l'Espagne a été injustement sacrifiée à l'Italie, en fait de priorité; si la comparaison n'était pas trop ambitieuse, j'en rappellerais ici le plus mémorable exemple.

M. Cerfbeer n'a fait que résumer l'erreur commune en disant à la première page d'un rapport officiel (1) :

« Tant pour le nombre que pour l'étendue, la magnifi-
» cence, la pensée fondamentale et souvent l'administra-
» tion des établissements hospitaliers, l'Italie est, ainsi que
» Howard l'a déclaré vers la fin du siècle dernier, la con-
» trée qui a devancé les autres pays de l'Europe dans cette
» carrière bienfaisante.... »

En présentant une opinion contraire, nous sentons l'obli-

(1) *Rapport à M. le Ministre de l'Intérieur sur différents hôpitaux et hospices, établissements et sociétés de bienfaisance, et sur la mendicité, dans les États de Sardaigne, de Lombardie et de Venise, de Rome, de Parme, de Plaisance et de Modene*, par A.-E. Cerfbeer. Paris, Imp. roy., M. DCCC XL.

gation de ne pas négliger les moindres faits qui en démontreront encore plus clairement la vérité.

Est-ce le hasard qui détermina le choix des Espagnols, ouvrant à Rome un asile spécialement destiné aux aliénés et comblant une lacune d'autant plus sensible que nulle ville, dans le monde chrétien, n'était en possession d'un aussi grand nombre d'établissements charitables?

L'association avait-elle en vue la plus facile propagation de son œuvre?

Rome, au XVIe siècle, était la ville cosmopolite par excellence. Un auteur du temps fait remarquer l'affluence considérable d'étrangers qui, à l'aspect des merveilles « de ses » temples et des objets sacrés qu'elle renferme, ne peu» vent se défendre d'un sentiment de soumission respec» tueuse [1]. »

Pierre de Lancre nous a conservé un souvenir de la curiosité dirigeant les voyageurs vers cette demeure qui alors était une nouveauté et un but de promenade :

« Je ne trouve pas si estrange, dit-il, celuy qui se disait » Adam, que les Gentils-hommes François qu'il appellait » ses enfants et les tenait véritablement pour tels, allaient » entretenir à Rome, *l'anno santo, nello spedale de'*

[1] « Viene ad esser frequentata Roma più ch'altra città del » mondo da strane e diversi nazioni e popoli... ora quaranta mila, » ora cinquanta mila uomini, e alle volte più, visitando i templi e » gli altari e le cose sacre che vi sono..... e volontieri si sottomette » riverentamente al nome romano. » (*Roma ristaurata e Italia illustrata di* Biondo da Forlì, *tradotte in buona lingua volgare* per Lucio Fauno. In Venezia, M DXLVIII, lib. terzo, p. 62.)

» *pazzi*, où on l'avait confiné avec les autres fols ([1]). »

Nul autre lieu ne se prêtait aussi admirablement que Rome à répandre au loin l'exemple de ces institutions, et ce n'est pas la moindre des causes de l'intérêt qui se rattache aux circonstances particulières qui ont donné naissance à cette fondation.

Toute l'importance historique de l'œuvre des Espagnols à Rome repose sur la démonstration d'un fait, à savoir qu'antérieurement à la moitié du XVIe siècle, les asiles spéciaux pour les aliénés étaient restés inconnus en Italie.

L'ancienneté des hôpitaux dans lesquels ont été admis les aliénés en Italie est incontestable, mais la plus grande confusion a régné longtemps dans la science sur l'époque où ils ont commencé à y être reçus.

Les léproseries, si multipliées au moyen âge, en devenant moins encombrées par la diminution du fléau qu'elles étaient destinées à combattre, servirent, au déclin du XIVe siècle, à séquestrer quelques aliénés. L'apparition ou la recrudescence de la syphilis en Europe mit bientôt fin à cette tolérance.

L'Italie refusait aux aliénés l'assistance dans les hôpitaux destinés aux plus dégoûtantes affections, ou bien ne leur en accordait qu'avec une parcimonie extrême dont toutes les recherches font foi, lorsque l'Espagne ouvrait des asiles à ces malheureux ([2]).

([1]) *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, ou il est amplement traité des sorciers et de la sorcellerie;* par Pierre de Lancre, conseiller du Roy au Parlement de Bordeaux. A Paris, M DC XII.

([2]) Une ordonnance des magistrats de l'ancienne république de

Dans les diverses contrées de l'Italie, se retrouvent, encore sensibles, les traces de cette transformation des anciennes ladreries en asiles d'aliénés ([1]).

C'est pour avoir manqué de précision dans les détails, et avoir donné, par une erreur involontaire, la date de la fondation première, au lieu de celle de leur seconde destination, que les auteurs italiens ont contribué à propager cette erreur. La remarque précédente s'applique particu-

Gênes, en date de 1593, défendait de recevoir un seul aliéné dans l'hospice des incurables de cette ville. En 1608, un nouveau décret ordonna la plus grande circonspection dans ces admissions. On permit d'abord de recevoir quatre aliénés, puis six. En 1633, le nombre des aliénés indigents et pensionnaires y avait atteint le nombre de soixante-dix environ ([1]).

([1]) L'hôpital de San Giovanni de' Lebbrosi, près Palerme, date de 1071 : il servait d'asile à quelques aliénés. Il y a cinquante ans environ, ces derniers trouvèrent dans l'hôpital de S. Teresa les mêmes compagnons d'infortune, et ce fut seulement en 1824 que, par l'éloignement des galeux, commencèrent les premières réformes du service des aliénés de la Sicile, parvenu aujourd'hui à un degré digne d'éloges. Dans le royaume de Naples, on peut retrouver des faits analogues. A Florence et à Sienne, les services des aliénés et des malades atteints d'affections cutanées sont réunis dans les mêmes établissements. L'hôpital S. Orsola de Bologne en est, de nos jours, un nouvel exemple.

L'établissement si renommé de Reggio de Modène est construit sur l'emplacement de l'ancienne léproserie de San Lazaro. A Milan, l'hôpital depuis longtemps abandonné de San Vincenzo; à Bergame, celui de la Maddalena; à Venise, San Servolo, n'ont pas d'autre origine. Le dernier conserve toujours la double destination dont nous parlons, et c'est à cette circonstance que l'Italie doit l'introduction d'un ordre hospitalier espagnol dans le service des aliénés

([1]) Note manuscrite communiquée par M. le Dr Pier Francesco Buffa, de Gênes.

lièrement à celui des établissements qui, par sa réputation, a fixé le plus souvent l'attention des aliénistes. Il serait facile de démontrer que l'hôpital de Bonifazio à Florence, dont l'origine remonte au XIVe siècle, ne fut disposé, dans une de ses dépendances, pour recevoir les aliénés de la Toscane, que quatre cents ans après sa fondation.

Sans sortir des limites de nos recherches, nous avons cru pouvoir poser la question de décider si l'association espagnole qui inaugura dans Rome le premier refuge d'aliénés appartenait à un ordre hospitalier établi en Andalousie quelques années auparavant, et qui dessert, dans plusieurs états catholiques, des établissements spécialement consacrés au traitement des aliénés.

Fondé en 1539 à Grenade, l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu dépêcha des délégués à la cour pontificale peu de temps après, afin d'obtenir l'autorisation que nécessitait sa rapide extension.

L'œuvre accomplie à Rome par les espagnols n'a-t-elle été que le premier effet d'un zèle qui sollicite des droits et qui tient à montrer par un témoignage frappant l'étendue des services qu'on doit attendre de son influence? C'est là une supposition dont, au premier abord, nous pensions pouvoir facilement trouver la preuve dans son histoire.

Il n'en est rien cependant. Ce n'est qu'en 1572 que le pape Paul V accorda le bref sollicité par cet ordre.

Si l'on remonte aux circonstances qui l'ont mis à même de s'occuper du service des aliénés en Italie comme dans le reste de l'Europe, on voit que ce fut beaucoup plus tard

qu'il commença à y être associé. Voués plus spécialement au traitement des affections chirurgicales et cutanées, les hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu rencontrèrent souvent des aliénés dans les hôpitaux étrangers.

L'Espagne ayant établi des asiles spéciaux antérieurement à la création de l'ordre, on s'explique comment il est resté dans sa propre patrie en dehors des fonctions spéciales qu'il exerce dans d'autres états [1].

Par une étrange coïncidence, ce sont des cas de folie simulée qui fournirent aux hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu les premières occasions de prendre part en Italie au service des aliénés [2]; c'est également à la simulation de

[1] C'est l'ancien ordre des frères de la Charité, appelés en France par la reine Marie de Médicis, et auquel se lie l'origine de Charenton et d'un assez grand nombre d'anciens établissements mixtes. En Autriche, ils ont fondé un asile pour les prêtres atteints d'aliénation mentale.

[2] En 1737, le conseil des Dix ordonna de renfermer dans l'hôpital militaire de S. Servolo un patricien soupçonné de simuler la folie. En 1745 il en fit retenir un second, et deux ans plus tard un troisième. Successivement, l'admission des aliénés augmenta, et à la fin du siècle dernier on en comptait trente. L'assistance qu'ils recevaient des hospitaliers de Saint-Jean-de-Dieu était en dehors du service régulier de cet ordre : « E questi tutti venivano assistiti e curati como oggetto accessorio dalli religiosi hospitalieri ed a tutto carico delle respettive famiglie. » En 1802, le dernier doge, Lodovico Manin, laissa par testament des rentes qui permirent de donner à une partie de l'hôpital de S. Servolo le caractère d'un asile destiné aux aliénés, ou, pour parler plus exactement, les frères de Saint-Jean-de-Dieu furent à cette époque, et grâce à cette libéralité, investis administrativement de ce service.

Cet ordre n'a pas pris dans les asiles aliénés d'Italie le développement qu'il a en France, par exemple. Il est resté, si l'on peut

la folie que le fondateur de cet ordre dut l'éveil d'un intérêt bientôt changé à son égard en un saint enthousiasme.

Un rapide coup d'œil sur la biographie de cet homme extraordinaire révèle des faits intéressants et que nous devons enregistrer ici, puisqu'ils jettent une certaine lumière sur le régime des hôpitaux espagnols dans lesquels les aliénés étaient renfermés à cette époque.

Né à Montemayor, petite ville du Portugal, vers la fin du XVI[e] siècle, Jean-de-Dieu ne fit point présager la destinée qu'il devait accomplir.

Enfant échappé de la maison paternelle, il est tour à tour berger et mendiant jusqu'à l'âge où il peut porter les armes. Cette nature inculte et passionnée se livre à toute la licence de la vie des camps; mais une secrète inquiétude l'agite, même au milieu de ses désordres. Après de longues courses sous les bannières espagnoles, après avoir rêvé le martyre chez les Maures, il revient à Grenade qu'électrisait alors le célèbre prédicateur Jean d'Avila, surnommé l'apôtre de l'Andalousie. A sa voix, le pécheur sent redoubler les remords qui l'obsèdent, et après les événements dont nous craindrions d'affaiblir le récit en ne le citant pas tex-

dire, comme fixé sur les bords de l'Adriatique, et le nouvel établissement d'Ancône, construit sous son influence, n'a pas répondu, dans ses principales dispositions spéciales, aux espérances et aux sacrifices de son fondateur : « Dopo molte lunghe mie fatiche e » sollicitudini, dopo gravissime spese sostenute (¹), » ni résolu la question de manière à faire penser que l'avenir réserve à cette corporation la responsabilité d'autres entreprises du même genre.

(¹) Leggi statuarie e regolamento disciplinario del nuovo ospizio per la cura fisico morale de' mentecatti, eretto in Ancona. Loretto, 1841.

tuellement (¹), l'Espagne va compter parmi ses enfants un nouveau et ardent propagateur de la charité.

(¹) « Il en fut si touché, » dit un ancien écrivain des ordres religieux et militaires, « que, fondant en larmes, il remplit l'église de cris » qui le firent prendre pour un homme forcené. Il se frappait la » poitrine, se déchirait le visage, s'arrachait les cheveux, se roulait » dans la boue, courait d'une manière extravagante par les rues, » ne faisant autre chose que crier à Dieu de toutes ses forces : « *miséricorde.* » « Chacun jugea qu'il avait l'esprit troublé; la po- » pulace s'attroupa autour de lui ; les enfants, la canaille, le pour- » suivaient à coups de pierres. Il arriva chez lui tout en sang ; et » ayant continué le lendemain à faire la même chose, on le con- » duisit au docteur Avila, afin de voir s'il ne pourrait pas guérir » cet esprit que son sermon avait si étrangement blessé. Ce saint » prêtre, après avoir écouté Jean dans la confession, reconnut l'es- » prit de Dieu dans les mouvements du cœur de ce pénitent qui ne » contrefaisait l'insensé que pour se procurer des humiliations ; il » l'encouragea dans ces saintes résolutions, et lui promit de l'assister » dans toutes les rencontres.

» Jean, consolé par un si saint homme, crut qu'il ne pouvait as- » sez s'humilier. Il recommença ses extravagances et ses folies » apparentes. On l'enferma dans l'hôpital des insensés, où, après » les remèdes qu'on lui fit prendre et qui furent inutiles, on crut » que le plus efficace pour le guérir était de le fouetter jusqu'au » sang, jusqu'à ce que son esprit fût revenu. Ce supplice, qu'il » avait le soin d'augmenter en irritant continuellement les exécu- » teurs, le mit à deux doigts du tombeau. Avila en fut averti, et » l'étant venu voir, il lui dit qu'il était temps de mettre fin à ses » folies volontaires, de s'appliquer désormais à des choses plus utiles » pour lui et pour le prochain. Jean obéit; les administrateurs fu- » rent surpris d'un changement si soudain ; ils le firent traiter avec » beaucoup de soin, et en peu de temps il recouvra la santé et les » forces. Il demanda quelque temps à servir les malades du même » hôpital; il en sortit au mois d'octobre de l'an 1539, où il voulut » exécuter le vœu qu'il avait fait de servir Dieu dans ses pau- » vres (¹). »

(¹) *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, du père Hélyot, t. IV, p. 156. Paris, 1714.

Laissant de côté tout ce qui se rapporte à la pieuse simulation du nouveau converti, deux ordres de faits ressortent de cette trop longue citation, mais qu'il n'était pas possible de tronquer si l'on voulait conserver dans son entier le tableau qu'elle retrace et qui appartient à plus d'un titre à l'histoire de la folie en Espagne. Ces faits, qui n'ont pu échapper à l'attention du lecteur, trouveront leur développement dans les pages suivantes. Nous nous bornerons à rappeler ici que l'asile primitif des aliénés à Rome conserva pendant des siècles le caractère d'établissement charitable, et fit revivre dans certaines coutumes que nous avons signalées en parlant de Saragosse, les traditions du pays auquel il devait son origine.

C'est ainsi qu'à l'imitation de ce qui se passe encore en Espagne, quelques-uns des aliénés de l'asile parcouraient jadis les rues de Rome revêtus d'un costume particulier, portant une besace dont la forme les faisait reconnaître; ils mendiaient sur la voie publique. Cet usage subsista après que le pape Benoît XIII eut fait transférer, en 1726, ces malheureux de l'ancienne maison des Espagnols, située place Colonna, dans un hospice spécial construit à la suite du grand hôpital de S. Spirito in Sassia.

Rome eut ainsi deux fois l'honneur de donner à l'Italie l'exemple de fondations spéciales aux aliénés. Ce fait rehausse dans l'histoire de la bienfaisance publique l'importance de l'action exercée par l'Espagne à une époque où un simple lieu de refuge pour ces malheureux, quelle que fût d'ailleurs l'insuffisance trop notoire de ses conditions générales, constituait déjà un véritable progrès.

VII

La maison du Nonce « el Nuncio » de Tolède est l'asile des fous de l'Espagne, qui, sous divers rapports, se prêterait le mieux aux considérations nombreuses que réclame l'histoire raisonnée de l'assistance des aliénés dans ce pays.

La plupart des établissements spéciaux dont il a été question jusqu'ici n'ont sur lui que l'avantage de la priorité, fait qui n'est point à dédaigner lorsqu'il s'agit de retrouver les traces des premiers essais de la société moderne dans cette voie de la bienfaisance publique.

Mais nous n'aurions pas donné autant de développement aux recherches de ce genre, si à l'importance générale qui s'y rattache ne s'était jointe une circonstance dépendante de l'état de la législation en Espagne.

Les délais apportés à la mise en vigueur de la loi sur la bienfaisance publique, et l'absence de règlements spéciaux uniformes, ont laissé à chacun des asiles sa physionomie particulière. En passant en revue les principaux d'entre eux, cette circonstance a permis de signaler des détails jusqu'à présent à peu près inconnus, et qui, outre la lumière qu'ils répandent au point de vue historique sur les asiles d'aliénés en Espagne, amènent naturellement à s'oc-

cuper des conditions susceptibles encore de paralyser le zèle de l'administration supérieure; ils sont en même temps le guide le plus sûr pour faire connaître les meilleures mesures à prendre. La science n'aura d'ailleurs plus à revenir sur ces faits, puisqu'une ère nouvelle, annoncée par les derniers actes du gouvernement espagnol, effacera ces différences, et imprimera bientôt aux diverses parties du service spécial le mouvement régulier et uniforme qui lui a manqué jusqu'à présent.

Le nom de « Nuncio » servant à désigner cette maison, rappelait son origine. Il vient de son fondateur, le très-révérend Fr. Ortiz, nonce apostolique et chanoine de Tolède, qui fit aux aliénés donation de sa demeure en 1483, et qui désigna pour administrer cet établissement le chapitre de l'église primatiale, en 1508, comme l'indique une inscription qui se voit encore sous le portrait de ce personnage, peinture conservée dans l'asile actuel de Tolède. « El muy Reverendo Sor Protonotario Francesco Ortiz, » Nuncio apostólico y canónigo de esta S^a^ Igl^a^ primada » fundó en sus casas proprias el hospital de Inocentes, año » de 1483, y nombró por patrono el Illmo Cabildo de la » misma S^a^ Igl^a^ en el de 1508. »

Consacrée par la reconnaissance populaire, la désignation de « l'hospital de Inocentes » a survécu à l'abandon de ce premier asile. Le grandiose établissement qui a été construit plus tard sur un autre point de Tolède, quoique placé par son fondateur sous l'invocation de « Nuestra Señora de la Visitacion, » continue à s'appeler toujours

« el Nuncio. » Pour les distinguer, on dit : « el Nuncio viejo, el Nuevo. »

Le génie de Cervantes a porté dans le monde entier la renommée de l'ancien « Nuncio. » La traduction de l'œuvre du plagiaire de Cervantes, de l'auteur inconnu qui s'est caché sous les pseudonymes de Fernandez Avellaneda (1), a mis, pour ainsi dire, dans le secret de son intérieur les lecteurs de cette seconde partie de *Don Quichotte*.

Pour nous, en empruntant à des ouvrages de pure imagination des renseignements dans le but d'élucider une question toute spéciale et en apparence très-circonscrite, nous ne pouvons nous empêcher de déclarer que, loin d'obéir à des goûts et encore moins à des prétentions littéraires, nous ne faisons que céder à la nécessité. Il en a été de même lorsque nous avons demandé aux écrivains religieux ou à d'autres auteurs étrangers à la médecine les notions qu'on chercherait en vain dans les ouvrages médicaux.

Quel que soit le talent déployé par un savant professeur (2) qui a retracé à grands traits les principales conquêtes de la médecine espagnole au XVIe siècle, « la edad de oro de la medicina española, » il est difficile, tout en rendant justice à ses illustrations, d'accepter en entier les opinions du critique sur la supériorité qu'il assigne aux

(1) Le *Don Quichotte* de Fernandez Avellaneda, traduit et annoté par A. Germond de Lavigne. Paris, 1853.

(2) Le Dr D. Luis Martinez Leganés, doyen de la Faculté de Médecine de Madrid, dans la brillante introduction de *la Cronica de los Hospitales*. Madrid, junio 1853.

médecins espagnols de cette époque, dans le domaine de la psychiâtrie.

Sans doute, les universités espagnoles étaient alors florissantes, et les étrangers y affluaient de toutes les parties de l'Europe : « jóvenes estudiantes de todos los puntos de » Europa frecuentaban las escuelas de Salamanca y de Al- » calá ([1]). » Mais des contemporains eux-mêmes n'ont-ils pas laissé la preuve des erreurs qui se répandaient de ces écoles sur le monde entier? « Complures ex diversis regio- » nibus scholares apud Toletum student in arte necroman- » ticà ([2]). »

Quels sont, au XVIe siècle, les médecins espagnols qui, plus éclairés que ceux des nations étrangères, eurent le bonheur de s'affranchir des superstitions auxquelles ceux-ci payèrent leur tribut? Où trouver la saine philosophie et le génie d'observation sévère, « el buen criterio y recto juicio » que caracteriza sus trabajos, » qualités inhérentes aux recherches médicales de l'Espagne à cette époque, selon le savant critique ([3])?

Après avoir fait ressortir les erreurs dans lesquelles tombèrent les savants les plus célèbres; après avoir montré Cardan professant les sciences occultes, Ambroise Paré ajoutant foi aux contes de sorciers, et attribuant un certain nombre de cas de folie à des illusions causées par les

([1]) *Op. cit.*, p. 1.

([2]) César de Hartedback, cité par Eus. Salverte; *Des Sciences occultes*, p. 17?. Paris, 1856.

([3]) Dr Luis Martinez Leganés, *Op. cit.*, p. 3.

démons, sans cependant en pouvoir définir l'action sur l'économie, « cuando el célebre cirujano Ambrosio Pareo » creía en la existencia de los hechizos, y atribuía muchas » enagenaciones mentales á las illusiones causadas por los » demonios, aunque no se pudiera conocer su accion so- » bre la economía; » après avoir fait le procès aux contradictions des théories de Paul Zacchias conseillant de débuter dans le traitement de l'aliénation mentale par l'emploi des cérémonies religieuses, l'auteur oublie de rappeler un seul nom espagnol que l'on puisse leur opposer victorieusement. D'après la forme de son argumentation, il semblerait que les bûchers sur lesquels, dans ces temps de cruelle ignorance, ont péri des milliers de malheureux dont tout le crime consistait à éprouver des hallucinations, que ces bûchers ne furent jamais allumés en Espagne!

Les divers écrivains spéciaux qui, jusqu'à ce jour, nous ont retracé une histoire philosophique de l'aliénation mentale, n'ont cependant pas épargné à l'Espagne les reproches d'une semblable barbarie [1]. On trouve, à la vérité, les mêmes supplices dans toute l'Europe; mais chercher à exonérer du blâme de l'histoire la terre classique de l'Inquisition, est une tentative non moins scabreuse que l'idée de placer la médecine espagnole au premier rang dans l'étude des sciences médico-psychologiques.

Au milieu du mouvement admirable qui ébranla toutes

(1) Leuret. *Fragments psychologiques sur la Folie*. Paris, 1834.
Calmeil; *De la Folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*. Paris, 1845.

les intelligences au XVI[e] siècle, la psychiâtrie resta partout la dernière à franchir la ligne de démarcation tracée par la Renaissance entre le moyen âge et l'ère des idées nouvelles.

Même après que l'esprit humain eut secoué le joug de la scholastique, et que des hommes supérieurs eurent proclamé l'indépendance de la pensée et recommandé dans l'étude de la médecine la voie de la libre observation, les ouvrages de la médecine espagnole ont conservé, dans les questions de la nature de celle-ci, l'empreinte des préjugés et des superstitions dont les commentateurs d'Avicenne n'apprenaient pas à se délivrer.

Dans la première moitié du XVI[e] siècle, les œuvres d'Antonio de Cartagena ([1]) et de son élève Alonso Lopes ([2]) donnent un cruel démenti aux jugements de l'écrivain qui s'est fait l'ardent apologiste de la médecine espagnole à cette époque.

Le seul auteur qui combatte les erreurs et les préjugés dont ces ouvrages sont remplis, Pedro Ciruelo ([3]), n'appartient pas à la médecine. « Este eclesiástico no fué » médico, pero contribuyó sin embargo al mayor lustre de » la ciencia ([4]). » C'était un homme d'église, chanoine de

([1]) *Libellus de fascinatione*, imprimé à la suite de ses œuvres complètes. Alcala, 1530.

([2]) *Secretos de filosofia, astrologia y medicina*, impreso en Zaragoza, 1547.

([3]) *Reformacion de supersticiones y hechicerias*. Salamanca, año de 1541.

([4]) Morejon, *Op. cit.*, t. II, p. 208.

Salamanque, et à l'honneur de notre patrie docteur en théologie de l'Université de Paris.

Une circonstance mémorable, la folie de la reine Jeanne, qui dura pendant toute la première moitié du XVI[e] siècle, vient encore démontrer que non-seulement dans les établissements charitables placés sous l'influence religieuse qui les avait fondés, mais encore au dehors, le traitement de l'aliénation mentale échappait aux médecins.

Quand la démence atteint une tête couronnée, cet événement, outre les conséquences qu'il entraîne souvent dans les destinées des peuples, a pour effet immédiat, précisément en raison des intérêts qu'il soulève, de remettre en question l'utilité ou la convenance des divers modes curatifs, de placer chaque influence à son rang, et de permettre ainsi au médecin philosophe de refaire, longtemps après, un tableau exact de l'état de cette branche importante de l'art de guérir.

L'histoire de la médecine espagnole a noté soigneusement les services rendus par les médecins auprès des rois ou des princes qui les honorèrent de leur confiance : elle nous dit leur vie. On ne trouve nulle part le nom du médecin qui aurait été associé au grand cardinal pendant la longue maladie de la reine Jeanne.

Le rôle de Ximenès, à Tordesillas, comme celui d'Avila, dans l'hôpital de Grenade, est un exemple remarquable, mais non unique de l'intervention directe et exclusive de l'Église dans la psychiâtrie.

Avellaveda, en conduisant son héros au Nuncio, parle

de cette maison et de ses hôtes en observateur qui avait vu de près et souvent un pareil asile.

L'une des illustrations médicales au XVIe siècle, Pedro Mercado, débute en racontant une visite à la maison des fous de Valence, par des termes qui feraient croire que sous l'emphase des mots se cache l'inexpérience de la chose. « Me acaeció en Valencia, dit-il ([1]), la mas alta gracia del » mundo viendo la casa de los orates que es muy de ver... » Suit un fait de délire partiel dont la singularité ne méritait assurément pas d'émerveiller un médecin.

L'école anatomique espagnole, qui florissait au XVIe siècle, emploie presque toujours, lorsqu'il s'agit des fonctions du système nerveux, le style figuré et les comparaisons les plus étranges.

Ce n'est pas seulement par des taches semblables que sont déparées les œuvres physiologiques du même temps. Le célèbre Huarte accepte quelques opinions qu'on s'étonne de rencontrer dans une œuvre comme la sienne ([2]). Il les avance comme les ayant contrôlées par sa propre observation. La manie, selon lui, développe en ceux qui en sont atteints le don de la divination. L'ouvrage de doña Oliva Sabuco ([3]) renferme des théories non moins hasardées sur la nature de la folie et sur ses effets, et elles ne justifient

([1]) *Diálogos de filosofia moral*, compuestos por el doctor Pedro Mercado, médico y filosofo. Granada, 1558.

([2]) *Exámen de los ingenios para las ciencias*, édition publiée par D. Ildefonso Martinez. Madrid, 1846.

([3]) *Nueva filosofia de la naturaleza del hombre*, compuesta por doña Oliva Sabuco de Nantes Barrere. Madrid, 1587.

nullement les éloges qui, après un long oubli, lui ont été décernés de notre temps.

Un médecin espagnol, Manuel Ledesma, publia en 1598, à Valence, une défense de l'astrologie : ce plaidoyer, très-intéressant par l'érudition que lui reconnaît D. A. Chinchilla, prouve du moins que l'erreur régnante avait rencontré quelque opposition (1).

L'œuvre capitale de la médecine espagnole sur les maladies mentales à cette époque est due à un archiâtre de Philippe II, Alfonso Ponce de Santa Cruz (2). Les observations qui en sont la base et les déductions qu'en tire l'auteur n'auraient sans doute pas tardé à ramener la science dans la voie du progrès, si des difficultés insurmontables n'y avaient souvent mis obstacle. En outre, au point de vue des saines doctrines dont ce livre est l'expression, est-ce bien à l'Espagne qu'il appartient d'en revendiquer tout l'honneur? Le passage d'un mémoire d'Antonio de Santa Cruz, fils du précédent, ne permet pas de douter qu'il en revient une part à la France. « Lege librum eruditissimi Alphonsi » de Santa Cruce venerandi parentis nostri de melancholicis » morbis et illorum curatione videbis fluenta ab antiquissi- » mis fontibus corrivantia et ab universitate illa Parisiensi » toto orbe celebratissima, emanantia quam pater meus ma- » trem et magistrem agnoscit, ut suis testatur scriptis (3). »

(1) *Apologia en defensa de la astrologia contra los medicos que dicen mal de ella.*

(2) *Dignotio et cura affectuum melancolicorum;* auctore doctore Alphonso de Santa Cruce. Matriti, M DC XXII.

(3) *De impedimentis magnorum auxiliorum in morborum cura-*

Le renom et le crédit dont a joui à juste titre, sous bien des rapports, la médecine espagnole, ne sauraient être attribués aux progrès qu'elle aurait obtenus dans la psychiatrie.

L'un des critiques les plus savants du siècle dernier, Feyjoo, n'hésitait pas à l'accuser d'exercer même de son temps une influence contraire.

N'est-il pas remarquable de voir encore un homme appartenant à un ordre monastique combattre les erreurs des médecins ses contemporains, toujours disposés à considérer les affections qui présentaient des phénomènes insolites comme des signes de possession et de maléfices, et appeler à leur aide les pratiques d'un autre âge : « De esto tienen la » mayor culpa los médicos indoctos que quando ven sympto- » mas de que no hallaran noticia en los pocos libros que leye- » ron y no alcanzan la causa ni el remedio, echan la culpa al » diablo, y llaman por auxiliares las armas de la Iglesia. Aun » sin ser la dolencia muy rara si se resiste mucho tiempo a » su arte entregan los dolientes al brazo eclesiástico ([1]). »

Cette disgression fait entrevoir comment en exagérant la portée d'une œuvre littéraire, Morejon a proposé pour guide aux médecins qui cherchent une description fidèle et complète de la folie la lecture de Cervantes ([2]).

tione, lib. III, cap. VII, p. 105. Auctore D. Antonio Ponce de Santa Cruz protomedico et a cubiculo regio, insignis ecclesiae covarrubianae abbate. Matriti, M DCC XXIX.

([1]) *Theatro critico universal*, por el muy ilustre señor D. Fr. B. G. Feyjoo y Montenegro, maestro general del órden de San Benito. Madrid, 1790, t. VIII, p. 96.

([2]) Voir plus haut la note de la page 42.

Le Recueil des Actes de la Société médicale de Séville contient divers travaux sur la folie. De ces dissertations, dont quelques-unes sont dues à des médecins, d'autres à des théologiens, il est facile de tirer la conséquence que l'histoire en général nous enseigne, à savoir : qu'il existait, au point de vue thérapeutique, un véritable antagonisme entre ces deux classes de savants jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. On ne sait si l'ignorance seule, et non la crainte, occasionnait cette sorte de complicité de la médecine espagnole que lui reproche l'illustre bénédictin ([1]).

Un écrit du médecin Ramon Lopes Mateos, publié en 1790 pour réclamer, selon l'esprit d'anciennes décisions ecclésiastiques, l'intervention des hommes de l'art dans le traitement des affections nerveuses, devint l'occasion d'une vive polémique dans laquelle, à défaut de raisons solides, le style burlesque des opposants épuisa tous ses traits.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de rencontrer parfois dans les œuvres des écrivains espagnols étrangers à la médecine, d'utiles enseignements sur les diverses affections mentales.

Si le récit d'Avellaneda se rapportait réellement au Nuncio, il indiquerait qu'à cette époque l'asile de Tolède était pourvu des dispositions les plus indispensables pour le bien-être de ses hôtes : c'est ainsi qu'au dire de cet auteur, son héros, après un accès de violence, « est transporté » bien attaché dans une chambre de la maison dans la-

(1) Feyjoo, *Op. cit.*, p. 116, cherche à l'expliquer par l'étrangeté des symptômes de l'hystérie et de la mélancolie. Quant à lui, loin de se laisser imposer, il les décrit et les apprécie admirablement.

» quelle était un bon lit bien propre et tous les accessoires » nécessaires (1). »

Le discours qu'Avellaneda met dans la bouche d'un assistant donne une idée favorable des égards qu'ils y recevaient; il prouverait que les risées dont ces malheureux étaient alors souvent les victimes s'arrêtaient au seuil des asiles qui leur étaient consacrés. Quel médecin d'aliénés n'a eu occasion d'entendre ou de faire de semblables exhortations!

« Seigneur Martin Quichada, Votre Grâce est dans un » lieu où on s'occupera de sa santé et de sa personne avec » tous les soins et tous les égards possibles. Elle saura » qu'on amène chaque jour dans cette maison des gens de » bien comme elle qui sont malades de sa maladie, et » Dieu permet qu'en peu de jours ils soient guéris et qu'ils » puissent sortir d'ici après avoir recouvré la raison qui » leur manquait en arrivant; j'espère qu'il en sera de même » de Votre Grâce, qu'elle reviendra à elle et qu'elle oubliera » la lecture et les chimères des mauvais livres de cheva» lerie qui l'ont réduite à une aussi triste extrémité. Qu'elle » songe à son âme et qu'elle reconnaisse la faveur que » Dieu lui a faite, en ne permettant pas qu'elle mourût » sur le grand chemin dans des circonstances désastreuses » où ses folies l'ont placée tant de fois. »

Des témoignages plus sérieux attestent l'intérêt qui s'est constamment attaché au Nuncio de Tolède. En 1557,

(1) Avellaneda, *Op. cit.*, p. 414.

D. Juan de Vergara lègue toute sa fortune à l'établissement, exemple qui est imité peu de temps après par un autre Tolédan, D. Alonzo Martinez.

En 1790, le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolède, décida, après avoir consulté le Chapitre, patron perpétuel de l'œuvre, la construction d'un asile mieux disposé pour le traitement des aliénés; « lo mandó hacer de nuevo para » mejor curacion de los enfermos. »

Commencé la même année, l'asile actuel fut achevé en 1793. L'architecte D. Ignazio Haam dessina le plan de l'édifice, qui représente un rectangle de 230 piedssur 220.

Il est élevé de deux étages et repose sur des voûtes d'une exécution parfaite et que réclamait la déclivité du terrain sur lequel il est assis.

La façade principale, décorée par une rangée de colonnes formant pérystile auquel on monte par quelques degrés, s'ouvre sur l'une des rues de Tolède. Des deux côtés, l'édifice est entièrement isolé par des rues de médiocre largeur.

La façade postérieure, dominant les anciennes murailles moresques, regarde le fleuve, et la vue s'étend des nombreuses ouvertures de ce côté sur les campagnes environnantes couronnées à l'horizon par une chaîne de montagnes.

L'ensemble du panorama est admirable. Pour avoir été bâti dans la ville, condition assurément regrettable, l'asile est aussi bien situé que possible sous le rapport de la vue dont il jouit.

Une inscription latine, gravée sur le fronton de la façade principale du « magnifique palais du cardinal Lorenzana, » (1) rappelle sa destination et son origine. Par une modestie, rare en Espagne comme ailleurs, le fondateur n'y a pas écrit son nom :

Mentis integræ
Sanitati procurandæ
Ædes consilio sapienti
Constitutæ anno Domini
M DCC XCIII.

A l'époque de sa construction, cet asile était, par l'ensemble de son architecture et par son importance, un monument peut-être unique en Europe.

En Italie, les hôpitaux spéciaux du XVIIIe siècle lui sont bien inférieurs. En France, nous n'avions encore rien qui pût lui être comparé.

La tour des fous de Vienne, qui date du même temps, ne fait que mieux ressortir combien l'œuvre du philosophe couronné a été surpassée par celle du prélat espagnol.

Le vieux Bedlam de Londres, — je veux parler de la reconstruction de 1772, telle que nous la représentent les dessins de l'époque, — n'a sur l'asile de Tolède que l'avantage d'une plus grande étendue, avantage qui disparaît si l'on tient compte de la différence de population des deux centres que chacun de ces asiles devait desservir ; par hasard ou par imitation, l'architecte auquel sont dus les plans du

(1) C'est ainsi que le nomme M. Julius von Minutoli.

nouvel asile de Londres érigé en 1812 a reproduit, du moins quant au style du pavillon central, la physionomie générale de l'édifice espagnol (1).

Au centre de l'asile de Tolède se trouve la chapelle en rotonde et dont la coupole, à dôme surbaissé, sert de couronnement à l'édifice. Dans les angles sont les cours, dallées, entourées sur leurs quatre côtés de galeries couvertes, superposées, et dont les piliers et les arceaux à plein cintre respirent dans leurs lignes une noble simplicité.

On ne pourrait pas cependant, malgré la beauté de sa construction, proposer cet asile pour modèle. Il faut reconnaître, après avoir rendu justice à son mérite incontestable, qu'il n'est pas, sous le rapport des dispositions intérieures, meilleur que les autres hôpitaux d'aliénés de son époque, généralement moins bien partagés au point de vue architectural.

Sa vieille réputation est cependant restée intacte dans l'opinion des Tolédans : c'est ce qui a échappé au voyageur à qui nous devons quelques lignes sur cet établissement. « Je ne sais quelle étrange idée lui a traversé l'esprit, di» sait M. Ch. Didier (2) à propos du guide qui lui faisait » les honneurs de la cité, mais le premier endroit où il » nous a conduit, c'est à la maison des fous. Le bâtiment est » vaste, bien aéré et pas trop malpropre, mais les cellules » pour les pauvres sont étroites, obscures, et n'ont d'autre » ouverture que la porte. »

(1) *New buildings at Bethlem hospital*. London, 1838.
(2) *Une année en Espagne*, par Ch. Didier.

Les détails intérieurs sont loin de répondre à l'ensemble du dehors et à la beauté du vestibule, des escaliers et de quelques autres pièces. On éprouve en entrant dans les sections destinées aux indigents la pénible surprise que font éprouver à leurs visiteurs les asiles d'Orient, admirables par l'architecture, et affreux dès qu'on a franchi le seuil des habitations.

Nul établissement d'aliénés en Espagne n'est cependant plus susceptible d'amélioration partielle. L'œuvre du cardinal Lorenzana mérite d'être reprise et de subir, dans ses dispositions spéciales intérieures, une transformation complète. D. Pascual Madoz énumère, parmi les réformes urgentes, l'acquisition d'un jardin; d'après des projets présentés par le directeur de l'asile, il eût été possible de la réaliser; le manque de fonds en aurait empêché. D. P. Madoz recommandait cette amélioration à la Junte de bienfaisance. « Falta, sin embargo, un jardin o sitio de » recreo indispensable para esta clase de enfermos; el ac- » tual director ha hecho las propuestas para adquirir un » terreno inmediato que por falta de fondos ne se le ha » concedido todavía : recomendamos esta mejora a la » Junta de beneficencia [1]. »

J'ignore si le court passage de l'écrivain au pouvoir, lorsqu'il y a rempli les fonctions supérieures de président de la Junte générale de bienfaisance, à laquelle il faisait appel quelques années auparavant, lui aura permis de réa-

[1] D. Pascual Madoz, *Op. cit.*, t. XIV, p. 825.

liser l'amélioration signalée, et qui sans doute ne devait pas entraîner une somme bien élevée.

La démolition des murs formant l'enceinte de Tolède aura fourni une occasion favorable d'étendre de ce côté les terrains de l'asile. L'inclinaison assez rapide du talus qui s'étend du pied de l'asile au bord du Tage offrirait, par les difficultés à vaincre, pour y tracer des jardins de promenade, les moyens d'occuper utilement les bras des aliénés.

Mais pour recevoir une appropriation parfaite, sans cependant entraîner par les améliorations qu'il réclame des sommes trop onéreuses, l'asile de Tolède devrait, ce me semble, en entrant dans le système général du service des aliénés de la capitale et des provinces limitrophes, être réservé à un seul sexe.

Son ordonnance générale, sa situation dans la ville, ses dispositions intérieures s'opposent à ce que jamais cet établissement présente l'étendue et les moyens de séparation et de classement indispensables pour le but qu'il doit remplir, s'il continue à réunir les services d'hommes et de femmes.

Maintenant que Tolède est relié pour ainsi dire à la capitale par la voie ferrée, et que la distance qui les séparait autrefois n'existe réellement plus, l'importance de cet asile, trop délaissé et d'où la vie semblait s'être retirée lorsque je le visitais, exige que rien ne soit négligé pour lui donner une nouvelle existence.

Au lieu de renfermer de 400 à 500 malades, comme

l'indique la note qui le concerne [1], l'asile de Tolède, tel qu'il est aujourd'hui, n'en pourrait admettre que le tiers tout au plus. Remanié dans ses dispositions intérieures, il servirait, si l'on n'admettait qu'un seul sexe, à 200 malades environ.

Mais la population des malades était descendue en 1853 au chiffre à peine croyable de 48 aliénés : 33 hommes et 15 femmes. Sur ce nombre, 6 pensionnaires des diverses classes dans la section des hommes, et 5 dans celle des femmes. Le reste se composait d'aliénés indigents.

Dans l'année précédente, les admissions n'avaient atteint que la faible proportion de 9 aliénés des deux sexes.

Ces chiffres ont leur éloquence : ils disent combien l'asile a besoin de subir des modifications qui produiront les effets que nous avons signalés dans d'autres établissements espagnols, c'est-à-dire qu'en s'améliorant dans ses conditions matérielles, il verra bientôt renaître la confiance nécessaire à sa prospérité.

Au point de vue du règlement, l'asile de Tolède n'aurait rien à envier aux établissements les mieux organisés. Déclaré en 1846 asile provincial, son administration passa des mains des anciens directeurs « rectores » dans celles de la Junte de bienfaisance. Un membre de cette Commission est chargé de l'administration supérieure sous le titre de visiteur « el visitador; » il doit veiller à l'exécution du règlement.

[1] Voir plus haut, page 72, la note extraite des *Annales médico-psychologiques*.

La direction de l'asile appartient de droit à un médecin : « el director será siempre un profesor de medicina, » et le règlement exige qu'il réside dans l'asile : « habitará el » mismo establecimiento [1]. » Tous les employés lui sont subordonnés et lui doivent obéissance : « todos los emplea- » dos y dependientes del establecimiento recibirán y cum- » plirán las órdenes del Director sin tergiversacion ni » escusa. »

J'ai noté dans ce règlement une particularité digne de remarque : les honoraires du directeur sont de 5,000 réaux, avec la liberté d'exercer librement sa profession de médecine dans la ville. S'il renonce à pratiquer la médecine au dehors de l'établissement, ses honoraires sont augmentés « su dotacion será de mayor cantidad. »

Les divers articles de ce règlement concernant les attributions de tous les employés, les formalités de l'admission, le mode de paiement des pensions, et enfin les points principaux sur lesquels il importe d'obtenir des renseignements, sont inspirés par le meilleur esprit, et, sauf quelques omissions à l'égard des mesures relatives aux sorties, ils peuvent être proposés pour modèle. Si les données statistiques fournies sur la population de l'asile de Tolède étaient des plus erronées, celles qui se rapportent à l'organisation du service et à la part d'autorité dont jouit le médecin sont du moins parfaitement exactes. Il n'était pas très-commun,

[1] *Reglamento para el orden y gobierno interior del hospital provincial de dementes, vulgo el Nuncio en Toledo.*

Ce règlement n'était pas imprimé en 1853.

en Espagne, de voir les médecins diriger le service et y exercer le pouvoir dont tout établissement semblable ne peut que tirer les plus grands avantages.

Mais, à mon arrivée à Tolède, un événement regrettable me fit perdre une grande partie des notions que j'allais y chercher. D. Manoel Herrera, directeur de l'asile, venait de mourir : ses restes y étaient encore lorsque je frappai à sa porte, et je dus rapporter les lettres de recommandation adressées à ce médecin, indépendamment de l'ordre ministériel obtenu par mes amis pour visiter l'établissement.

L'aumônier remplissant par intérim les fonctions de directeur de l'asile m'en fit les honneurs avec courtoisie.

D. Manoel Herrera s'était beaucoup occupé des améliorations susceptibles de régénérer l'asile dont la direction lui était confiée. Il a laissé dans les mains de la Junte de bienfaisance des projets de réformes, fruits de sa longue expérience.

Au moment où le gouvernement espagnol s'occupe de l'exécution d'un Manicomio modèle, les idées que l'examen des dispositions locales de l'asile de Tolède m'a suggérées, et qui probablement n'ont pas été soumises encore à son attention, méritent d'être exposées avec quelque développement.

Il suffira cependant d'indiquer ici qu'en affectant l'asile de Tolède à un seul sexe, les femmes de préférence, précisément à cause de sa situation, qui doit en rendre les habitants plus sédentaires, et à cause de l'extrême difficulté d'y organiser les divers travaux agricoles auxquels les

hommes seuls sont aptes, on ferait disparaître d'un seul coup, non-seulement les inconvénients qui résultent de la réunion des aliénés des deux sexes dans un établissement trop resserré, mais on obtiendrait encore par la disjonction du service l'avantage d'expérimenter en Espagne un mode d'organisation des asiles spéciaux, qui permet de maintenir plus d'ordre et d'assurer plus de bien-être aux malades en augmentant le chiffre de la population.

A tous ces points de vue, la réforme que nous proposons mériterait, ce nous semble, d'être prise en sérieuse considération.

Convaincu « des avantages que présentent médicalement, » économiquement et administrativement les asiles exclu- » sivement consacrés à un seul sexe, avantages qui ne » peuvent être offerts au même degré par les asiles com- » muns aux deux sexes, » M. Parchappe [1] n'hésite pas à exprimer « positivement l'opinion que la meilleure solu- » tion du problème administratif, dans l'hypothèse donnée » de l'organisation unitaire du service public des aliénés » d'un grand État, consisterait à créer, pour les aliénés de » chaque sexe, autant d'asiles de 400 à 500 malades que » l'exigerait le nombre total des individus à secourir dans » la circonscription territoriale de l'État. »

En appliquant ces principes à l'asile de Tolède, nous n'avons pas été guidé seulement par une idée théorique. La proximité de la capitale, depuis l'exécution des chemins

(1) Parchappe, *Op. cit.*, p. 53.

de fer, le transformerait nécessairement en succursale des divers établissements spéciaux de Madrid, alors même que d'autres circonstances, dont nous parlerons plus loin, n'en feraient pas une obligation. Nous avons, quoi qu'il en soit, la ferme conviction de l'impossibilité où se trouvera l'administration supérieure de tirer des belles constructions de l'asile de Tolède tous les avantages qu'elles présentent, si la réforme urgente qu'il réclame est entreprise dans les vues de le maintenir ce qu'il a été jusqu'à présent : un établissement commun aux aliénés des deux sexes.

VIII

La situation déplorable dans laquelle se trouvaient les aliénés à l'hôpital général de Madrid (1) avait, depuis plusieurs années, appelé l'attention de la Junte de bienfaisance sur la nécessité de mettre un terme à un aussi triste état de choses.

Un premier projet consistait à former un petit quartier spécial dans la partie de l'hôpital avoisinant la promenade de la Ronda. Ce projet qui mérita l'approbation de l'autorité, si l'on en croit le témoignage d'une feuille périodique (2), ne fut pas exécuté, « tal vez por falta de recursos, » ajoute le rédacteur, en exprimant des regrets qu'on s'en soit tenu à des plans.

(1) Voir plus haut, p. 104 et suivantes.

(2) *Crónica de los Hospitales*, octobre 1854, p. 606.

On ne peut s'associer aux sentiments de l'écrivain espagnol que si l'on considère seulement comme provisoires les réformes du quartier de S. Isidro, ou si l'on admet qu'en tout état de choses, après l'édification du Manicomio modèle, il y aurait lieu de conserver à l'hôpital général de Madrid une section pour l'observation d'une durée très-limitée des cas d'aliénation mentale qui peuvent se déclarer dans la nombreuse population des malades qu'il contient.

Jusqu'à présent, dans l'état d'insuffisance des moyens de traitement de l'aliénation mentale en Espagne, les hôpitaux ont continué à recevoir, sous prétexte de les observer, des individus atteints des diverses formes de la folie, sans parler des idiots et des vieillards en démence, admis régulièrement dans les hospices ou dépôts de mendicité.

La répugnance des familles les plus pauvres à envoyer leurs aliénés dans les asiles spéciaux, souvent éloignés, prolonge indéfiniment dans les hôpitaux un séjour qui ne devrait être que transitoire.

Dans les classes aisées, moyennant une rétribution payée par les familles des aliénés, le même fait se représente : c'est ainsi que sur une demande d'explication à ce sujet, un médecin du Nord de l'Espagne me répondait : « Sin embargo, por favor particolar y pagando un diario » por sus gastos y asistencia, suelen recibir algunos en el » hospital de esta ciudad, y aun ahora hay dos. »

Quelque défavorable que soit cette mesure, elle repose sur des motifs respectables ; elle a été d'ailleurs sanctionnée par la loi à l'égard des militaires, et on doit d'autant

plus s'en étonner, que l'organisation du service de santé de l'armée et de la tenue des hôpitaux qui lui sont réservés a été en Espagne l'objet de toute la sollicitude du Gouvernement.

Le temps d'observation des officiers et soldats atteints d'aliénation mentale est fixé à six mois, pendant lesquels ils sont retenus dans les hôpitaux militaires; après ce délai, si la guérison n'est pas obtenue, il est procédé à la déclaration d'incurabilité; « terminado este periódo sin » haberla conseguido (la curacion), se procederá á la » déclaracion de incurable [1]. » C'est alors seulement que le militaire aliéné doit être transféré dans un asile spécial.

En s'en tenant à la lettre du règlement espagnol, six mois de maladie mentale constitueraient l'impossibilité de la guérison, et, d'un autre côté, les établissements spéciaux ne seraient plus aux yeux même de la loi qu'un lieu de réclusion.

Si délicates que soient les questions concernant la constatation d'un état d'aliénation mentale, il est à regretter que le règlement de 1851 relatif aux militaires n'ait fait que consacrer de nouveau la mesure prise en 1819.

Au point de vue qui doit nous occuper, cette tolérance fait pressentir que les hôpitaux civils continueront également à garder trop longtemps des aliénés. Dès lors, et en prévision des conséquences qui en découlent, il y aurait

(1) *Legislacion vigente de dementes. Real órden de 26 de Febrero de 1851.*

lieu à disposer une salle spéciale dans chaque hôpital, et la réforme du quartier de San Isidro à Madrid serait de première nécessité. L'urgence s'en fera d'autant plus vivement sentir, que le programme officiel n'a pas cru, et avec raison, devoir inscrire au nombre des dispositions spéciales dont l'architecte aura à se préoccuper, la construction, dans le Manicomio modèle, d'un quartier d'observation que quelques aliénistes ont réclamé.

Parmi les divers projets conçus dans le but de réorganiser le service des aliénés de Madrid, il paraît qu'il fut un instant question de faire élever un établissement-modèle dans le parc royal de Buen Retiro.

Enfin, la Junte municipale s'arrêta, en 1851, à l'idée d'approprier à cet usage une maison de plaisance des ducs de Medinaceli, située à Leganés, bourgade des environs de Madrid.

Fondée en 1851, la nouvelle institution « casa de Santa Isabel » a été placée sous l'invocation de la patronne royale. L'établissement a été ouvert aux malades au mois d'avril 1852.

En général, l'appropriation d'anciens édifices à l'usage spécial des aliénés n'est pas incompatible au but que l'on se propose d'atteindre. Les couvents veufs de leurs anciens hôtes se prêteraient, en Espagne, à cette transformation. Les hôpitaux militaires en ont occupé quelques-uns, et autant dans le but de prévenir la ruine qui les menace ou de les sauver du marteau du démolisseur que pour d'autres raisons, il est sans doute regrettable que l'administration

municipale de la bienfaisance à Madrid ait jugé plus convenable de leur préférer une demeure particulière.

La noblesse espagnole, dans ses villégiatures, semble avoir souvent voulu se reposer de l'ennui des grands appartements : les rois eux-mêmes avaient bâti, près de l'Escurial, la Casa de Campo, aux proportions modestes, comme une sorte de Trianon au Versailles de l'Espagne.

L'habitation des ducs de Medinaceli ne rappelle en rien la grandeur de ses propriétaires, et son aspect n'annonce pas au visiteur un édifice public digne de sa nouvelle transformation.

Les reproches que lui adresse à cet endroit l'organe du gouvernement dans l'Exposé à la Reine [1] sont fondés à tous égards. Lors de ma visite, l'architecte de l'établissement voyageait en France, et on ne doit pas douter qu'à son retour il aura été le premier à condamner les dépenses que l'administration semblait encore disposée à continuer afin d'accomplir un projet déclaré aujourd'hui irréalisable.

Quant à sa situation topographique, l'asile de Leganés présente des conditions favorables sous quelques rapports. Le plateau sur lequel est placé le village est élevé, l'air y est pur, le calme complet; le périmètre de l'établissement n'était pas très-considérable, mais il était facile de l'agrandir, vu la modicité de la valeur des terrains environnants.

La distance qui le sépare de Madrid doit rendre les com-

[1] Voir plus haut, page 5.

munications pénibles ou coûteuses au personnel de la maison et aux familles des malades; les voitures publiques n'y portent les voyageurs qu'une fois par jour.

L'établissement était alimenté d'eau au moyen de *norias,* système de puisage répandu dans tout le midi, et que l'Espagne a reçu en héritage des Mores, comme tant d'autres pratiques agricoles.

Les besoins d'un asile destiné à une population considérable d'aliénés exigent des eaux abondantes, et l'expérience n'a pas tardé à démontrer combien celui-ci était exposé à manquer, par moments, de la quantité nécessaire à sa consommation.

A part ce vice radical, je ne saurais passer sous silence la propreté parfaite qui régnait dans toutes les parties de cet établissement, et qui fait l'éloge des soins des sœurs de la Charité auxquelles la tenue en était confiée.

L'ameublement était convenable; le costume des malades, uniforme pour quelques-uns, en bon état.

Quelque insuffisantes que fussent les dispositions générales de la maison de Leganés, elles étaient cependant susceptibles de recevoir des améliorations que l'expérience a déjà probablement introduites en partie.

Si l'on maintenait sa population à un chiffre peu élevé relativement aux conditions locales, le temps seul ferait disparaître quelques-uns des défauts de détail : par exemple, comment supposer que les préaux avoisinant l'entrée de l'établissement aient continué à rester à la disposition des malades, lorsque l'on aura pu se rendre compte des

effets désastreux que produit sur la marche de la folie et de la convalescence la vue d'étrangers ou de parents des malades? Une des premières exigences des asiles spéciaux est d'en rendre l'accès entièrement libre. Sans cette précaution, comment obtiendrait-on l'ordre et le calme nécessaires? L'espace ne manquant pas à Leganés, il aura été permis de réparer un pareil oubli. De même, lorsque les constructions spéciales, insuffisantes, auront été complétées par de nouveaux bâtiments, les services généraux pourront occuper l'étage supérieur, qui était alors habité par les aliénés.

Ouvert en avril 1852, l'asile de Leganés contenait, un an après, 68 malades des deux sexes. Le tableau ci-dessous indique le mouvement de sa population du 25 avril 1852 au 25 avril 1853 :

ENTRÉS.		SORTIS.		MORTS.		RESTANTS.	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
58	55	18	20	5	2	35	33
113		38		7		68	

Sur ce nombre, on comptait une douzaine de pensionnaires.

Une partie des entrées provenait des aliénés de l'hôpital général de Madrid.

A quel emploi, dans un avenir prochain, la maison de Leganés sera-t-elle consacrée? Quel est le sort réservé à

cet établissement, qui a déjà vu s'évanouir l'espérance d'un progrès que sa fondation avait fait naître?

Comme l'asile de Valladolid, établi quelques années auparavant, celui de Leganés n'est que la transformation d'une demeure particulière en établissement ayant une destination publique; sera-t-il également abandonné?

Sans différer d'opinion sur l'insuffisance de cet asile, jugé par l'autorité compétente comme « indigne de figurer » au rang d'établissement général pour les aliénés des pro» vinces centrales de la monarchie [1]; » sans prétendre pénétrer les desseins du gouvernement à son égard, qu'il nous soit permis d'exposer les vues que l'étude spéciale suggère tout d'abord.

Par sa situation topographique, l'asile de Leganés est supérieur au premier.

Le principal reproche de manquer d'eaux abondantes tend à perdre beaucoup de sa valeur, si, au lieu de chercher à élever le chiffre de sa population, on le maintient à 150 aliénés environ, et si on perfectionne les procédés au moyen desquels il est alimenté d'eaux.

On pourrait utiliser avantageusement un matériel considérable et une situation qui nous avait paru satisfaisante, sous le rapport des conditions hygiéniques, en introduisant à Leganés la réforme que nous venons de conseiller pour l'asile de Tolède, réforme qui consisterait à le réserver au service des hommes exclusivement : elle serait le

(1) Voir l'*Exposé ministériel*, p. 5.

complément nécessaire de la première; les arguments que nous avons fait valoir en faveur de cette solution se représentent ici, et avec plus de force encore. Si, contre notre attente, des raisons administratives faisaient pencher la balance d'un autre côté, il resterait d'autres moyens de tirer parti de cet asile.

Par exemple, l'asile de Leganés ne se prête-t-il pas, dans le système général du service des aliénés de la capitale, à devenir une dépendance du Manicomio modèle, dont le programme officiel semble, par son silence, avoir eu en vue d'exclure les aliénés atteints d'épilepsie?

D'autres catégories d'aliénés incurables, exigeant par conséquent une bien moindre consommation d'eau, dont le manque se fait si vivement sentir dans les établissements de traitement, pourraient également y être réunies. Leganés, en admettant les vieillards en démence et les enfants, suppléerait à l'insuffisance du quartier qui leur est réservé dans le projet du Manicomio modèle (1), et le futur asile n'en serait que plus digne de son nom.

En émettant l'idée de créer à Leganés un service spécial et distinct d'aliénés épileptiques, d'idiots et d'individus en démence sénile, nous cherchons plutôt, est-il besoin de le dire, à utiliser un établissement dont la destination pourrait devenir incertaine, qu'à formuler un principe absolu d'organisation. Toutefois, on préviendrait ainsi l'encombrement que l'admission de ces diverses catégories ne

(1) Voir plus haut, p. 62.

peut manquer de produire dans le Manicomio modèle; on arriverait également, en suivant cette voie, à n'être plus dans l'obligation de porter à 500 le nombre des places de ce dernier asile.

Est-il nécessaire à ce sujet de signaler ici la fréquence des affections convulsives dans les provinces du centre de l'Espagne? Les médecins qui en ont étudié les conditions pathologiques, depuis le célèbre auteur anonyme [1] des premières recherches de topographie médicale espagnole jusqu'aux écrivains de notre temps, ont constaté le caractère endémique de ces maladies. Thiéry établit que, selon son expression, « l'état convulsif est plus fréquent en » Castille [2]. »

D'autres zones territoriales paraissent également y prédisposer leurs habitants. J'ai constaté la présence d'un grand nombre d'aliénés épileptiques à l'hôpital de Saragosse. Les diverses questions que soulève l'admission de cette catégorie d'individus dans les asiles spéciaux, et surtout dans un établissement modèle, auront été résolues préalablement sans doute, puisque, ainsi que nous l'avons dit, le programme ne fait aucune mention d'un quartier à leur usage.

(1) Le médecin juif de Tolède qui, au commencement du XIVe siècle, a laissé l'ouvrage non encore traduit et dont Casiri et Pizzi ont donné une analyse, sous le titre de : « *Medicina castellana regia.* »

(2) Thiéry, *Op. cit.*, t. II, p. 259. — L'auteur développe cette proposition, t. I, p. 251. On peut ne pas tenir pour rationnelle sa théorie sur ce point; mais ses efforts pour expliquer le fait, quoique infructueux, prouvent qu'il était généralement reconnu.

En retrouvant à Leganés les fonctions de directeur et d'aumônier réunies dans les mêmes mains, ainsi que dans l'asile de Valladolid, on pouvait supposer que cette mesure, commune aux deux asiles espagnols les plus récents, devait se perpétuer comme une conséquence de la longue administration des établissements charitables par l'Église.

Le service médical de l'asile de Leganés était confié au médecin cantonal déjà occupé au dehors par les devoirs si pénibles d'une clientèle très-étendue. On peut se faire une idée de sa position dans l'établissement, en comparant les honoraires de la maison, qui ne dépassaient pas 1,000 fr. de notre monnaie, avec ceux que lui servait le canton, et qui étaient plus du double de cette somme.

Jamais la Providence n'a mieux réparé qu'en cette occasion l'injuste parcimonie des hommes. On n'aurait rencontré nulle part un médecin plus désireux de perfectionner son éducation spéciale, et plus zélé dans ses fonctions que le docteur Miranda, alors titulaire. Des notes hebdomadaires sur chaque malade tenues avec un soin religieux, les résultats des autopsies consignés dans le journal de l'établissement, témoignaient, autant que le respect dont l'entouraient les aliénés, du dévouement et des services de ce modeste médecin de campagne.

Cet exemple, que nous trouvions aux portes de Madrid, était pour nous la démonstration la plus décisive des avantages que présentera la sécularisation de l'administration des asiles spéciaux en Espagne.

Le temps n'est plus où les médecins pouvaient aspirer

aux bénéfices et presque aux dignités ecclésiastiques. Dans notre génération, personne ne partage les regrets de Borden déplorant pour la Faculté la perte de si précieuses prérogatives.

Le clergé espagnol aura été le premier à reconnaître l'incompatibilité des doubles attributions qui lui étaient alors conférées, car elles pouvaient devenir une gène à la liberté d'action indispensable au gouvernement pour arriver à la réorganisation du service spécial, sans augmenter le respect dont tout ministre de la religion doit rester environné. En agissant ainsi, l'Église aura laissé à la science le soin d'achever une œuvre qu'elle a si glorieusement commencée.

Au moment de clore les recherches relatives aux principaux asiles d'aliénés de l'Espagne, et dont l'ensemble justifiera, nous l'espérons, le titre de ce Mémoire, il n'est pas nécessaire sans doute d'entrer dans de plus longs développements pour démontrer combien était utile au progrès de ces institutions le changement décrété il y a dix ans par la loi sur la bienfaisance publique, et qui a eu pour effet de substituer aux administrations ecclésiastiques, provinciales, municipales, l'action directe du pouvoir central.

Le concours qui nous a fourni l'occasion de publier les remarques précédentes est le premier acte important émané du nouvel ordre de choses.

Si en approuvant pleinement la décision du gouvernement espagnol, nous n'avons pas caché, dès les premières

lignes de cet écrit, la préférence que nous aurions donnée à un concours de médecine spéciale, les études auxquelles nous nous sommes livré en ont déjà expliqué les motifs. L'exemple des dernières tentatives à Leganés et les réflexions qui accompagnent l'historique des établissements de Madrid et de Tolède, dont nous avons donné un aperçu, dispenseraient de toute autre observation à ce sujet. Ils proclament l'avantage qu'aurait présenté une étude préliminaire d'un système complet de l'assistance et du traitement des aliénés de la capitale et de son ressort, en y rattachant ceux des asiles qui, moyennant des améliorations partielles, deviendraient susceptibles d'en faciliter la réalisation.

IX

Il nous reste à envisager la question dans les termes où l'a posée le Programme du gouvernement espagnol. Et ce n'est pas à regret, mais plutôt avec une satisfaction facile à comprendre, que nous nous sommes vu devancé dans cette étude par la presse périodique chez nos voisins.

Nous n'étions pas encore parvenu à rédiger la moitié des recherches qui précèdent, qu'un écrivain espagnol, auteur anonyme d'une note insérée dans le journal *el Diario de Zaragoza* (1), applaudissant à l'active sollicitude du

(1) *Diario de Zaragoza,* 25 de agosto de 1859.

ministre, exprimait, avec le regret de ne pouvoir donner à ses observations l'étendue convenable, l'opinion fort juste que de tous les témoignages de sympathie, le plus sincère est encore celui qui signale à l'attention des juges les moyens d'arriver le plus sûrement au but qu'on s'est proposé.

Qu'il nous soit permis, en présentant les réflexions suivantes, de nous abriter de nouveau sous l'autorité d'un sentiment national, auquel nous nous associons complétement : « ..... Felicitamos al señor Posada Herrera, que
» vindicando una de nuestras glorias, dirige su mano pro-
» tectora á los seres casi mas desvalidos que se hallan;
» empero faltaría algo á la sinceridad de semejante felici-
» tacion, si al aplaudir, como no puede menos de ser
» aplaudido el pensamiento, no dijéramos cuanto á su me-
» jor realizacion pudiera contribuir, á nuestro entender,
» analizando, aunque no con toda la estension que se re-
» quiere, el programa para la formacion de los planos,
» pues tememos no sea con él tan completo el Manicomio,
» como su mismo autor desea. »

Après cette déclaration, l'auteur passe à l'examen des points principaux du problème, c'est-à-dire aux questions du chiffre de la population que doit admettre l'asile projeté et à la convenance du nombre des quartiers dont l'architecte est chargé de présenter les plans. Dans l'appréciation critique de ces questions, les seules qu'il aborde, l'écrivain espagnol fait sans cesse appel aux décisions des aliénistes français; il perd de vue les considérations pure-

ment locales, celles qu'on s'attend à trouver développées avec le plus de soin et d'étendue, dans son œuvre.

Ce n'est pas la première fois que les écrits publiés en Espagne sur l'aliénation mentale nous ont paru manquer de cette sorte d'indépendance et d'originalité qui seule peut leur assurer une valeur sérieuse.

Les grands principes qui doivent diriger dans l'organisation du service des aliénés sont des règles invariables; mais l'art consiste à modifier leur application, selon les besoins d'un pays et suivant les conditions particulières; ces dernières varient à l'infini.

Dans les projets concernant les fondations aussi complexes que les asiles d'aliénés, il importe de se tenir toujours dans la sphère du possible, et c'est surtout en ce sens qu'on pourrait soutenir avec raison la vieille maxime : « Le mieux est l'ennemi du bien. »

Voyons en quoi ces observations générales se rapportent au Programme en question.

Mais avant d'entrer dans cet examen, qu'il nous soit permis, en faisant passer le lecteur par les impressions que nous avons éprouvées nous-même, de présenter une observation sur le nom que le langage officiel donne constamment à l'asile projeté.

Les Espagnols ont, dans l'origine, désigné les établissements destinés aux aliénés par les mots « hospital de in- » nocentes, casa de locos, » ou « de orates [1]. »

[1] L'étymologie de cette dernière expression, synonyme de « locos » *fous*, est très-obscure.

Ces anciennes dénominations tendent heureusement à disparaître. Celle de « departamento de dementes, » *section d'aliénés,* usitée dans le style administratif, les a remplacées depuis quelque temps. Mais la confusion que peut entraîner le mot « dementes, » pris dans une acception générale, en tant qu'il signifie « aliénés, » et dans le sens plus restreint et rigoureux de « déments, » semble également une raison suffisante pour en faire abandonner l'emploi. Il y aurait sans doute avantage à lui préférer constamment celui de « enagenados, » qui traduit plus exactement le sens du mot *aliénés*.

Les Portugais ont adopté l'expression de « alienados, » dont quelques espagnols instruits se sont servis dans des notes manuscrites qu'ils m'ont remises; mais elle ne se trouve pas dans les ouvrages spéciaux.

A l'exemple des Italiens, qui ont appelé des établissements d'aliénés par les divers noms de « morotrofio, hellebrosis, manicomio, » les Espagnols sembleraient être prêts à se servir de cette dernière dénomination.

Les difficultés, le danger même d'innover en ces matières, ne sauraient entrer en parallèle avec les inconvénients des expressions impropres, des termes mal sonnants, ou de ceux qui, comme la désignation « Lunatic's asylum » dont les Anglais n'ont pu se départir, consacrent pour ainsi dire une hérésie scientifique.

Aussi doit-on applaudir aux efforts tentés pour donner au langage spécial plus de concision en substituant un seul mot à ceux par lesquels on a désigné jusqu'à présent

« un asile exclusivement consacré aux aliénés. » Mais à cet égard, le terme « Manicomio » remplit-il toutes les conditions? Échappe-t-il à tout reproche?

En lui-même il est insuffisant, si on l'applique à l'ensemble des divers éléments de la population des asiles spéciaux. De plus, par ses dérivés, il produit en espagnol des consonnances qui doivent, il semble, en faire condamner l'usage. Telles sont : celle de « memoria manicómica, » employée par D. A. Vieta, et celle de « asilo manicómico, » qui se trouve dans l'introduction du rapport statistique de D. E. Pi y Molist, qui nous a fourni l'occasion de rendre hommage aux efforts de la médecine espagnole.

Sans exagérer l'importance des mots et sans pousser outre mesure le soin d'éloigner tout ce qui est susceptible d'éveiller des sentiments pénibles dans l'esprit des aliénés et des familles, nous croyons d'abord qu'il serait préférable de rayer du vocabulaire spécial le terme de « Manicomio » pour les raisons qui précèdent; en second lieu, qu'il y aurait sous d'autres rapports convenance à désigner l'asile modèle par un nom emprunté soit à la localité, soit aux patrons sous l'invocation desquels il sera placé.

L'auteur espagnol à qui est due la note du Diario de Zaragoza, trouve que le chiffre de 500 malades des deux sexes est beaucoup trop considérable : « El número de » poblacion que se fija para ocupar el asilo es demasiado » considerable. » Invoquant l'autorité d'Esquirol en semblable matière, le critique rappelle qu'après avoir porté à cette limite le nombre des aliénés d'un asile, Esquirol a

été conduit plus tard à préférer le réduire de moitié.

L'écrivain espagnol cite également l'opinion de M. Parchappe, conseillant de ne pas dépasser le chiffre de 400 aliénés. Pouvons-nous omettre à ce propos de signaler l'estime que témoigne à l'école française le rédacteur du journal aragonais? Il en a étudié les œuvres, il en accepte les décisions; chaque ligne de son examen inscrit un nom connu de cette phalange de travailleurs qui ont voué leur vie à la science.

Pourquoi n'a-t-il pas cherché, non dans des ouvrages nationaux, l'Espagne les attend encore, mais dans l'étude des faits particuliers à son pays, les véritables éléments d'une discussion pratique, sans lesquels on s'expose à laisser en question les principales difficultés du problème, ou à s'égarer à la recherche de la solution que doit présenter tout examen critique d'un semblable projet?

Au point de vue général, si, d'une part, l'on tient compte des dispositions décrétées en 1852 [1] fixant provisoirement à six le nombre des maisons générales d'aliénés pour tout le royaume, « Su número será por todo el Reino de seis » Casas de Dementes, » et, d'autre part, si l'on compare à la population le chiffre de 500 aliénés que doit contenir l'asile modèle, tout porte à penser que cet établissement est destiné non-seulement aux besoins de la capitale et de sa province, mais à servir également aux districts d'Avila,

[1] Reglamento general para la ejecucion de la ley de beneficencia de 20 de Junio de 1849, aprobado por el Real Decreto de 14 de Mayo de 1852.

de Guadalajara, de Ségovie et de Tolède, placés dans le ressort judiciaire de Madrid.

L'ensemble de ces provinces centrales de l'Espagne contient 1,022,674 habitants, selon l'évaluation de D. P. Madoz (1). La proportion entre le nombre des aliénés admis dans l'asile et la population totale serait donc de 1 sur 2,045 habitants.

Ce rapport est une moyenne entre les relevés analogues que présente la statistique spéciale française en 1836 et 1851 (2).

D'après D. P. Rubio, la proportion des aliénés en traitement dans les divers établissements publics avec la population espagnole était, en 1847 seulement, de 1 sur 7,462 habitants (3).

Selon le même auteur, il y aurait en Espagne 1 aliéné sur 1,667.

En considérant l'asile projeté comme devant desservir la circonscription territoriale indiquée plus haut et même d'autres districts, on voit que le chiffre de 500 places suffirait aux besoins pendant une période d'une certaine durée; car rien ne s'improvise, et le temps seul amène à son niveau normal la population d'un asile d'aliénés.

(1) D. P. Madoz, *Op. cit.*, t. X, p. 520.

(2) En 1836, le rapport du nombre des aliénés en traitement à la population totale de la France était de 1 sur 3,024 habitants; en 1851, de 1 sur 1,676 (4).

(3) D. P. Rubio, *Op. cit.*, p. 19.

(4) *Statistique de la France*, 2e série, t. III, 2e partie, p. 19.

En réfléchissant surtout aux considérations que nous avons fait valoir [1] relativement aux asiles de Leganés, de Tolède et au quartier d'observation de l'Hôpital général, établissements dont personne n'a eu sans doute le dessein de se priver, on est en droit de se demander, en effet, si le premier reproche adressé au programme officiel par l'écrivain espagnol n'est pas fondé à plus d'un titre.

Nous n'avons pu nous défendre d'une crainte sérieuse en envisageant les difficultés d'exécution d'un établissement modèle destiné à 500 malades des deux sexes des diverses classes de la société, et dans lequel seront réunis tous les éléments que comporte non-seulement le traitement de la folie, mais les moyens d'enseignement. Cette crainte perce dans les premières pages du travail que nous avons consacré à l'étude d'une question aussi importante ; elle devient plus vive à mesure que nous sommes placés plus près du jugement qu'elle réclame.

Si les auteurs classiques ont en principe et d'un assentiment unanime désapprouvé une pareille agglomération d'aliénés dans un même asile, et en ont fait ressortir les conséquences défavorables au point de vue de l'administration et du traitement médical, pourrions-nous exprimer un sentiment différent lorsque les conditions du service spécial à Madrid n'imposent pas, comme en d'autres contrées, la nécessité de fonder actuellement un asile aussi vaste?

[1] Voir plus haut, p. 139, 141 et 145.

L'auteur qui nous a servi de guide jusqu'à présent dans l'examen du programme espagnol, indique premièrement les deux sections principales, indépendantes l'une de l'autre, section pour les femmes, section pour les hommes, lesquelles doivent être subdivisées à leur tour pour servir, la première aux aliénés pensionnaires, la seconde aux indigents.

Il ne fait que mentionner la division des pensionnaires, laquelle, par le fait de la séparation des habitations, rendrait moins utiles, selon lui, les dispositions spéciales de classement réclamées surtout par la section des indigents, beaucoup plus digne, à ses yeux, d'être étudiée, étant celle où la vie doit se passer en commun.

« Dividido el asilo en dos grandes secciones indepen-
» dientes, una para hombres y otra para mujeres, cada
» una de ellas en dos departamentos, el primero para pen-
» sionistas y el segundo para pobres : pasaremos á exa-
» minar el segundo, que es donde hay que fijar mas la
» consideracion, porque en él se hace la vida mas en co-
» mun, pues en los pensionistas, como cada uno tendrá
» su habitacion, hay realmente casi toda la subdivision
» que quiera hacerse. »

Nous ne pouvons suivre l'auteur espagnol dans la voie où il s'engage lorsqu'il cherche à établir une distinction fondamentale aussi tranchée, au point de vue de l'utilité pratique des moyens de classement, entre les deux catégories d'aliénés : les riches et les indigents. Ce serait par trop rabaisser l'importance des divisions méthodiques dont la

science a démontré les avantages pour tous. Si la vie en commun des aliénés indigents semble, au premier abord, être une condition entraînant forcément la nécessité de subdiviser les quartiers à leur usage, des motifs d'une autre nature, par exemple le sentiment d'indépendance, plus développé dans les classes sociales qui ont reçu le bienfait de l'éducation et de la fortune, réclament des moyens de classement plus efficaces que ne le seraient des habitations séparées, en les supposant placées dans un nombre d'enceintes trop limité.

A cet égard, le Programme n'impose à l'architecte aucune différence dans les dispositions générales de classement entre la section des pensionnaires et celle des indigents. Nous nous rattachons à cette doctrine.

Mais, en envisageant la grave question soulevée par le projet de réunion dans un même asile des aliénés des deux sexes et de toutes les classes de la société, nous ne pouvons que déplorer le silence du critique espagnol à ce sujet.

Le service des aliénés en Espagne est entré, par le beau projet qui s'élabore en ce moment dans la voie d'une réorganisation complète. A en juger par les conditions du Programme, l'asile modèle que le gouvernement veut établir à Madrid n'aura rien à envier aux meilleurs établissements des autres États.

Pourquoi, en empruntant à ces derniers les divers perfectionnements qui font leur succès et leur gloire, le programme n'a-t-il pas également mis à profit les conseils de la science sur l'utilité de fonder des établissements distincts

pour les classes supérieures et imité les exemples qui existent sur tant de points de l'Europe?

N'est-ce pas à la capitale qu'il appartient de créer un asile de cette nature? Peut-elle même s'en passer?

En exécutant le plan dans son entier, en adjoignant une section d'indigents à l'asile modèle, l'administration ne s'expose-t-elle pas à perdre le fruit qu'elle s'est promis du concours des aliénés riches, et à ne rencontrer qu'une répugnance difficile à vaincre chez ceux pour lesquels elle aura fait les plus grands sacrifices?

Si encore les indigents y trouvaient une compensation! Mais il est plus que douteux que les soins à donner à 200 aliénés pensionnaires n'absorbent l'activité du médecin le plus dévoué.

Sans entrer dans d'autres développements qui se présentent en foule à l'esprit lorsque l'on examine attentivement la question actuelle sous son véritable jour et dans son ensemble, c'est-à-dire la condition du service spécial en Espagne et les moyens de l'améliorer, nous n'hésitons pas à conclure en exprimant le vœu qui suit : au lieu d'être commun aux aliénés de toutes les classes, l'asile modèle devrait préférablement avoir le caractère et la destination que réclament les besoins du pays; il recevrait seulement les aliénés appartenant aux familles riches et aisées : ce serait en quelque sorte le Charenton de l'Espagne.

On pourrait retourner contre nous le reproche que nous avons adressé au critique espagnol, si après avoir signalé, comme nous venons de le faire, les omissions que présente

sa rapide analyse, nous passions sous silence les parties de son travail dans lesquelles, loin d'approuver le système général de classement auquel le Programme accorde la préférence, il fait valoir des arguments nombreux pour le combattre.

Après avoir énuméré les quartiers, au nombre de quatre, indiqués comme devant être établis dans la section des indigents (1), l'auteur déclare cette limite beaucoup trop restreinte, et la classification qui en résulte défectueuse. « Encontramos, dit-il, demasiado restringido el número » de cuarteles, y consiguientemente no muy oportuna la » clasificacion de los que deben ocuparlos. »

Imbu des principes de l'école française, l'auteur appelle à son aide les opinions des hommes éminents qui, depuis Esquirol, ont cherché la solution la plus avantageuse des difficultés que présente la construction d'un asile spécial, et ont porté au double le chiffre des quartiers de chaque section. Si l'on tient à réaliser, ajoute-t-il, les conditions qu'exige l'asile modèle pour n'être plus une prison de fous, le nombre des subdivisions ne peut être moindre de 8 dans chacune d'elles. « Si quiere pues lograrse que el Mani- » comio-modelo, saliendo de las condiciones de una cárcel » de dementes, que es solo lo que ahora tenemos, consti- » tuya un verdadero adelanto, necesita 8 cuarteles en cada » departamento, ademas del de detenidos judicialmente; » daremos el valor que á nuestra opinion le falta, presen- » tando la de hombres eminentes en la ciencia. »

(1) Voir plus haut, p. 9.

Il ne suffit pas, sans doute, de montrer la profonde dissidence existant entre les idées du critique et les vues de l'administration, relativement aux principes de classement des aliénés.

En subordonnant les divisions du Manicomio modèle aux seuls caractères de tranquillité, d'agitation et de malpropreté, le Programme espagnol se rattacherait foncièrement au système général anglo-américain (1).

Les subdivisions destinées aux enfants et aux vieillards, le quartier des aliénés en état de détention judiciaire, les deux infirmeries que demande le Programme dans la section des indigents, sont cependant plus que de simples appendices; et dans la supposition très-permise de l'exclusion des épileptiques de l'asile modèle (2), on peut se demander si le système de classement du projet officiel est réellement aussi incomplet que l'avance la critique.

De notre côté, aurions-nous rempli la tâche que nous nous sommes imposée, si, après avoir cherché, dans les directions diverses où nous a entraîné son étude, la solution du problème, nous laissions, sans y répondre autrement, le point essentiel, la question dominante : concilier le système de constructions spéciales indiqué par le Programme avec les exigences du traitement normal des aliénés?

L'appropriation des distributions intérieures du Manicomio modèle, l'installation de la partie destinée aux services

(1) M. Parchappe, *Op. cit.*, p. 253.
(2) Voir plus haut, p. 148.

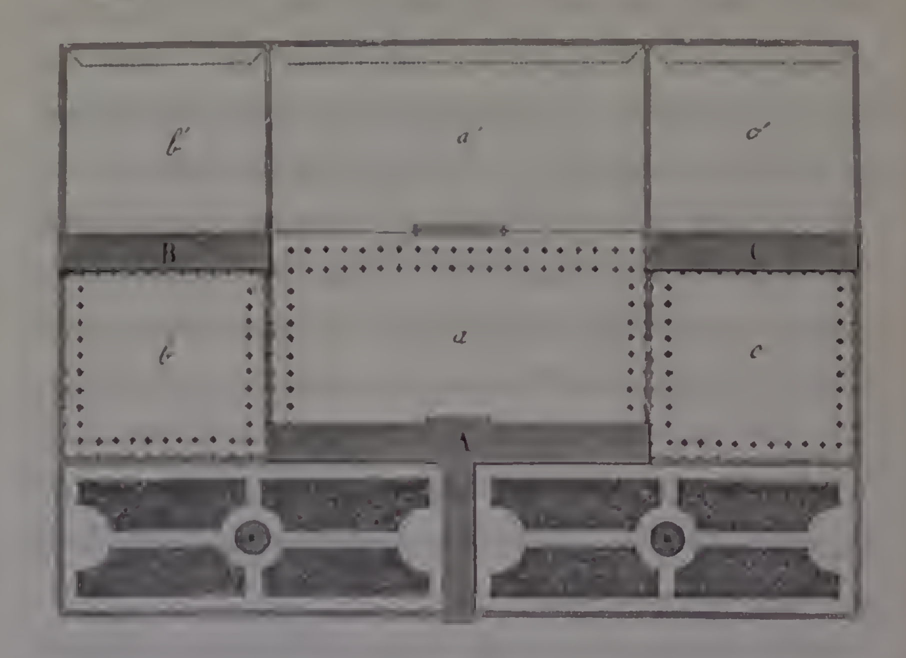
généraux et aux pensionnaires, la désignation des divers aménagements qui doivent entrer dans l'ensemble de cet édifice, conditions très-importantes sans contredit, sont indiqués par le Programme officiel avec un tel soin, que l'architecte n'aura eu, pour ainsi dire, en s'y conformant, que la peine de suivre un chemin habilement tracé.

La disposition des quartiers, qui contribue plus puissamment encore, par ses modes plus ou moins favorables d'exécution, à rendre les asiles propres ou non au but qu'ils doivent remplir, a été laissée, au contraire, sans indications particulières, comme si le Programme avait eu surtout en vue de donner libre carrière aux concurrents et de fournir ainsi à tous les systèmes une occasion solennelle de se produire au grand jour.

Dans ce but, en considérant comme devant être réalisées, sinon dans le Manicomio modèle que nous voudrions voir réservé aux classes aisées, du moins dans d'autres asiles de l'Espagne, les conditions fondamentales du Programme, relativement aux moyens de classement, nous avons imaginé un type, une sorte d'avant-projet qui sans doute a besoin d'être étudié en détail, mais auquel, selon nous, pourraient se rapporter avec avantage les constructions spéciales destinées aux aliénés de la classe indigente.

La réflexion et le manque de temps nous ont fait renoncer à l'idée d'un projet d'ensemble; il ne s'agit ici que d'un des éléments de la question, mais du principal.

Plan géométral d'un quartier destiné à 86 aliénés tranquilles de la classe des indigents : échelle d'un demi-millimètre par mètre [1].



L'enceinte renferme une superficie totale de 18,954 mètres carrés.

Les bâtiments destinés au logement des aliénés et aux dépendances du quartier sont au nombre de trois; ils ont été disposés de manière à établir, au besoin, une communication facile ou la séparation complète.

Le bâtiment principal A est précédé d'un avant-corps : l'un et l'autre sont élevés d'un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée.

L'avant-corps servira à l'habitation du portier, et conformément aux indications du programme; il renfermera

[1] Voir plus haut, p. 9 et 15.

de plus au rez-de-chaussée : une salle d'admission, — un parloir, — une salle d'école.

Au premier étage peuvent être disposés : le cabinet du médecin, — un second cabinet pour les opérations de chirurgie, — deux chambres pour le médecin assistant et le surveillant de garde.

Le bâtiment central A contiendra au centre : la salle de réunion, — les ateliers, — le réfectoire.

Il serait utile de disposer ces derniers de manière à ce qu'ils prissent jour sur le préau *a*, mais en conservant une communication sur les parterres qui les précèdent, afin d'en rendre le service facile et indépendant des préaux à l'usage exclusif des aliénés.

Le premier étage du bâtiment central contiendrait les deux infirmeries : l'une pour le service médical, l'autre pour le traitement des affections chirurgicales. Cet étage ayant une surface de 624 mètres carrés, en supposant la hauteur des pièces à 4 mètres 50 centimètres, donne pour capacité 2,808 mètres cubes; abstraction faite de l'épaisseur des murs extérieurs et de ceux que nécessiterait l'appropriation des infirmeries, le volume d'air suffirait à un nombre supérieur à 30 malades placés dans les deux infirmeries, alors même qu'aucun système de ventilation n'en viendrait assainir l'habitation.

Outre les pièces communes placées au centre du bâtiment A, on pourrait réserver dans chacune de ses extrémités un dortoir à un seul rang de lits, condition nécessitée par le corridor de communication. Chaque dortoir

contiendrait cinq lits, outre celui du surveillant; mieux encore, on y placerait quelques chambres pour un seul aliéné, conformément au Programme.

Les bâtiments B et C, ayant pour surface 352 mètres carrés et pour hauteur 4 mètres 50 centimètres, donnent 1,584 mètres cubes, c'est-à-dire une capacité suffisante à 25 malades chacun, indépendamment d'une pièce commune servant de vestibule dans celle de leur extrémité qui se rapproche le plus du centre du quartier et d'un passage à l'autre extrémité.

L'emplacement des bains n'a pas été marqué; on pourrait, pour se conformer au Programme, qui exige huit chambres à bains, élever deux bâtiments isolés et symétriques, contenant chacun quatre baignoires et une pièce pour les ablutions journalières et les soins de propreté, aux angles formés par la galerie des préaux *a* et *b* et par le mur de clôture des parterres, en ayant le soin de les établir sur ces derniers. Le mode d'éclairage et de ventilation que réclament les bains permettrait, en ménageant les ouvertures à leur partie supérieure, de ne pas nuire à l'entière indépendance de ces jardins.

Les bains se trouveraient ainsi en communication avec les divers logements par des galeries couvertes; celles qui font face aux bâtiments B et C, et qui, par conséquent, mènent aux infirmeries, pourraient être vitrées. Au point de vue architectural, ce perfectionnement ne serait pas moins utile que sous le rapport hygiénique : il fournirait, en effet, un motif d'ornementation des préaux plus régu-

lière, en rendant facilement symétriques, de deux en deux, les quatre façades.

Les parterres qui, dans le plan ci-dessus, sont ombrés, seraient réservés à l'usage des visiteurs; une simple grille légère en fer conviendrait pour les entourer et isoler les bâtiments; au milieu existeraient des bassins d'eaux jaillissantes, autant pour réjouir la vue que pour servir aux divers besoins de l'arrosage et à l'emploi des usages domestiques du quartier, que pour prévenir les ravages des incendies. Est-il nécessaire de faire remarquer la facilité avec laquelle s'établirait, au moyen de ces réservoirs, la distribution des eaux, tant aux bains qu'aux autres parties du quartier? Les égouts, dont nous indiquerons plus loin la position, se relieraient naturellement à ce système. De plus, circonstance importante, les eaux jaillissantes et des bassins nécessairement assez profonds ne sont plus à la portée des aliénés.

Après avoir indiqué rapidement la destination de chacun des bâtiments composant le quartier, il reste à exposer les considérations essentielles qui militent en faveur des dispositions générales que nous proposons dans le plan ci-dessus.

Si nous ne nous sommes pas abusé sur les avantages qu'il présente, ce plan nous paraît résoudre le problème d'établir certaines catégories au sein d'un quartier, d'après la forme et le degré de la maladie, d'isoler les malades dont le délire est calme de ceux qu'une incompatibilité d'humeur leur rend quelquefois insupportables, et de permettre la

séparation des aliénés malpropres, mais paisibles, pour lesquels le système adopté par le programme ne demande pas de quartier spécial.

L'éloignement de chacun des bâtiments est une garantie de calme, tout en rendant facile la surveillance générale; il suffit pour rendre moins graves les dangers d'incendie; cette disposition évite l'inconvénient d'appuyer les galeries couvertes contre les murs des habitations.

Débarrassées de cet obstacle, celles-ci ne sont plus privées, comme il arrive trop souvent, de lumière et d'air. Le bruit des pas et des conversations des aliénés qui, à certains moments du jour, doivent se réunir sous les galeries, ne viennent plus assourdir, par leur monotonie fatigante, l'oreille de ceux qui sont retenus dans les bâtiments. Ces galeries couvertes conservent les murs de clôture, leur donnent un emploi, servent plutôt qu'elles ne nuisent à l'effet général, et s'opposent aux évasions. Les préaux *a*, *b*, *c*, qui en sont pourvus, peuvent être affectés à l'usage des malades dans le moment où l'intempérie des saisons le réclame. Dans les conditions atmosphériques favorables, les préaux *a'*, *b'*, *c'* deviennent le lieu de promenade; et pour les aliénés que des motifs particuliers empêchent d'envoyer aux travaux agricoles en dehors du quartier, ces derniers fournissent au besoin une occupation supplémentaire.

Les séparations indiquées en *a'*, *b'*, *c'* ne réclament qu'une plantation de haies vives; elles peuvent même disparaître entièrement et être remplacées par les allées d'arbres. Quant au trait indicatif d'une clôture entre les préaux

a et *a'*, le long de la galerie, il marque plutôt le point de départ de la déclivité du sol en *a'* : une balustrade ou un simple degré de surélévation terminerait le trottoir de ce côté.

La disposition des bâtiments B et C permet au médecin de pénétrer, à chaque heure du jour et de la nuit, sans être attendu, et d'exercer ainsi sur les divers employés une salutaire influence.

Cette disposition n'est pas indifférente non plus aux conditions hygiéniques en général, et surtout à l'assainissement des préaux et des bâtiments. Des égouts doivent toujours être ménagés au centre des préaux, au moyen d'un puisard recouvert par une petite grille en fer, afin de procurer aux eaux pluviales un écoulement rapide et souterrain. Les canaux déversoirs des eaux pluviales et des bains suivront une ligne indiquée dans le plan par la position des lettres *a*, *b*, *c*, et même dans les seconds préaux par celles de *a'*, *b'*, *c'*, à moins toutefois, pour ces derniers, que l'inclinaison du sol vers le saut de loup qui doit les terminer ne suffise à ce dessèchement. Ainsi éloignés des habitations, ces conduits n'y introduisent aucune humidité.

Les dimensions données aux bâtiments ne sont pas obligées, du moins dans le sens de leur largeur. Nous l'avons préférée cependant, dans des vues d'hygiène et de surveillance. Il n'y aurait nul inconvénient à élever d'un premier étage les bâtiments B et C. Sous le rapport économique, la superposition d'un étage présentera de notables avantages. Elle devra être adoptée si les bâtiments, après avoir gagné

en largeur une certaine étendue, restaient insuffisants pour la population qu'ils seraient destinés à contenir.

En réduisant à l'étude d'un seul quartier l'examen des dispositions spéciales que réclame la construction de l'asile d'aliénés, nous remédions cependant par ces indications générales aux vices que le critique espagnol a relevés dans le système adopté par le Programme officiel. Si l'interprétation qui nous semble devoir être donnée de l'expression « quartier » a réellement la signification que nous lui avons prêtée, c'est-à-dire si l'on comprend par ce mot, non point une seule habitation et un seul préau, mais l'ensemble des dispositions locales destinées à une catégorie d'aliénés dans une enceinte spéciale, les attaques contre ce système manquent de fondement.

En effet, comment répondre autrement aux objections fort justes du critique montrant combien le chiffre de 86 malades est exagéré, alors que, suivant les principes dont l'expérience fait une loi, chaque quartier n'en devrait pas contenir plus de 30? « Así vemos se fija el considerable » número de 86 personas para el de tranquilos, cuando » segun los buenos principios el maximum que debe ocu- » par cada cuartel es solo el de 30 para que se pueda » atenderlos y observarlos convenientemente. »

Mais, ainsi que le fait observer avec toute raison l'écrivain dont nous suivons les remarques, l'agglomération considérable des aliénés tranquilles devant avoir des conséquences fâcheuses, la réunion des agités et des malpropres dans un même quartier présenterait des inconvénients autrement

graves. « La reunion de agitados y sucios en un solo » cuartel presenta graves inconvenientes. »

Il serait superflu sans doute d'indiquer plus longuement les motifs sur lesquels le critique s'appuie pour démontrer cette vérité; ils n'échappent à la réflexion de personne, et c'est précisément parce qu'il nous parait impossible qu'après tant de soins donnés aux parties réellement moins importantes du futur asile modèle, le Programme ait commis l'erreur ou l'omission dont on l'accuse, que nous nous croyons d'autant plus autorisé à soumettre aux aliénistes espagnols le projet d'ensemble ci-dessus, quelque informe et incomplet qu'il soit encore.

Avec quelques modifications, au nombre desquelles se place au premier rang la nécessité de ne pas élever les bâtiments, et avec les appropriations intérieures nécessaires, ce plan se prêterait à être transformé en quartier d'aliénés agités et malpropres; la réunion de ces deux catégories pourrait avoir lieu sans entraîner les conséquences déplorables qui ne manquent pas de survenir lorsque les quartiers ne présentent point dans leurs dispositions locales les moyens de classement réclamés par la science.

Plus nous examinons les conditions du service des aliénés dans la capitale et dans les provinces centrales du royaume, et plus nous sommes fermement convaincu de l'avantage que présenterait, au point de vue médical et administratif, l'exécution de la première partie du Programme, de celle qui est relative à l'établissement destiné aux classes riches et aisées; on serait toujours à temps, si l'avenir donnait un

démenti à nos prévisions, d'achever, en élevant la section des aliénés indigents, une œuvre qui ne nous paraît pécher que par un trop grand développement.

L'asile modèle de Madrid, disposé pour 300 pensionnaires; celui de Tolède, réservé à environ 200 femmes indigentes; la maison de Leganés, à un nombre égal ou supérieur d'hommes ([1]), en présentant un chiffre total de 700 places, ne suffiraient-ils pas à tous les besoins du service?

Ces vues ont déjà été exposées dans les pages précédentes. Mais il est d'autres considérations qu'inspire à tous ceux qui, comme nous, s'intéressent au progrès de cette branche si importante de la bienfaisance, l'état dans lequel s'est trouvée jusqu'à présent en Espagne la médecine spéciale, sans le concours de laquelle la bonne volonté de l'administration ne pourrait réaliser qu'imparfaitement la mission d'humanité qu'elle poursuit.

Notre travail aura démontré au lecteur combien, à part quelques rares et honorables exceptions, les médecins espagnols sont restés en dehors des études sur l'aliénation mentale. C'est la réflexion que fait un économiste que nous avons déjà cité plusieurs fois ([2]). Selon lui, ni le Gouvernement ni les médecins espagnols n'avaient porté jusqu'alors à cette question l'attention qu'elle mérite.

([1]) La question statistique n'est pas résolue. D. P. Rubio a compté en Espagne 4,060 hommes et seulement 2,791 femmes. (Voir plus haut, p. 36.)

([2]) M. le Dr chevalier J. von Minutoli, consul général de Prusse en Espagne.

Sans doute l'influence de l'autorité y a pris une large part. Dans les hôpitaux mixtes, le service des aliénés a été considéré, en vertu des règlements, comme une sorte de stage. Dans les asiles spéciaux, la position des médecins n'a pas été généralement à la hauteur de leurs fonctions. Quoi qu'il en soit, c'est avec étonnement que l'on constate qu'aujourd'hui il n'est pas à Madrid un seul médecin qui se soit adonné spécialement à l'étude et au traitement des maladies mentales. Les aliénés riches de Madrid et de tout le royaume vont à l'étranger demander des conseils et des soins. La combinaison que nous avons proposée n'est-elle pas le meilleur moyen de les retenir?

En établissant non-seulement à Madrid, mais à Leganés et à Tolède, des asiles régulièrement organisés sous le rapport du service médical; en décrétant un ordre hiérarchique d'avancement entre les médecins chargés de leur direction, l'administration parviendrait en peu de temps à combler cette lacune; ses choix seraient dictés par l'opinion publique; l'Espagne verrait se former une école de médecins aliénistes.

En ce qui touche à la position du médecin dans l'asile modèle, le Programme [1] est digne d'une approbation sans réserve. Nous nous en réjouissons, autant que de l'abondance des moyens de traitement, du luxe des dépendances, de l'étendue d'environ 25 hectares, des terrains consacrés à cette institution, vivifiée par le souffle de la science.

[1] Voir l'art. XII du Programme.

Heureuse l'administration qui aura réparé l'oubli et les erreurs de celles qui l'ont précédée! Plus heureux le médecin que la justice éclairée de l'auteur du Programme place en tête du personnel sous le titre de *Médecin Directeur*, et qui, revêtu de l'autorité nécessaire, véritable chef du service, secondé comme il convient, possédant tous les moyens d'enseignement, acquerra une gloire impérissable! mais à une condition cependant : c'est de ne jamais oublier, dans l'accomplissement d'une tâche aussi enviable, le conseil qu'adresse de sa tombe trop tôt fermée le penseur grave et le génie modérateur par excellence de l'âme ardente de l'Espagne : « Si la España ha de progresar de
» una manera real y positiva, es preciso que se acuda á
» remediar este abuso; que se encajonen por decirlo así
» los ingenios en sus respectivas carreras..... La mayor
» parte de las profesiones demandan un hombre entero
» para ser desempeñadas cual conviene; si se olvida esta
» verdad, las fuerzas intelectuales se consumen lastimo-
» samente sin producir resultado : como en una máquina
» mal construida se pierde gran parte del impulso por falta
» de buenos conductos que le dirijan y apliquen (1). »

(1) D. Jaime Balmes, presbitero; *El Criterio*, § LXI.

FIN.

Bordeaux. — Typ. G. Gounouilhou, place Puy-Paulin, 1.